

PRIMEAU (Rév. Père Albini)

Né à Châteauguay, 2 mars 1856.

Entré au Sault-au-Récollet, 11 mars 1878.

Mort au Sault-au-Récollet, 21 décembre 1937.

PROULX (Rév. Père Georges-Horace-Stephen)

Né à Nicolet le 14 janvier 1855 de l'Honorable J.-B.-G. Proulx, cultivateur et de Julie Alexandre.

Il fit ses études classiques à Nicolet et à Trois-Rivières avant d'entrer au Sault-au-Récollet chez les Jésuites. Mgr François Lafleche l'ordonna le 31 avril 1885.

Il mourut le 28 novembre 1920.

RAYNEL (Rév. Père Jean)

Né à Thurteville, diocèse de Coutances en France, le 9 juin 1822.

Est ordonné prêtre le 24 mai 1847, vint au Canada dans le diocèse de Toronto en 1853, entra chez les Jésuites en 1869. Ce fut le premier missionnaire à L'Annonciation en 1880.

Il mourut le 13 avril 1888 au collège Ste-Marie, Montréal.

Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception

BUISSON (Dom Ambroise)

Né en France, mort en Italie vers 1908.

DUNOYER (Dom Léon)

Né en France.

Mort aux États-Unis après 1911.

EPINARD (Dom Victor)

Né le 26 août 1875 à Le Cergne, Loire, France, fils de Prosper Epinard et de Philomène Baligard.

Il fait ses études classiques au séminaire de St-Jean de Lyon puis à l'abbaye de St-Antoine où il termine sa philosophie en 1895. En mai 1895 il arrivait à Notre-Dame de Lourdes, Manitoba. Le 27 mai 1899 il est ordonné par Mgr Adélarde Langevin, o.m.i., archevêque de St-Boniface. En 1908 il est nommé curé à L'Annonciation où il ouvre une école cléricale et s'applique à la noble tâche de recruter et de former des jeunes gens en vue du sacerdoce. Les jeunes clercs étaient vêtus de soutanes et de rochets blancs, ce qui tranchait singulièrement avec le costume cléricale du pays ; ils étaient admirables à voir au cours des cérémonies religieuses tant ils étaient dignes et recueillis. Lorsqu'ils chantaient à l'église, les heures canoniales, la psalmodie était exécutée à la perfection. Le « petit

père » faisait le tour des chantiers tous les hivers ; au printemps il visitait les « draveurs ». En 1911, Dom Gréa, le fondateur supérieur général de la communauté des Chanoines Réguliers, ayant été relevé de ses fonctions par un décret de Rome, les membres de la dite communauté furent mis en demeure d'accepter les nouvelles règles préconisées par Rome. La plupart des Pères du Canada offrirent le secours de leur ministère aux évêques du Canada et des États-Unis. Le père Victor Epinard passa aux États-Unis avec trois de ses frères en religion dans le diocèse de Springfield. Son frère Théophile, religieux comme lui, s'était noyé dans la rivière Rouge le 28 juillet 1899 ; il repose dans le cimetière de L'Annonciation. M. le curé Victor Epinard a dirigé les destinées de la paroisse de Southbridge, Mass., jusqu'à sa mort survenue le 20 octobre 1950.

DALLOZ (Dom Joseph-Adrien)

Né à Leschères dans le diocèse de St-Claude en France, le 29 octobre 1870, d'Auguste Dalloz, cultivateur, et de Marie Vuillermoz. Fit ses études à la maîtrise de St-Claude ; entra chez les Chanoines en 1881 et y prononça ses vœux en 1887 ; fut ordonné à St-Claude par Mgr Fava, le 31 mai 1896. Vicaire à Chatel-montagne dans le diocèse de Moulins (1886-1897) ; aumônier paroissial d'un orphelinat (1897-1899) ; au ministère au Nomingue et à L'Annonciation de 1900 à 1919. En 1920 il est à Lima, Pérou, où il dirige encore, en 1952, l'Escuela Tipografica « Santa Teresita ».

MALLET (Dom Jean-François)

Né en France ; ordonné en la Basilique d'Ottawa par son Excellence Mgr Thomas Duhamel. Ce fut la dernière ordination de son Excellence puisqu'il mourut ce soir même du 5 juin 1909 à Casselman, Ont.

Prêtre missionnaire colonisateur ; fondateur de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires, Vimy, Alberta, en 1919 ; fondateur de Saint-Guy, Rivière-de-la-Paix, Alberta ; dix ans aumônier au Sanatorium de Notre-Dame-des-Monts (C.N.D.), à Sainte-Adèle ; retiré à Pointe-Claire.

MORLAT (Dom Jean-Baptiste)

Né en France, région de Moulins.

Décédé à Rougemont en 1948 chez les Cisterciens.

MOUTET (Dom André-Marie-Louis)

Né à St-Clément dans l'Allier, France, le 1^{er} novembre 1868, de Claude Moutet, cultivateur, et de Claudine Martinet.

Il fit ses études au séminaire de Moulins et entra chez les Clercs

Réguliers en 1890 à St-Claude, Jura, en France. Il fut ordonné prêtre par Mgr Thomas Duhamel à Ottawa le 25 août 1895. Il est vicaire et curé à L'Annonciation de 1900 à 1903. Il fut desservant-fondateur à Ste-Véronique en 1903 et à Macaza en 1904. Curé de St-Bruno de Guigues, Témiscouata.
Décédé à Rochester, Minnesota, le 21 décembre 1932.

RIOU (Dom Étienne-Jean-Baptiste)

Né à Déchaux, en France, le 5 mars 1863, de Joseph Riou et de Jeanne-Claude Barso.

Entra chez les Chanoines et fut ordonné à St-Claude en France le 25 juillet 1887. À Nominique (1892-1899) ; vicaire à L'Annonciation (1899-1900) ; curé à St-Alphonse de Provencher dans le Manitoba (1901-1903) ; à L'Annonciation de 1903 à 1917, curé et vicaire ; à Ste-Agathe-des-Monts vicaire quelques mois avant sa mort au Manitoba en 1918.



Dom Adrien Dalloz
Dom Jean-François
Mallet
Dom Victor
Epinard.

ROUX (Dom Augustin)
Né à Fura (France).
Ordonné prêtre en France.



1 — Alphonse Boileau
2 — Bruno Boileau
3 — Charbonneau dit « Armouche »
5 — Denault, fils d'Amédée Denault, fondateur du « Pionnier »
6 — Damien Boileau
7 — Alphonse Denis
9 — Côte Boileau
10 — Dom André Moutet
11 — Dom Jean-François Mallet
12 — Dom Victor Épinard

13 — Frère Léonard Bugnon
14 — Dom Louis Tittlit
15 — Dom Augustin Roux
17 — Frère Joseph Chartrand
19 — Dom Baldomer Dumas
20 — Dom Adrien Dalloz
21 — Dom Étienne Riou
22 — Arthur Riou, frère de Dom Étienne
25 — Dom Hyacinthe Brosseau
27 — Dom Bernard Mozillat
28 — Dom Léon Ruty.

Curé de St-Alphonse, Manitoba, 1899 à 1901. Missionnaire à L'Annonciation de 1901 à 1910.

Curé à Nomingue de 1910 à 1913.

Curé à Notre-Dame-de-Lourdes, Manitoba, 1913-1927.

Missionnaire à Lima, Pérou, de 1927 à 1938.

Maître des Novices à la maison-mère de Taulignan (France) de 1938 à 1941.

Mort à Taulignan en 1941.

VUAILLET (Dom Louis-Marie)

Premier père, Chanoine Régulier, à desservir L'Annonciation, 1^{er} novembre 1891.

Prêtres séculiers

ARPIN (l'abbé Clément)

Né à St-Ours le 3 décembre 1881, de Pierre-Félix Arpin et d'Azilda Morin.

Il fit ses études à Montréal. Mgr Decelles l'ordonna prêtre le 29 juin 1905. Vicaire à Clarence-Creek en 1905, curé au lac des Îles de 1907 à 1914, à Mont-Cerf de 1914 à 1927, à L'Annonciation de 1927 à 1946 et retiré depuis dans la paroisse jusqu'à sa mort le 20 avril 1951.

CADIEUX (l'abbé Joseph-Rodrigue)

Né à Ste-Thérèse de Bienville le 31 décembre 1872, de Louis Cadieux et d'Elmire Beauchamp.

Curé à L'Annonciation en 1926, vicaire à Casselman de 1926 à 1929, aumônier à Hull où il mourut.

NEVEU (l'abbé A.-Pierre)

Né à Ste-Brigite d'Iberville le 8 février 1884, de Honoré Neveu, marchand, et d'Azilda Nadeau.

Il fit ses études à St-Hyacinthe et au grand séminaire de Québec ; il fut ordonné prêtre par Mgr Bégin le 12 mai 1907. Professeur au séminaire de St-Hyacinthe en 1907, vicaire à West Shefford en 1910, à St-Ours en 1919, secrétaire de Mgr Brunet en 1914 et desservant à Kiamika, missionnaire colonisateur en 1923, curé d'office à la cathédrale de Mont-Laurier pendant vingt ans, curé à L'Annonciation depuis le 1^{er} janvier 1946.

Prêtres, religieux, religieuses natifs de la paroisse

BEAUCHAMP, Rolland, Frère Omer-Louis, frère mariste.

Né le 28 avril 1912 à Mont-Laurier.

Fils d'Adrien Beauchamp et de Oliva Gauvreau.

BEAULIEU, Bernadette, Sœur Marie-de-St-Bernard-de-Rodez, Sainte-Croix.

Née le 14 octobre 1894.

Fille de Joseph Beaulieu et de Malvina Nadon.

BEAULIEU, Eva, Sœur Marie-Rose, Chanoinesse des Cinq Plaies.

Fille de Joseph Beaulieu et de Malvina Nadon.

BOILEAU, Achille, abbé.

Né le 30 octobre 1887.

Fils de Charles-Borromée Boileau et de Caroline Chartier.

BOILEAU, Augustine, Sœur Marie-de-St-Joseph-d'Égypte, Sainte-Croix.

Née le 9 décembre 1896.

Fille de Charles-Borromée Boileau et de Caroline Chartier.

BOILEAU, Marthe, Sœur Marie-de-Ste-Marthe-de-Provence, Ste-Croix.

Née le 10 mars 1898.

Fille de Charles-Borromée Boileau et de Caroline Chartier.

BOILEAU, Marie-Anne, Sœur Marie-de-St-Charles, Sainte-Croix.

Née le 14 décembre 1895.

Fille de Charles-Borromée Boileau et de Caroline Chartier.

CHARBONNEAU, Bruno, R.P., o.m.i.

Né le 24 mars 1914.

Fils d'Adolphe Charbonneau et de Rose-de-Lima Paquette.

CHARBONNEAU, Georgette, Sœur Marie-de-Ste-Denise-Claire, Sainte-Croix.

Née le 2 avril 1912.

Fille d'Olydore Charbonneau et de Marie-Anne Desjardins.

CHARBONNEAU, Lorette, Sœur Marie-de-Ste-Jeanne-du-Rosaire, Sainte-Croix.

Née le 2 juin 1898.

Fille d'Aldéric Charbonneau et de Blanche Godard.

CHARETTE, Benoit, Frère Samuel, frère du Sacré-Cœur.

Né le 25 juin 1898.

Fils d'Isaac Charette et de Clérilda Forget.

CHARETTE, René, Frère Gabriel, frère des Écoles Chrétiennes.

Né le 6 avril 1911.

Fils d'Herménégilde Charette et de Cyrilda Desjardins.

Décédé le 29 juin 1939.

- DANIS, Georgette, Sœur Marie-de-St-Damien-Bernard.
Née le 16 août 1912.
Fille d'Eugène Danis et de Léona Reumond.
- DESJARDINS, Jeannette, Sœur Marie-de-Ste-Hélène-du-Crucifix, Sainte-Croix.
Née le 18 janvier 1921.
Fille de Joseph-Elie Desjardins et d'Aurore St-Denis.
- DESJARDINS, René, abbé.
Né le 21 mai 1890.
Fils de Ferdinand Desjardins et de Rose-Anna Drouin.
- DROUIN, Cécile, Sœur Marie-de-St-Raynald, Sainte-Croix.
Née le 26 novembre 1916.
Fille d'Amédée Drouin et de Marie-Louise Papineau.
- DROUIN, Irma, Sœur Marie-de-Ste-Rose-de-Lima, Sainte-Croix.
Née le 8 février 1912.
Fille d'Amédée Drouin et de Marie-Louise Papineau.
- FLEURANT, Alphonse, Frère Isidore, frère du Sacré-Cœur.
Né le 11 février 1906.
Fils de Jean-Baptiste Fleurant et d'Agnès Paiement.
- GAUVREAU, Georgette, Sœur Marie-de-St-Pierre d'Avila, Sainte-Croix.
Née le 3 septembre 1914.
Fille d'Ovila Gauvreau et de Rosalie Pilon.
- GERVAIS, Cécile, Sœur Marie-de-St-Bernard-de-Cluny, Sainte-Croix.
Née le 25 avril 1903.
Fille de Pierre Gervais et de Marie-Anne Gagnon.
- LABELLE, Marguerite, Sœur Marguerite-de-la-Trinité, Sainte-Croix.
Née le 29 mai 1917, à Labelle.
Fille de Pacifique Labelle et d'Albertine Laviolette.
- LAROSE, Louisa, Sœur Marie-Claire-du-St-Sacrement, des Cinq Plaies.
Née le 2 août 1889.
Fille d'Honoré Larose et d'Adélaïde Neveu.
Décédée le 30 octobre 1947.
- LECAULT, Henri-Paul, Frère Noël-Stanislas de l'Instruction Chrétienne.
Né le 31 juillet 1932.
Fils de Georges Lecault et de Germaine Dubois.
- LECAULT, Germain. Frère Stanislas-Joas de l'Instruction Chrétienne.
Né le 2 février 1931.
Fils de Georges Lecault et de Germaine Dubois.

LEGAULT, Adrien, Frère Victor, frère des Écoles Chrétiennes.
Né le 15 novembre 1902.

Fils de Jules Legault et d'Alzire Charbonneau.
Décédé le 9 septembre 1950.

LEGAULT, Arthur, Frère Adrien, frère des Écoles Chrétiennes.
Né le 7 mai 1905.

Fils de Jules Legault et d'Alzire Charbonneau.
Décédé le 24 juin 1937.

MARLEAU, Laurette, Sœur Marie-de-Ste-Julie de Mérida, Sainte-Croix.
Née le 16 août 1912, à Casselman, Ontario.
Fille d'Osias Marleau et de Julie Garaud.

PAQUETTE, Emmanuel, abbé.

Né le 24 décembre 1886.

Fils de Joseph Paquette et d'Emma Lajeunesse.

ROBIDOUX, Germaine, Sœur Marie-de-St-Joseph-Ernest, Sainte-Croix.

Née le 28 mai 1918.

Fille d'Ernest Robidoux et d'Irène Viger.

TITTLIT, Louis, Dom, c.r.i.c.

Né à St-André-Avelin.

Fils de Joseph Tittlit et d'Angélique Gravel.

Décédé à Rome en 1917.



Conseil de fabrique, 1952. Adrien Lebrun, Rodrigue Clément, Abbé
Pierre Neveu, curé, Adrien Gauthier.

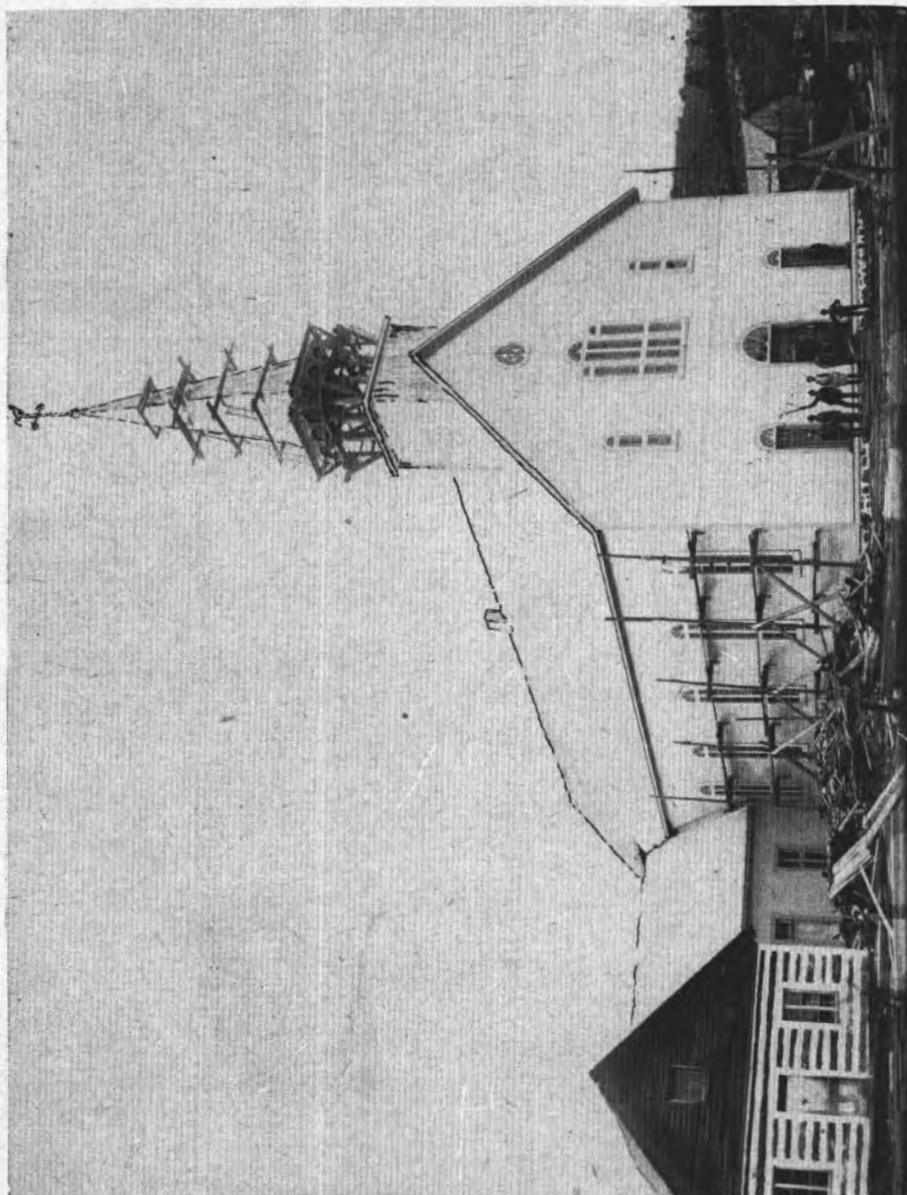
MARGUILLIERS

de la paroisse de L'Annonciation

	Date de l'élection
MM. Dosithée Boileau sr	22 février 1903
Alfred Renaud	22 février 1903
Samuel Chartier	22 février 1903
Octave Clément	27 décembre 1903
Louis-Georges Gareau	1 janvier 1905
Joseph Sarrazin	31 décembre 1905
Pierre Clément	25 décembre 1906
Thaddée Côté	25 décembre 1907
Herménégilde Charette	25 décembre 1908
Louis Brunet	25 décembre 1909
Damase Charbonneau	25 décembre 1910
Gilbert Filion	25 décembre 1911
Ferdinand Desjardins	25 décembre 1912
Ovila Gauvreau	25 décembre 1913
François Provost	25 décembre 1914
Joseph Forget	25 décembre 1915
Osius Chalifoux	25 décembre 1916
Prudent Leclerc	25 décembre 1917
Moïse Charette	25 décembre 1918
Alfred Robidoux	25 décembre 1919
Michel Desjardins	25 décembre 1920
Patrick Pilon	25 décembre 1921
Alphonse Boileau	25 décembre 1921 (pour remplacer Alfred Robidoux, démissionnaire)
Alphonse Boileau	31 décembre 1922 (terme régulier)
Cyriaque Panneton	30 décembre 1923
Aimé Raymond	28 décembre 1924
Adolphe Charbonneau	27 décembre 1925
Joseph Boileau	1926
Bénoni Charette	1 janvier 1928
Frédéric Dubreuil	30 décembre 1928
Adélard Desjardins	29 décembre 1929
Magloire Louis-Seize	1930
Adjutor Drouin	27 décembre 1931
Théophile Fortin	1 janvier 1933
Raoul Pagé	21 janvier 1934

J.-J. Hamel	28 janvier 1934 (remplace Adjutor Drouin, démissionnaire)
Noé Deslauriers	3 mars 1935
Dydime Côté	6 janvier 1936
Léonard Chartrand	6 janvier 1937
Albert Goupil	23 janvier 1938
Léon Desjardins	29 janvier 1939
Céade Robidoux	30 avril 1939 (remplace Léon Desjardins, démissionnaire)
Césaire Gauthier	21 janvier 1940
Misdras Bélanger	19 janvier 1941
Henri Bertrand	9 mars 1941 (remplace Misdras Bélanger, démissionnaire)
Armand Robidoux	4 janvier 1942
Alexandre Fortin	6 janvier 1944
Olidore Charbonneau	11 février 1945
Oscar Létourneau	6 janvier 1946
Émilien Berthelette	12 janvier 1947
Louis Raymond	6 janvier 1948
Floribert Godard	1 janvier 1949
Julien Labelle	1 janvier 1950
Rodrigue Clément	1 janvier 1951
Adrien Lebrun	1 janvier 1952





Église actuelle bénite en 1903. Premier presbytère-école.

CHAPITRE IV

ORGANISATION CIVILE ET SERVICES PUBLICS

Municipalité Canton Marchand — Les routes — La voie ferrée
— L'aqueduc — Municipalité du village de L'Annonciation
— La lumière électrique — Le téléphone — Description du
village.

Municipalité Canton Marchand

« Au début d'une colonie quand les familles mènent une vie intime et domestique, elles sont à tous égards régies par le souci de se suffire à elles-mêmes ; elles développent les traditionnelles habitudes de solidarité qui sont le plus ferme soutien du groupement colonial »¹. Il faut comprendre que cette formation communautaire, ces pratiques de dépendance mutuelle conviennent tant que les familles sont peu nombreuses, tant que la productivité naturelle des lieux répond aux besoins immédiats de la nourriture, de l'habitation, du vêtement, de l'hygiène ou de la santé. À mesure que s'incorpore au groupe d'agriculture l'élément des gens de métiers et des commerçants, la vie se complique, l'entraide du voisinage ne suffit plus ; la première conséquence de la nécessité des services communs, c'est la création d'un organisme gouvernemental. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'à la famille se superpose l'action tutélaire du prêtre, qui constitue, avec les syndicats et les marguilliers, la corporation religieuse. La paroisse catholique forme donc le deuxième organisme subsidiaire ; puis vient le troisième : la corporation civile.

« Cet organisme recrute son personnel dirigeant par le moyen d'élections ou suffrage quasi-universel, qui permet la participation du plus grand nombre des citoyens à la gestion des affaires municipales. Cette gestion repose sur une large base d'autonomie locale et provinciale »².

1. L. Gérin, *Le type économique et sol des Canadiens*, (Montréal, 83).

2. *Ibid.* 181.



ALEXANDRE FORTIN



LOUIS RAYMOND



WILLIE BORDUAS



UBALD ROBIDOUX

Conseil
de la
Municipalité
en 1953 de
Carlton Place



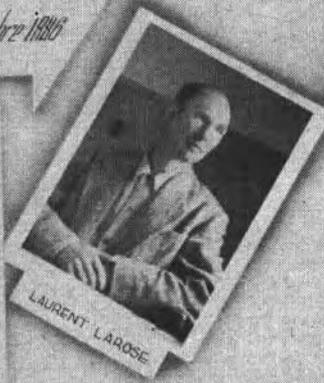
HENRI FRANCISCO



LUCIEN BAGNÉ



ALBERT GAUVREAU



LAURENT LAROSE

Érection officielle 9 décembre 1886

La province de Québec avait posé le premier geste gouvernemental par l'érection de la « MUNICIPALITÉ CANTON MARCHAND », le 9 décembre 1886, en vertu du code municipal, bien que la Gazette officielle ne l'ait publié qu'en 1906. La municipalité tient son nom de l'Honorable F.-Gabriel Marchand, ministre de la colonisation d'abord, puis premier ministre de la Province, de 1897 à 1900. Un an après l'érection, précisément le 8 janvier 1887, la municipalité posera le deuxième geste. À 10 heures de l'avant-midi, se réunissent à la résidence de Joseph Demers, marchand, un groupe de citoyens préalablement choisis par la voix populaire. Samuel Chartier, qui vient d'être nommé préfet du comté d'Ottawa, préside l'assemblée, pendant que Joseph Demers agit comme secrétaire. C.-Arès Bock, juge de paix à la Chute-au-Iroquois, assermente les membres, après qu'on a assigné à chacun la fonction à remplir dans le premier conseil de la Municipalité Canton Marchand ; Herménégilde Desjardins est élu maire, Damase Charbonneau, Joseph Sarrasin, Prosper Guay, Napoléon Denis, Régis Drouin et Joseph Fillion seront conseillers, tandis que Sam Chartier remplira la fonction de secrétaire, avec des émoluments de \$30 par année.

Qu'on nous permette une digression pour souligner en quelques mots l'arrivée de la famille Ferdinand Desjardins, frère d'Herménégilde. Elle faisait partie du deuxième groupe de colons ; les quatre familles arrivées au printemps de 1880 firent une grande fête à ces nouveaux frères d'octobre de la même année. Le lendemain de la réception, Ferdinand se rendit sur son lot, monta une habitation de douze pieds carrés : il était colon. On défricha deux mois, on descendit à Saint-Jérôme à pied pour les fêtes : quatre jours de marche dans six pouces de neige, à travers les bois. On remonta en janvier 1881 avec le premier équipement : un cheval, une paire de bœufs, un poêle, des provisions. En 1883, Ferdinand se construisit une maison de 20 x 24 ; sa propriété valait bien \$400. mais il dut emprunter \$10. pour se marier à Rose-Anna Drouin, dans la maison de Ponton ; le Rév. Père Marcel Martineau, s.j., agissait comme témoin. En 1924, son domaine s'évaluait à \$12,000. ; il remplit les charges de premier évaluateur, de conseiller, de maire, de commissaire, de président de l'U.C.C., en 1931, et de marguillier de 1914 à 1917.

En 1930 lorsque la municipalité de Macaza obtint son érection offi-

cielle, c'était son fils, Delphis Desjardins, de Macaza, qui remplissait la charge de maire de la Municipalité du Canton Marchand.

À cette première séance du conseil, une seule résolution est proposée et acceptée : la nomination de Ménésippe Guay à la charge d'inspecteur des chemins. Les fonctions du conseil municipal se bornèrent presque à surveiller la construction et l'entretien des chemins. Les colons s'étaient bien frayés des passages à travers les forêts et les marais, mais ils comptaient sur l'aide de la municipalité pour rendre ces routes praticables.

J'inclus « in extenso » les règlements no 2 et no 7, à titre d'exemple de législation municipale, à ses débuts. Sam Chartier, le secrétaire, n'était pas un lettré, mais il était assez féru de sens pratique pour enfermer dans le texte d'un règlement municipal les clauses essentielles.

Règlement no. 2 : « ...que tout enspecteur de voiris doifaires entretenir les dit chemins dans chaquien leurs arondicement pour que tous voiture divers (d'hiver) tiré par deuce jouau de frond puise voiajer et paser dans les ditchemin divers sanmisèr en faisant traser deu route pour les pié des jouau ou daute bètre (bœuf) atelé de frond ».

cenque Nevenbre 1887.

Règlement no. 7 : « ...sumossion de Prospère Gay seconder par Napoléon Denis que le certifica de sieur Louis Penneton étant soumi de vant le conseil pour abtenir une licence daubarge aux village de L'Annonciation canton Marchand le dit certifica lui a été accorder a vecque condicion qui suivent la loit des licence et de ne pas vandre un ceul ver de boicon les dimanche et Faite dobligacion aux person du canton et de ne pas en vandre aus enfan et les enfan en tout tent de ne pas les recevoir à l'Hautelle quen ils ont pas dafaires et de tenir bonne orde dan la dite Hautelle et otoure de l'Hautelle et de vandre bonne boicon.

Mossion ananime 6 mé 1889 ».

Après la lecture de la lettre de démission du conseiller Joseph Filion, chacun des membres du conseil présents à la séance du 14 janvier 1888 est appelé à déposer, dans le « casque » de fourrure du secrétaire, le nom d'un citoyen apte à remplir la fonction : c'est-à-dire qu'il doit savoir lire, écrire et

posséder un bon jugement. Le maire procède au tirage par élimination, le billet restant proclame conseiller Théodore Lachaine.

L'élection municipale de janvier 1898 est restée dans la mémoire des contemporains. Afin d'amadouer les « voteurs », un des candidats avait organisé un grand souper à l'hôtel Danis. Les convives étaient nombreux et plein d'entrain. Cependant la visite impromptu de M. le Curé avait quelque peu refroidi le climat et donné la trac à Monsieur le Candidat juste en train d'étaler son programme. Après le départ du Rév. Père, les esprits étaient sur les épines, inquiets ; tout le monde avait la susceptibilité à fleur de peau. Jean-Baptiste Strasbourg (Treize-Boutes), de St-Jérôme, échappe une parole qui n'a pas le don de plaire à Mme Noël Charette ; en un clin d'œil, ce pauvre Treize-Boutes roule par terre et se fait administrer une bonne râclée. Sans l'intervention de son mari, Donald Charbonneau réduisait en bouillabaisse ce fanfaron de St-Jérôme.



Baptiste Treize Boutes

Municipalité du Canton Marchand

	<i>Maires</i>	<i>Secrétaires</i>
1887	Herménégilde Desjardins	Samuel Chartier
1887	Damase Charbonneau	"
1888	Herménégilde Desjardins	"
1888	Emery Chartrand	"
1888	Herménégilde Desjardins	"
1893	Dosithée Boileau	"
1896	Horace Chartier	"
1898	Ferdinand Desjardins	Constant Pécelet
1901	Dr Josué Pineault	"
1902	Thomas Draper	"
1903	Thomas Draper	Philius Morrissette
1907	Constant Pécelet	"
1910	Ovila Robidoux	"
1917	Ferdinand Desjardins	"
1919	Ovila Robidoux	"
1920	Delphis Desjardins	"
1925	Théophile Fortin	"
1930	Delphis Desjardins	Henri Bertrand
1934	Léonard Chartrand	Albert Gauvreau
1934	Ovila Gauvreau	"
1951	Louis Raymond	"

STATISTIQUES

Valeur des terrains	\$208,590
Valeur des bâtisses	\$214,970
	<hr/>
Total	\$423,560
	<hr/>
Revenu	\$ 42,722

Classification de la surface des terrains :

	Acres
Terrains améliorés	10,841
Terrains non améliorés	10,713
Terrains en forêts	15,943
Terrains marécageux	2,968
Terrains incultes	6,920
	<hr/>
Total	47,485
	<hr/>
Nombre de résidents	840
Nombre de propriétaires	331
Nombre de locataires	11

Les routes

Les deux grandes voies ouvertes aux frais du gouvernement de Québec furent les chemins Chapleau et Boileau. À la suite de sa première visite paroissiale, en 1884, le Père Jean Raynel, s.j., adressait au ministère de la voirie la note suivante : « Au lieu de réparer le mauvais pont pourri de la Grande Barrière (Lac Castor), le gouvernement ferait mieux d'ouvrir un chemin à la Petite Barrière (Petit lac Nomingue), le pont ne serait pas plus coûteux. Ce serait un raccourci de deux milles et demi de L'Annonciation au Nomingue ; l'inondation ne noierait pas le chemin comme c'est le cas pour le chemin actuel sur une longueur de trois ou quatre arpents ». Le ministère se rendit volontiers à cette suggestion dans le tracé du chemin Boileau.

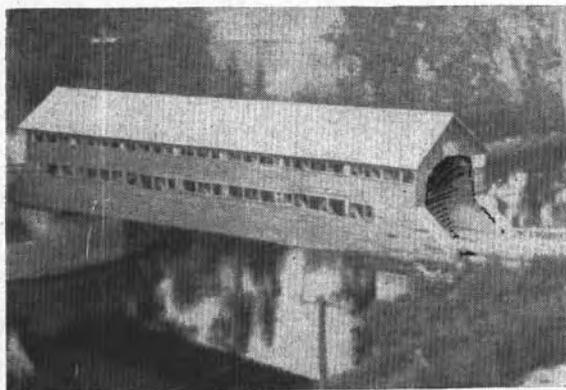
Le chemin Chapleau, du nom de Sir Adolphe Chapleau, premier ministre de 1879 à 1882, lieutenant-gouverneur de 1892 à 1898, avait une longueur de 56 milles ; il s'ouvrait à deux milles au nord de Labelle, se rendait à Kiamika en passant par le lac Lacoste, le lac aux Bois-Francis, les lacs Jaune et



Mme Samuel Chartier
(Adéline Lajeunesse).

Nomingue ; alors que le chemin Boileau, du nom de son constructeur, unissait L'Annonciation et Nomingue par le côté sud-est du lac Nomingue. Les deux chemins ont été construits sous la surveillance de Dosithée Boileau en 1882 et 1884.

À l'histoire des routes est liée celle des ponts. La construction du pont couvert du village remonte à 1888. L'endroit choisi par Joseph Bureau, agent du gouvernement, est à la satisfaction des gens bien pensant, comme le note le procès-verbal du conseil, l'octroi du ministère fut accordé le 8 juillet 1889. En 1894, la crue des eaux du printemps emportait le pont ; la même année, le gouvernement le construisit tel que nous le voyons aujourd'hui. Le pont des Sœurs, à la sortie du village vers le lac Castor, avait coûté \$225 à la corporation, en 1904, pour être remis à neuf. Il faut aussi mentionner la traverse au-dessus de la rivière Rouge, aux rapides des Italiens : une large cuvette suspendue à un câble d'acier transportant trois ou quatre hardis passagers ; l'invention était de Joseph Dubois, menuisier.



Pont couvert.

Transport

À l'origine de la plupart des villages canadiens, les services publics de transport, d'aqueduc, d'électricité dépendent de l'initiative privée. L'Annonciation ne fait pas exception à cette règle.

Un voyage dans la voiture du postillon, raconté par un de ces vieux colons du nord, offre parfois plus d'intérêt que celui du touriste après une croisière.

Sept ou huit personnes occupaient les trois sièges de la lourde voiture, dont les ressorts rigides absorbaient à peine les chocs les plus rudes. Deux bons chevaux réussissaient à couvrir une distance de 30 à 40 milles par jour ; quand la diligence enfonçait dans les ornières jusqu'au moyeu, les hommes sautaient dans la boue et, d'un coup d'épaule, la libéraient. Ces désagréments mettaient du piquant à la conversation, ou alternaient avec les histoires un peu gauloises et les chansons du terroir, accompagnées par un joueur d'accordéon ou d'harmonica. Le trajet abondait en imprévus plus amusants à raconter qu'à subir. En entrant dans le village, le postillon annonçait l'arrivée du courrier et des voyageurs, en sonnait du cor ; l'arrêt, à L'Annonciation, se trouvait chez Horace Chartier. Il fallait entendre ce maître de poste crier, de sa voix de stentor, les adresses que portaient les enveloppes du courrier aux personnes présentes. Il y allait aussi de ses remarques pour chacun des récipiendaires.

Entre la Chute-aux-Iroquois et L'Annonciation, le prix du passage était 75 sous ; entre L'Annonciation et Nominique, un écu.

Parmi les postillons, il y eut Napoléon Nantel de Labelle, qui assurait un service hebdomadaire et dont les charretiers étaient Paiement le Diable, Xavier St-Jean et Xavier Martineau de Nominique.

Malgré toute la poésie de ces longs voyages, longs par leur durée, en « carriole » l'hiver et en diligence l'été, sur des chemins difficiles, les colons souhaitaient un mode de transport plus moderne et plus rapide.

Voie ferrée

L'obstacle qui a si longtemps ralenti le développement de la partie du pays qui nous intéresse, L'Annonciation, fut, sans contredit la distance qui nous séparait de Saint-Jérôme, station terminus du chemin de fer du Nord, centre d'approvisionnement et débouché pour le bois et les quelques produits de la ferme. On sait les luttes épiques menées par le curé Labelle pour obtenir ce chemin de fer. Sa marotte de chemin de fer l'a même rendu un peu ridicule. Cependant, il subit l'apostrophe de gaîté de cœur, pourvu que ses terriens sortent du marasme dans lequel ce manque de transport les plonge. Il tenta l'impossible pour unir par rails tous les postes de colonisation du Nord.

Le 6 juin 1898, le conseil de la municipalité engage Ubald Chartrand à \$1 par jour, pour accompagner le Rév. P. Cottett, s.j., afin de tirer un tracé acceptable par la Compagnie de chemin de fer et les intéressés, entre Labelle et Nomingue. Le plan proposé ne rencontre pas les vues de la Compagnie, ainsi que le révèle une lettre du député, M. Henri Bourassa, datée du 6 mai 1901. Celui-ci informe le conseil que la construction du chemin de fer est retardée par l'opposition des gens de L'Annonciation qui tiennent au passage du rail dans leur village, et non à deux milles, tel que le suggère la Compagnie. La réponse à M. Bourassa oppose la même résistance et l'engage à appuyer la requête de tout son prestige ; cette ténacité nous a valu d'avoir le chemin de fer à notre porte.

Les grandes étapes de la voie ferrée entre Montréal et Duhamel (Mont-Laurier) se résument ainsi :

Saint-Jérôme	20 octobre	1876
Labelle	septembre	1892
Nomingue	4 janvier	1904
Mont-Laurier	juillet	1909

L'étape qui nous touche de plus près est celle de 1892 à 1904 ; douze années d'attente et de démarches réitérées, pour obtenir la continuation du rail de Labelle à Nomingue, soit 23.73 milles.

Le 10 juillet 1899, « La Compagnie du Chemin de Fer de la Colonisation du Nord » recevait ses lettres patentes de la province de Québec, l'autorisant à construire une voie de Labelle jusqu'au lac Témiscamingue, via L'Annonciation, Nominuingue, Rapide de l'Original (Mont-Laurier). Les crédits pour le premier tronçon, Labelle-Nominuingue, furent votés le 11 août 1899 ; la province octroyait \$5,000 par année pendant 12 ans ; le premier juillet 1902, elle portait cet octroi à \$8,000. Cette compagnie cédait ses droits le 6 octobre 1904, à la Compagnie Pacifique Canadien pour 99 ans, à dater du premier janvier 1905.

La gare du village a été construite en 1903. Le premier agent à l'occuper fut J.-Wilfrid Dumouchel, jusqu'en juillet 1919 ; de juillet 1919 à mai 1920, A.-E. Hancox ; de mai 1920 à 1934, Lawrence O'Neil ; de 1934 à 1939, Alphonse Piché, et, depuis 1939, M. Georges Giroux. La première horloge installée dans la station le fut le 20 février 1904.

Horaires des trains à cette date
pour tous les jours, sauf le dimanche

Départ de Montréal, gare Dalhousie	5.25 p.m.
Arrivée à L'Annonciation	11.25 p.m.
Arrivée à Nominuingue	12.15 a.m.
Départ de Nominuingue	3.20 a.m.
Départ de L'Annonciation	4.10 a.m.
Arrivée à Montréal	9.50 a.m.

<i>Les prix</i>	1904	1952
Aller seulement, 1 ^{ère} classe	\$ 3.80	\$ 4.75
Aller et retour	6.35	8.55
Aller seulement, 2 ^e classe	2.30	Cette classe n'existe plus

Enfin le 4 janvier 1904, le train arrive à la gare de L'Annonciation ; malgré l'heure tardive, 11 h. 30, et le froid, une foule curieuse se presse sur le débarcadère ; elle peut à loisir visiter les voitures.

Au sortir de l'obscurité, les yeux des villageois sont éblouis de tant de magnificence : ces lourds sièges capitonnés, ces châssis anglais dissimulés derrière de beaux rideaux à ressort ; ces lampes à gaz qui ronronnent sous un plafond ouvragé comme une voûte de cathédrale et qui projettent une lumière presque aveuglante pour des yeux habitués à la lampe à pétrole, une toilette intérieure, avec bol en porcelaine blanche ; un évier rond émaillé surmonté d'une glace ; l'eau froide et l'eau chaude courantes ; tant de luxe, en si peu d'espace !



Gare — 1905.



En route pour Montréal.

L'ébahissement des colons ne fut pas moindre, à la vue de la première automobile dans le village, en 1909, automobile que son propriétaire, J.-Patrick Lee, marchand en ferronnerie, conduisait à la vitesse de 20 milles à l'heure. Ce fut la terreur des chevaux, qui ne pouvaient s'habituer à voir foncer sur eux ces deux grands yeux nickelés, encore moins se faire l'oreille aux pétarades du moteur. Le notaire Philius Morrissette fut le deuxième à se procurer ce genre de véhicule, en 1912 ; le Dr Côte Cartier conduisait la troisième, en 1913, une voiture allemande, une Metz, dont les roues d'arrière étaient commandées par des chaînes extérieures, assez semblables aux chaînes des bicyclettes.

L'aqueduc

Le deuxième service public, après celui des transports en commun, fut l'aqueduc. Napoléon Denis desservait, en 1893, une vingtaine d'habitations du village, à même un aqueduc fait de tuyaux de bois. En 1898, Charles-Borromée Boileau devenait propriétaire de cet aqueduc ; cinq ans plus tard, son frère Alphonse l'acheta et apporta quelques améliorations. Du coup le tarif est haussé aux prix suivants : usage général \$6

par année ; baignoire 37 1/2 sous ; toilette, 37 1/2 sous ; 50 sous par vache ; \$1 par cheval.

Avec cette augmentation, l'eau prit goût et fit les frais de chaudes discussions, qui, de la boutique de forge et des perons, rebondit au conseil municipal. Tous en étaient pour de l'eau potable, mais un conseiller s'entêtait mordicus à exiger du propriétaire, le dit Boileau, de l'eau « confortable ».

Le syndicat Wilfrid et Ménéippe Guay, Eugène Danis, Napoléon Drouin et Horace Chartier projette, en 1905, de construire un aqueduc plus considérable. Le conseil municipal, ayant déjà donné au premier propriétaire un droit exclusif d'exploitation, accordait au syndicat exactement le même droit ; d'où imbroglio, disputes et procès ; le contrat d'achat de l'ancien aqueduc par le syndicat ne fut signé qu'en 1908.

Finalement, l'aqueduc fut vendu à la municipalité du village le 26 juin 1909, pour la somme de \$13,000.



Installation du 2^e aqueduc : Dosithée Poirier,
Ernest St-Denis.

Municipalité du village de L'Annonciation

Cette question d'eau pesa fortement dans la balance pour hâter l'érection de la municipalité du village, qui se fit le 8 octobre 1908 ; les frais d'incorporation s'élevèrent à \$400. Les élections eurent lieu le mardi, 3 novembre 1908, et le 10 du même mois se groupaient autour de la table du conseil le maire Dr Côme Cartier, le notaire Morrissette, secrétaire, les conseillers : Arthur Drouin, Oza Chabot, Ubald Gamache, J.-Wilfrid Dumouchel, Joseph Pharand, Joseph Thomas.

Le vingt novembre 1908 onze réquerants présentaient en cour une contestation d'élection sous prétexte qu'il y avait eu violence et fraude. Le jugement rendu le 17 février 1909 donnait gain de cause aux réquerants et le juge A.-F. Carrier fixait le nouveau scrutin au 6 mars 1909. Ce deuxième vote présidé par Anthime Lalande de Nomingue donna le même résultat que le premier.

STATISTIQUES

	Village	Campagne	Total
Familles	176	155	331
Âmes	794	814	1,608

Évaluation immobilière du village

Valeur imposable	\$340,350
Valeur non imposable	51,650
	<hr/>
	\$392,000
Résidents	794
Propriétaires	150
Locataires	82



BRUNO MANTEL



ONÉSIME NOËL



EUGÈNE FILION



ROLLAND PELLETIER

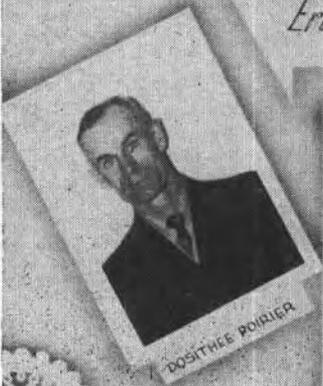


ADRIEN CHARBONNEAU

Conseil
Municipal
en 1953

L'Annonciation

Erection officielle le octobre 1909



DOSTITHEÉ POIRIER



HENRI BERTRAND



FLORIBERT GODARD

Municipalité du Village L'Annonciation

	<i>Maires</i>	<i>Secrétaires</i>
1908	Côme Cartier	Philius Morrissette
1909	Horace Chartier	"
1911	Côme Cartier	"
1913	Osius Giroux	"
1914	Alfred Robidoux	"
1919	Ménéippe Guay	"
1920	Wilfrid Taillon	Constant Péclet
1922	Joseph Delisle	"
1925	Côme Cartier	Léon Raymond
1927	Côme Cartier	Henri Bertrand
1932	Charlemagne Denis	"
1947	Onésime Noël	"
1952	Onésime Noël	"

En 1887, Joseph Groulx remplissait la fonction de premier constable. Le 2 octobre 1909, Régis Clément est préposé à cet office. Il est autorisé à incarcérer les délinquants chez lui et à faire acquitter la note par la municipalité au coût de la pension des auberges.

Une chambre de maison convertie en geôle, pour loger des gens de tout poil, ne va pas sans inconvénients. Afin de tempérer les récriminations de son épouse, Marie-Aurore Guay, Régis construisit une cellule solide au bout de la cuisine. Question de faire le matamore ou le drôle, le constable Clément coffra plus d'un citoyen sous les prétextes les plus fantaisistes. Le supposé coupable s'en tirait le plus souvent par une visite au bar. Ce genre de plaisanterie illustre bien le caractère humoristique des mœurs du temps.

Le poste de greffier fut d'abord occupé par le notaire Philius Morrissette, de 1908 à 1926 ; ensuite, par le notaire Léon Raymond, jusqu'en 1932 ; et par Constant Péclet, depuis cette date. La première cause des annales judiciaires du village est celle de Ménéippe Guay, qui réclamait \$33.09 de la Corporation pour l'érection d'une clôture. Le compte fut renvoyé, parce que les données du contrat n'avaient pas été toutes respectées. La Cour fut saisie du litige et le jugement donna gain de



Pierre Clément.

cause à la municipalité ; mais celle-ci dut payer \$145 à l'avocat Alfred Duranleau de Saint-Jérôme, pour services professionnels.

Un jour d'octobre 1904, se présentent chez le juge de paix, Horace Chartier, le Dr Côme Cartier et deux témoins qui avaient été, comme lui, mordus par le chien de Cléophas Chaboillez. Les demandeurs exigeaient rien de moins que la mort de l'accusé (le chien) ; mais il n'était pas juste de rendre jugement, sans entendre le propriétaire du dogue : le juge l'assigne immédiatement à son tribunal. Malgré l'apologie du défendeur pour sauver la peau de son chien, le juge Chartier condamne la bête à mort. « Eh bien ! Votre seigneurie, je vais le tuer, mon chien, mais, avant de mourir, il aura au moins eu la satisfaction de mettre la dent dans trois fessiers conservateurs », de dire Chaboillez, en guise de consolation.

La construction et l'entretien des trottoirs sont à la charge de la municipalité depuis le 7 mai 1910 ; le gravelage des rues depuis 1913. La liste noire des buveurs invétérés s'est ouverte en 1911.

Électricité

La Province a placé dans le ruisseau Paquette, qui se jette dans la rivière Rouge à l'entrée est du village, une richesse qu'il est impossible d'ignorer. Trois moulins tiraient déjà leur

force de ses chutes, on s'abreuvait maintenant de son eau fraîche et limpide, une exploitation de plus, sous une autre forme, ne l'appauvrirait pas. L'idée de convertir cette cascade en énergie électrique avait tout de suite saisi l'intelligence de quelques hommes entreprenants. Mais aussitôt avait surgi l'obstacle courant : trouver des colons à l'esprit assez ouvert au progrès pour utiliser ce service. La plupart étaient satisfaits de s'éclairer à la chandelle, à la lampe à pétrole ou au fanal, ce qui coûtait bon marché. L'électricité, en plus d'être chère par l'usage des commodités qu'elle crée, était une cause sournoise d'incendie.

Le 6 mars 1905, la « Compagnie Hydro-Électrique de L'Annonciation », composée de Souillard, Thiaville et Morrisette, demandait au conseil municipal l'autorisation d'exploiter le rapide de la rivière Macaza. Le conseil, craignant que ce privilège renouvelât les difficultés de l'aqueduc, laissa tomber la requête. Tout de même, dix-neuf ans plus tard, l'idée trouvait son écho dans le cerveau craintif, mais adroit, d'Osias Giroux. Une résolution faite par Charlemagne Denis, appuyée par Wilfrid Taillon, le 8 novembre 1924, donnait champ libre au solliciteur. À ce moment, le barrage sur le ruisseau Paquette était déjà levé et les marchands avaient reçu leur première commande d'ampoules électriques, qui servirent l'avant-veille de Noël 1924.

Lorsque Osias Giroux vendit son entreprise à la Laurentian Hydro Electric Company en 1925, elle développait 60 chevaux vapeur. Le 1^{er} juillet 1927, la Gatineau Power Company commença à desservir le village de L'Annonciation. En 1930, elle construisit une ligne de transmission d'énergie électrique, de Saint-Jovite à L'Annonciation. En 1928, le débit en kilowatts heure était de 25,548, soit une moyenne de 258 Kw pour chacun des 99 clients ; en 1948 il était de 264,619, ou une moyenne de 1,521 pour chacun des 174 clients. On constatera que le nombre de clients n'a pas doublé en 20 ans, alors que la consommation d'énergie électrique est 10 fois plus élevée.

Le projet de loi relatif à l'électrification des campagnes, l'encouragement financier du gouvernement aux coopératives

ont trouvé un écho favorable chez les cultivateurs. Ceux de la région ont souscrit \$11,000 de mise de fonds, en actions sociales, à la « Coopérative d'Électricité des Laurentides ». Lors d'une réunion tenue le 2 juin 1945 à L'Annonciation, les délégués de la Minerve, du Nomingue, de L'Annonciation et de Sainte-Véronique choisirent M. Rolland Sarrasin, de L'Ascension, président, Oscar Godard de Sainte-Véronique, vice-président, Léonard Chartrand de L'Annonciation, l'un des directeurs et Grégoire Charbonneau de Nomingue. À la Noël 1948, les trois églises, de la Minerve, de Sainte-Véronique et de L'Ascension, ouvrirent la liste des clients de la Coopérative ; il convenait que la maison de Dieu fût la première servie. Depuis trois ans, de 1947 à 1950, 90 milles de lignes, dont 23 à L'Annonciation, courent sur le territoire que la Cie Gatineau ne couvre pas. Le siège social de la Coopérative se trouve à L'Annonciation et Jacques Bastien en est le gérant.

Téléphone /

Un jour d'automne 1899, s'arrête chez Moïse Charette un voyageur de la Ferme Neuve, pour annoncer à Mme Charette que sa mère est morte depuis trois semaines ; faute de communication postale, téléphonique ou télégraphique, on ne peut vérifier cette triste nouvelle. Madame prend le deuil de sa mère et fait chanter quelques messes pour le repos de la défunte. Aux premiers beaux jours d'été, la vieille Paquette s'amène en voiture avec un bon stock de laine à faire carder au moulin ; la revenante faillit faire mourir sa fille Rosina de frayeur et d'émotion.

Le fait n'est pas unique, pendant ces années d'isolement à peu près complet ; le téléphone a du moins l'avantage d'éviter des méprises qui peuvent être dramatiques.

Par une résolution du conseil en 1909, Eugène Danis reçoit l'autorisation d'exploiter un service téléphonique sous la raison sociale : « E. Danis Private Line ». Il fait installer des centraux aussi à Nomingue et à Val Barrette. Les trois endroits sont reliés par une ligne interurbaine, qui à son tour est rac-

cordée au réseau interurbain de la Compagnie « Le Lièvre Valley Telephone Company ».

En 1940, Danis vend son réseau de téléphone à Ernest Robidoux et Omer Lacoste, qui le cèdent quelques mois plus tard à « Téléphone Labelle Limitée ». Au printemps 1950, la Compagnie Bell est devenue propriétaire de ce réseau.

Le nombre des abonnés du téléphone à L'Annonciation en janvier 1909, était de 34 ; de 81, en 1941 ; de 263, en 1948 ; de 295, en 1950 ; et de 317 en décembre 1952.

* *
*

Nous constatons une fois de plus que nos pionniers ne manquaient pas d'esprit inventif, chaque fois qu'il fallait lancer une entreprise difficile et utilitaire. Ces industries locales mettaient entre les mains de leur propriétaire un instrument de liberté, parce qu'ils exercent un contrôle sur le capital engagé. Ce qu'on ne contrôle pas, d'autres le contrôlent pour nous... et parfois contre nous.

Quand verrons-nous nos Canadiens français fortement décidés à conserver pour eux ces commerces et ces industries qu'ils ont créés à force d'énergie et de talent, qu'ils ont maintenus à force de sacrifices ? Que de fois, au moment de toucher d'appréciables bénéfices, ils se désistent de revenus assurés en faveur des compagnies étrangères et centralisatrices, uniquement préoccupées à soigner leurs intérêts.

Description du village

En quittant Labelle, la route nationale coupe une large plaine ondulée qui, à l'approche de L'Annonciation, se rétrécit rapidement, entre la rivière Rouge à droite et la montagne du Bois-Franc à gauche. Ce mont qui semble barrer la route, recule subitement et se déploie en éventail, comme une toile de fond. Sur le penchant de son hémicycle, qui se dresse en amphithéâtre à la hauteur de cent cinquante pieds, s'étale tout

le décor d'un village : en avant-scène sa grand-rue d'un mille de longueur, ses magasins, ses boutiques, ses hôtels, son église, son école, son hôtel-de-ville ; dans la rampe, s'agrippent des résidences avec leur hangar à l'arrière ; tout en haut, au dernier gradin, outre le couvent, de modestes pignons coudoient des balcons presque somptueux.

Rien ne masque la lumière du soleil levant sur cette scène ; la vue s'étend très loin par delà la voie ferrée et la rivière Rouge, sur les fermes d'en face. Pour compléter le paysage, la rivière, telle une banderole festonnée, le contourne irrégulièrement et reflète vers le ciel son azur doré ou argenté, selon le caprice de la lumière.

Tel est l'aspect poétique de la localité. Hélas ! à toute fin pratique, cet amphithéâtre présente de fâcheux inconvénients : caves à creuser dans le roc vif, constructions à asseoir de niveau, contreforts à jeter ici et là pour retenir le terrain, pression de l'eau affaiblie, chaussées et trottoirs glacés en hiver, pluies torrentielles en été. Néanmoins tous les villageois s'accoutument de cette situation, chacun tire profit des accidents du terrain et le village évoque, dans son ensemble, un joli bourg de la Suisse, à l'instar de celui de Sainte-Adèle, de Sainte-Marguerite et de bien d'autres des Laurentides.

DÉPUTÉS FÉDÉRAUX du Comté Labelle formé en 1892

Bourassa Henri	1896-1907
Major, C.-B.	1907-1911
Achim Honoré	1911-1917
Fortier Hyacinthe-Alfred	1917-1925
Bourassa Henri	1925-1935
Lalonde Maurice	1935-1945
Courtemanche Henri	1945-1953
Roy Gustave	1953-

DÉPUTÉS PROVINCIAUX du Comté Labelle formé en 1912

Fortier Hyacinthe-Alfred	1912-1917
Achim Honoré	1917-1922
Lahaie Désiré	1922-1923
Lortie Pierre	1923-1936
Paquette Albini	1936-



Henri Bourassa.

Hommage à

HENRI BOURASSA

(1868-1952)

Le Devoir, Montréal, samedi 25 octobre 1952

Le nom et l'œuvre de Bourassa remplissent son époque. Il a fourni deux générations d'idées politiques. Dans l'ordre social il était très en avance sur son temps — et sur beaucoup de nos contemporains. Il a secoué les Canadiens français, qui allaient s'endormir dans le lauriérisme. Il s'est battu pour épargner au Canada entier les conséquences d'une grave déviation politique.

Quand on parcourt ses livres et ses brochures, on se dit parfois : « C'est juste, mais ce n'est pas neuf, et tout le monde pense de la sorte ». Et voilà le plus bel hommage ; car on témoigne ainsi de son succès. Ses idées étaient neuves, mais il a réussi à les faire pénétrer partout, — jusque chez ses adversaires. Marine Leland écrit avec bonheur : Ses « hérésies » politiques d'hier et d'avant-hier sont les idées reçues d'aujourd'hui.

À d'autres moments, on s'étonne. On croyait ces idées-là plus récentes, on pensait qu'elles sont la conquête de notre génération. Mais il avait vu loin.

Bourassa a marqué l'imagination de ses contemporains. Il les a tous passionnés, pour ou contre. À certaines heures privilégiées, il devint leur porte-parole et ils reconnurent en son langage ce qu'ils pensaient obscurément mais ne savaient pas exprimer.

« Il nous a tous réveillés », déclarait un jour Édouard Montpetit. Oui. Sa pensée est perpétuellement en ébullition. Il remet les choses en question. Il inquiète. Il bouleverse. Combien d'hommes, aujourd'hui grands-pères ou disparus, furent saisis par sa parole, arrachés à leur médiocrité, et en sont demeurés marqués à jamais ?



BOURRASSA en villégiature à Sainte-Agathe, au chalet Liboiron, près du lac Long, en compagnie de l'abbé Allard, son ancien curé de Montebello, et de cinq Frères du Sacré-Coeur : Frère Victor, Frère Dosithée, Henri Bourrassa, Frère Borgia, l'abbé Allard, Frère Octave, Frère Valère.

Oui il inquiétait. Même ses amis. Il y avait toujours, chez lui, quelque chose d'imprévisible. Bien assuré quant à l'essentiel — et pour lui l'essentiel fut surtout l'Essentiel —, il gardait une entière liberté d'esprit. Il n'était pas de ceux, même grands, qu'on peut étiqueter une fois pour toutes et dont on prédit presque à coup sûr les réactions, parce qu'elles vont toujours dans le même sens. Il y avait en sa personnalité trop de richesses pour qu'on pût l'enfermer dans une formule. Il n'était pas une formule. Il était Bourrassa.

Il faut entendre les contemporains porter témoignages car quelque chose de lui n'est pas passé dans ses articles ou ses discours écrits — quelque chose dont on trouve le reflet fugace dans telle phrase vengeresse, dans tel accent qui laisse deviner le son d'une voix et la vivacité d'un geste. Il disait un jour

devant nous, avec une humilité si excessive qu'elle en devenait comique : « Le bon Dieu m'a peut-être donné quelque facilité de parole, mais comme journaliste, ce que je suis devenu, je l'ai conquis ». Il était devenu un grand journaliste. Mais Dieu lui avait donné le don d'une parole fulgurante, une éloquence qui arrachait et transportait. Ainsi a-t-il remué son époque.

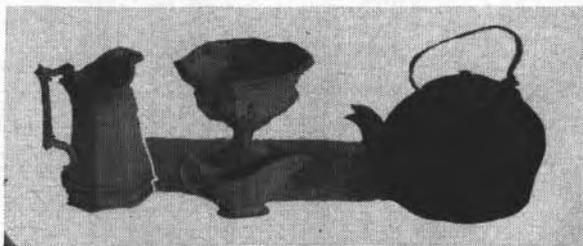
Parmi ses œuvres, une à laquelle il a donné le meilleur de lui-même : le journal qu'il a fondé. Le Devoir est fils de Bourassa. Sans lui, on n'imagine même pas que le quotidien ait pu naître. Il lui a donné la vie, puis des années de soin, il a fait son prestige, il a suscité les dévouements sans lesquels l'œuvre aurait sombré ; et il l'a créé tel que le Devoir puisse lui survivre. Jusqu'à son dernier instant, malgré l'extrême délicatesse qui lui dictait de ne point intervenir dans sa vie, il lui est demeuré attaché, et il mêlait son nom à ses ultimes prières. Pourtant, nous ne saurions sans partialité trop le tirer de notre côté. Le Devoir vient de Bourassa, mais l'auteur domine et déborde son œuvre.

Le chanoine Groulx l'appelle « cet insigne serviteur de la patrie canadienne, la plus fière incarnation de sa race ». Gérard Picard salue en lui un prophète social, et le P. Archambault montre le génie avec lequel il a pénétré et fait rayonner la pensée sociale de l'Église. Omer Héroux évoque la scène « extraordinaire, inouïe, invraisemblable presque » où l'orateur fut la voix de toute l'Amérique française. Antonio Perrault voit, « au premier rang des hommes politiques, la haute et incomparable personnalité d'Henri Bourassa... l'un des fils dont la race française a raison d'être fière ». Une Américaine, Marine Leland, cite le mot d'un universitaire anglo-canadien : « Henri Bourassa is the greatest living Canadian ». Le Docteur Prince, devant sa fosse, pense spontanément : « C'est l'Honneur qu'on enterre ». Toutes ces formules expriment une même idée de grandeur, d'intégrité et de puissance. Elles viennent spontanément à l'esprit quand on parle de lui.

Il fut l'un des plus doués parmi ceux qui passèrent sur ce coin de terre — peut-être le plus doué de tous. Mais il ne s'est

pas contenté d'apporter ses richesses, il les a mises en valeur, il les a unifiées. D'un tempérament magnifique il a fait un caractère viril ; d'une nature volontiers agressive il a tiré une âme de chevalier. Voilà ce qui lui reste, chez les hommes, de plus incontestable : d'avoir été Henri Bourassa.

Mais il a visé plus haut. Ce n'était pas assez pour lui d'être un grand homme — et même un jour il estima que ce n'est rien. Sa valeur spirituelle dépasse toutes les autres. Il a consacré le meilleur de ses dernières années à la prière. Après avoir été si longtemps le paladin de la justice, il a voulu devenir un instrument de la Charité. Tel est le couronnement définitif de son œuvre comme de sa vie.



CHAPITRE V

VIE SCOLAIRE ET MANIFESTATIONS INTELLECTUELLES

Culture intellectuelle des colons — Premières écoles — Premières maîtresses — Premier bilan financier de la Commission scolaire — Chanoinesses des Cinq Plaies — Religieuses Sainte-Croix — Frères Sainte-Croix — École des rangs — Mlle Azilda Trudel — Fanfare et théâtre.

Culture intellectuelle des colons

La culture intellectuelle d'une population se reflète extérieurement de bien des façons ; les plus évidentes sont le nombre des écoles, l'enseignement qu'on y donne et l'état général des édifices : leur architecture, leur propreté, l'embellissement du terrain, enfin tout ce qui caractérise une institution où l'on apprend le vrai et le beau. L'atmosphère intellectuelle d'un village se manifeste aussi par sa bibliothèque publique, sa salle de spectacle, son corps musical, ses cercles d'œuvres, sa librairie, ses abonnés aux journaux et aux diverses revues, par ses annonces commerciales même.

Nous n'avons pas l'intention de scruter tous ces détails, mais nous nous proposons d'en dire assez pour diagnostiquer l'état de santé intellectuelle de notre population.

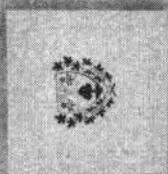
Au début de la colonie, le souci de culture existait puisque le Père Jean Raynel, s.j., dans sa visite paroissiale de 1884, presse les gens de s'abonner à un journal ; la chose n'était guère facile faute de communication. Tout de même, il déplorait que des gens sachant lire et écrire ne puissent s'alimenter de quelques lectures. Pour obvier partiellement à cette lacune, les Pères avaient mis à la disposition de leurs paroissiens quelques bons livres, que les lecteurs pouvaient emprunter et échanger le dimanche, après la grand-messe. Ce service de bibliothèque s'est plus ou moins continué avec les Chanoines Réguliers.



ERNEST GIROUX



FRÉDÉRIC COTTE



HENRI BERTRAND



Association

ONÉSIME NOËL



Commission
de
Bourse



BRUNO NANTEL



CAMILLE DESMARAIS



Famille Charbonneau : Assis, de g. à d.: Germaine, Xélophat, Damase, Mme (Suzanne Leroux), Marguerite, Suzanne. Debout : Adolphe, Fabiana, Bénoni Charette, Guillemine, Joseph Renaud, Rosa, Donald, Armand Robidoux, Ovide Giroux, Marie-Anne, Jeanne.

Le couvent possède aujourd'hui une belle collection de livres. Malheureusement les rayons restent toujours bien garnis, faute de lecteurs.

Inutile de corser le sujet et de faire croire que toute la population était lettrée. L'absence de signature au bas des contrats et des actes inscrits dans les registres démentirait cette assertion, mais cela n'est pas non plus une preuve que les gens, surtout les hommes, étaient des illettrés. Il faut faire la part de la gêne et l'acceptation facile du notaire et du prêtre à recevoir l'excuse de ces rudes bûcherons, qui maniaient plus facilement la hache et le godendard que la plume.

Premières écoles

Presque entièrement occupés au défrichement, à la culture du sol, les premiers colons pensèrent d'abord à se loger, avant d'élever une école en même temps que leur maison et la première chapelle. Cette situation ne dura guère ; les bons habitants de L'Annonciation appréciaient la valeur de l'instruction et en éprouvaient le besoin. On peut s'en rendre compte par l'érection de la première école du village dès 1887. C'était une espèce de chantier en bois, élevé sur l'emplacement du presbytère actuel. La première maîtresse, commise à l'instruction d'une dizaine d'enfants, fut Mlle Filion. Sans doute, il y avait plus de dix enfants d'âge scolaire à cette date, mais la distance leur rendait impossible la fréquentation de l'école. L'année suivante, afin de s'assurer les services d'une maîtresse diplômée, on avait autorisé une augmentation de \$5 sur le salaire annuel précédent de \$85, tout en laissant les frais du chauffage et du ménage au soin de la titulaire.

La deuxième institutrice, Joséphine Barrette, devint par son mariage la mère de l'Honorable Juge Hermann Barrette de Saint-Jérôme. M. Barrette et sa fille Présilde avaient voulu encourager par leur présence, les succès de Joséphine en assistant à l'examen de fin d'année. Pendant les mois d'hiver, l'institutrice donnait, le soir, des leçons de lecture et de calcul aux adultes.

Xélophat Charbonneau s'était fait remarquer par son assiduité aux cours, ses questions qui débordaient les cadres de l'enseignement et par son empressement à nettoyer le tableau après la leçon.

Les manuels des élèves, au programme scolaire, se limitaient à un très petit nombre. Le travail écrit se faisait sur l'inséparable ardoise. Les jeunes apprenaient les grosses lettres sur le tableau de Lippens ; les autres, suivant leur degré d'instruction, possédaient : *Les Devoirs du Chrétien* de Lhomond, *Mon premier livre* de Ahern, *la Grammaire française* de Robert, *le Psautier du saint roi David*, *l'Histoire sainte*, *le Catéchisme de Québec*, *la Géographie* et *l'Arithmétique* des Frères des écoles chrétiennes, *la Méthode d'Écriture* de J.-A. Langlais ; et les finissantes, plus rarement les finissants, le *Manuscrit*, car il fallait être aussi habile à déchiffrer l'écriture à la main que l'imprimé.

Joseph Demers, marchand général de la place, envoie une commande de nombreux articles à un marchand de gros de Montréal. Après quelques semaines il s'impatiente du retard de sa marchandise qu'un charretier de Saint-Jérôme devait lui apporter, mais le postillon lui remet une lettre venant de Montréal. Joseph retourne le pli en tous sens, fait des efforts pour saisir quelques mots ; finalement, il passe la missive à sa femme, pour voir si elle sera plus heureuse : « Pauvre Jos, c'est ta lettre qui revient ».

Il n'est pas sans intérêt de lire les dépenses encourues par la municipalité, durant la première année, en 1887, pour le maintien de l'école du village :

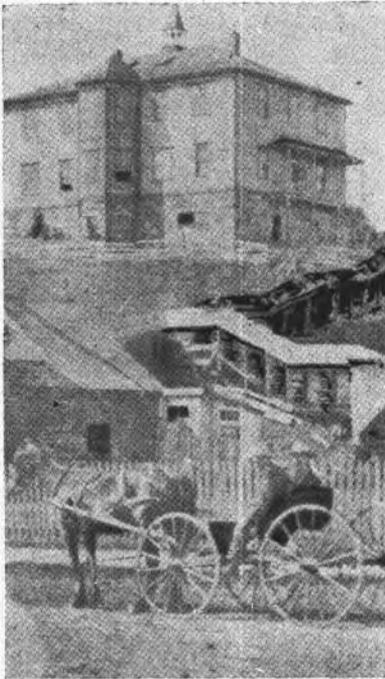
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Octrois du gouvernement	68.70	Maîtresses	85.00
Taxes	39.19	Secrétaire	10.00
		Compte chez Horace Char-	
		tier	2.63
		Quatre prix d'assiduité	0.80
		Douze prix d'application	1.80
		Huile à lampe	0.58
Déficit	7.94	Bancs de l'école	15.02
	<u>\$115.83</u>		<u>\$115.83</u>

Compte chez Horace Chartier

2 feuilles de papier	.02
1 porte-poussière	.12
1 globe à lampe	.05
4 boîtes de caustique	.24
2 vitres	.20
1 balai	.30
1 brosse à plancher	.12
1 livre de lecture	.25
2 boîtes de mine à poêle	.06
1 brosse à mine à poêle	.18
1 boîte à craie	.14
Transport de la maîtresse de St-Jovite à L'Annonciation	.95
	<u>\$2.63</u>

Chanoinesses des Cinq Plaies

Après la grand-messe du 11 mai 1890, le Rév. P. Grenier convoqua les francs-tenanciers à la sacristie, afin de discuter de l'engagement des Sœurs Marianites ; celles-ci acceptèrent, mais ne vinrent que 30 ans plus tard.



Couvent et chemin couvert

Lors de la construction du presbytère actuel en 1895, on déblaya le terrain des arbres et de la première école. La seconde école fut érigée à l'entrée du village. Elle ne coûta que \$175. Le bois et le temps furent offerts gratuitement. En 1897, les Pères sollicitent leurs consœurs, les Chanoinesses des Cinq Plaies, à venir prendre la direction de l'école.

Ces religieuses étaient au Nomingue depuis 1896. Mère Joséphine, supérieure, sœur Séraphine et sœur Eulalie étaient venues directement de la maison-mère de l'Institut, établie à Lyon, France. Demi-cloîtrées, elles observent la même règle que les Chanoines : abstention de viande, sévère pratique de la pauvreté et chant du grand office canonial. La charité publique, ajoutée aux revenus de travaux de couture, ne suffisait pas à les sustenter convenablement ; elles acceptèrent donc de faire de l'enseignement à Nomingue et à L'Annonciation, où elles demeurèrent jusqu'en 1920. Elles possèdent encore deux œuvres dans la province : une école maternelle, rue Persillier à Montréal, une résidence à Sainte-Genève, où elles font le service de la maison des Pères Sainte-Croix.

Les Chanoines avaient acquis, le 10 août 1898, de Séverin Rochon, un terrain au prix nominal de \$1, sur lequel la commission construisit le couvent des religieuses en 1899 ; l'ancienne école resta à l'usage des enfants de la campagne. Le mobilier du couvent prit l'allure moderne du temps, avec ses cinq douzaines de bureaux sortis d'une manufacture de Trenton.

On venait de bâtir un édifice en bois, juché au sommet du village, à hauteur du clocher de l'église. Tous les matins, les religieuses dévalaient la côte ; après la messe, elles remontaient de peine et de misère, en s'agrippant aux roches et aux broussailles. Cette ascension pénible fut atténuée par l'aménagement d'un chemin couvert. Cet escalier, long de 175 pieds, n'escalade pas la côte d'un seul coup, des paliers permettent



Maison
d'Alphonse Boileau.

de prendre haleine. En juillet 1901, lorsque la commission solda le compte de \$70 pour les frais de cette construction, elle exigea du menuisier J.-A. Authier, que les charnières de la porte d'entrée, jugées trop délicates, fussent remplacées.

En 1901, comme en 1888, se donnent des cours du soir : lecture, calcul et conversation anglaise ; le Département de l'Instruction publique accorde \$50 pour ces cours ; la même année, la commission porte le salaire de ses maîtresses à \$100, sans enlever les frais de chauffage.

Religieuses Sainte-Croix

La pénurie des sujets oblige les Chanoinesses des Cinq Plaies à abandonner la paroisse en 1920. À cette même époque, sur la demande de Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier, du Rév. P. Jean-Baptiste Morlat, curé, et de Ovila Gauvreau, président de la commission scolaire, les Sœurs de Sainte-Croix sont appelées à continuer l'œuvre des Chanoinesses. Voici le nom des Fondatrices : Sœur Marie-de-Ste-Blanche, supérieure, les sœurs Marie-de-St-Ursule, Marie-de-Ste-Rose, Marie-de-l'Espérance ; ces dernières seront aidées de deux maîtresses.

À l'ouverture, le 3 septembre 1920, cent vingt-deux élèves sont inscrits, dont soixante-quatre filles et cinquante-huit garçons, répartis en quatre classes. À peine deux mois après l'arrivée des Sœurs, vu l'augmentation constante des élèves, on doit ouvrir une 5^e classe, confiée à Albertine Gagnon.

En 1928, le feu rasait l'ancienne école du village. À quelque chose malheur est bon. Le Dr Cartier, en homme perspicace et tout dévoué au développement de son village, voulut profiter de cette circonstance pour doter la municipalité d'une école de garçons ; les assurances et l'octroi du gouvernement aidant, le projet avait une chance de passer. Après la messe, le 20 septembre 1928, le docteur exposa son plan à une centaine de chefs de famille. Tous acceptèrent d'emblée. L'avantage de grouper les garçons en une seule école était évident, mais les gens de la campagne refusèrent à la commission scolaire

du village le droit de leur imposer une part égale dans les dépenses ; le plan resta en panne jusqu'en 1947.

À la lumière de ce fait et de quelques autres consignés dans ce chapitre, notons que l'instruction est toujours le parent pauvre, la nécessiteuse à qui l'on verse la subsistance au compte-gouttes. Si, au cours des années, l'école n'est pas morte d'inanition, c'est qu'il s'est trouvé, à L'Annonciation comme ailleurs, des maîtres et des maîtresses pour la soutenir de leur dévouement. Les contribuables croient leur devoir accompli, quand ils ont fourni aux enfants les moyens d'apprendre à lire tant bien que mal et à résoudre les quatre règles simples.

À une réunion de la commission en 1938, à laquelle assistaient trois Frères du Sacré-Cœur venus de Montréal, Frère Edmond, provincial, Frère Antonius, procureur, et Frère Samuel, l'engagement des Frères fut sur le point d'aboutir. À partir de cette année des maîtres laïcs, dont le premier fut Pierre Damphousse, se chargent de l'école du village, de la 5^e à la 8^e année. En 1942, la demande est renouvelée aux Frères du Sacré-Cœur ; cette fois-ci le Rév. Frère Jean-Félix, provincial, impose des conditions de logement trop onéreuses. Enfin, après les opiniâtres démarches de M. le curé Neveu, de Messieurs Onésime Noël, Oscar Letourneau et Charlemagne Denis, président de la commission scolaire, les Frères de Sainte-Croix prennent possession de l'école neuve, en septembre 1947 ; le Rév. Frère Héroux, directeur, les Frères Monette et Leblanc composent le premier personnel religieux, pour l'instruction de quatre vingts garçons du village, des sept dernières années du cours primaire. Les jeunes de première et de deuxième années vont au couvent.

Espérons que le contact des enfants avec des religieux, tout à leur devoir d'éducateur et d'instituteur, favorisera l'éclosion de vocations sacerdotales et religieuses ; il est réellement déplorable d'en compter si peu, parmi une population pourtant pieuse.

L'insertion d'une courte biographie de l'un des nôtres sera, croyons-nous, de nature à éveiller chez les jeunes qui liront ces lignes l'ambition de marcher sur ses traces.



Frère Pierre-Gabriel (René Charette).

Natif de L'Annonciation, diocèse de Mont-Laurier (Canada), de la communauté des Frères des Écoles Chrétiennes, à Laval-des-Rapides, il est décédé le 29 mai 1939, dans la 29^e année de son âge, sa 12^e de vie religieuse et sa 3^e de profession perpétuelle.

À la maison de formation de Laval-des-Rapides où il entra dès l'âge de treize ans, René Charette, devenu en la fête de l'Assomption 1927, le C.F. Malon-Gabriel, manifesta un naturel tout de franchise et de simplicité, un esprit pratique, un jugement sûr, un grand courage et le désir de servir.

Il plut au Seigneur de marquer de bonne heure cette belle âme du sceau de la croix. Quelques mois après son entrée au Scolasticat, une grave affection de la peau le confina à l'infirmerie, pour un séjour d'un an et demi. Ce temps fut pour lui une sorte de retraite qu'on pourrait appeler le noviciat des parfaits. Outre les douleurs physiques et surtout les souffrances morales résultant d'une inaction si contraire à sa jeunesse et à son tempérament actif, il eut à endurer de grandes peines intérieures, dont la nature lui fut particulièrement sensible.

Dans un commerce assidu avec Dieu, il puisait force et réconfort. La piété qu'il avait montrée au Noviciat ne se démentit point. Combien édifiants étaient ses larges signes de croix en entrant à la chapelle, ses génuflexions profondes, l'énergie de sa tenue et de sa voix. Fréquemment il épanchait son cœur auprès de l'Hôte divin du tabernacle. En dehors du lieu saint, il continuait à se tenir devant Dieu ; sa soif d'union avec l'Amour incréé ira toujours croissant.

À la rentrée scolaire de 1930, le C.F. Malon-Gabriel goûtait enfin les joies de l'apostolat auprès des petits élèves de notre école de Saint-Jérôme. Au bout de six ans, l'obéissance le transférait à Montréal (Saint-Paul), où il termina sa courte mais fructueuse carrière.

Cette âme virile et imprégnée de surnaturel exerça sur les enfants une influence singulièrement efficace vers le bien. Pénétré lui-même d'un grand esprit de foi et d'un ardent amour de Dieu, il s'efforçait d'inculquer ces dispositions à ses élèves.

Il poussa si loin cette éducation surnaturelle que seuls les maîtres enhardis par la motion du Saint-Esprit pourraient suivre entièrement son exemple. Laisant de côté les bons points et les autres récompenses en usage dans les classes, il ne conserva comme moyen d'émulation que l'intention de tout faire pour l'amour de Dieu.

« Dans sa classe, déclare son Frère directeur, régnait une atmosphère toute spirituelle qu'il établissait par des réflexions et des catéchismes bien préparés, par la pieuse récitation des prières d'usage dites posément et à voix modérée. Tout était combiné pour graver dans les esprits et les cœurs une solide instruction religieuse et de fortes habitudes chrétiennes. Il tenait beaucoup au silence et à l'ordre, et il obtenait d'autant mieux ce résultat qu'il prêchait d'exemple par la fidélité à l'horaire et au règlement. »

L'action de ce jeune professeur est tout entière mise en lumière par cet extrait de lettre que lui adressa un séminariste, son ancien élève. « Mes souvenirs se portent quelques années en arrière, alors que vous m'enseigniez. Vous aviez le don de rendre les leçons intéressantes, d'élever nos âmes à un

noble idéal, avec la dévotion à la très Sainte Vierge pour fondement ; en un mot, vous saviez orner nos esprits et nos cœurs ».

Cet excellent mentor était tout désigné pour diriger une section de Jécistes. Son directeur nous renseigne encore en ces termes : « Il remplit cette charge d'une façon remarquable. Ses Jécistes sont les modèles de l'école, où ils se font remarquer par leur bon esprit. J'ai été profondément édifié d'entendre ces jeunes gens, au nombre de quinze, prononcer leurs promesses au soir d'une journée de congé passée en recollection. Cinq ou six d'entre eux sont entrés au Petit Noviciat ».

Tout ce dévouement de notre cher confrère se déployait sans ostentation et nonobstant une fatigue presque continuelle. Les mots d'ordre des groupements catholiques de jeunesse : fier, pur, joyeux et conquérant, faisaient partie intégrante de sa vie, depuis longtemps.

Se considérant, dans son humilité, inférieur à cette charge apostolique, le C. F. Malon-Gabriel avait éprouvé le besoin de renforcer sa vie intérieure pourtant si robuste. À cette fin, il obtint la faveur de fréquenter des retraites données par un jeune prêtre qui faisait l'application très simple mais rigoureuse des principes de l'Évangile. Il reçut, dans ces journées d'oraison, des grâces spéciales auxquelles il correspondit admirablement.

Bien qu'il fût déjà un religieux modèle, on remarqua dans sa conduite et ses paroles une nouvelle ascension spirituelle. Après avoir expérimenté l'efficacité de ces retraites, il voulut y conduire ses Jécistes, qui d'eux-mêmes demandèrent ensuite plusieurs fois d'y retourner.

Une autre forme d'apostolat de notre zélé confrère fut son patriotisme éclairé, qu'il envisageait comme une obligation professionnelle et un acte de religion. La devise : Notre religion, notre langue et nos lois, marque les conditions de la survivance catholique française en terre canadienne. Parce qu'il en pénétra le sens, son esprit ardent le poussa à participer de tout son pouvoir aux campagnes de bon parler français qui se font au Canada. Élèves et confrères bénéficiaient de son zèle

à cet égard. L'histoire nationale était enseignée dans le même esprit : les hauts faits des héros canadiens, chez qui le courage s'allie toujours à la religion, constituaient des exemples frappants pour exhorter ses élèves à la fidélité aux devoirs patriotiques et religieux.

Cet homme de forte trempe, aux convictions bien ancrées et à la foi ardente, regardait le bon exemple comme le premier et principal moyen d'apostolat. Aussi, en dépit de fréquentes insomnies causées par une toux épuisante, ne manquait-il jamais la prière du matin. À plus forte raison répondait-il exactement à l'appel de la cloche, pour tous les autres exercices de la journée.

Malgré les fatigues habituelles de la fin de l'année scolaire, aux vacances de 1938 le C.F. Malon-Gabriel s'improvisa cuisinier à la maison de campagne où la communauté allait se reposer. À la rentrée des classes il est à bout de forces, mais son habitude de faire taire les réclamations de la nature l'empêchait de s'avouer malade. Jusqu'au mois de janvier, il accomplit sa tâche avec son énergie coutumière, Dieu sait au prix de quels efforts. L'examen médical ayant révélé le bacille de Koch, il dut s'aliter à l'infirmerie du district.

Avant de s'y rendre, il avait puisé dans une retraite de trois jours un regain de courage, pour monter jusqu'au sommet du Calvaire où Jésus l'appelait. Le malade prit occasion de cet événement pour renouveler son acte de complet abandon et offrir sa vie pour le district.

Sa gorge en très mauvais état lui rendit bientôt l'alimentation extrêmement difficile, et tout espoir de rétablissement s'évanouit. La victime, continuellement couchée sur le dos, dut attendre sa consommation dans de grandes souffrances. Durant les cinq mois qu'il fut sur la croix, la pureté de son âme et l'esprit surnaturel dont toutes ses paroles étaient imprégnées produisirent, sur ceux qui eurent l'avantage de s'approcher de lui, une impression de véritable sainteté. À cet élu de Dieu, la mort fut douce comme une dormition.

Aux funérailles, célébrées par le Curé de la Côte-Saint-Paul de Montréal, un groupe imposant de confrères et d'élèves,

tant anciens qu'actuels, ses quatre cousins les abbés Théodule et Aimé Charette, les Frères Samuel et Jean-Claude du Sacré-Cœur, entouraient le Frère Visiteur, à la tête du long cortège qui conduisit à sa dernière demeure ce digne fils de Saint-Jean-Baptiste de La Salle.

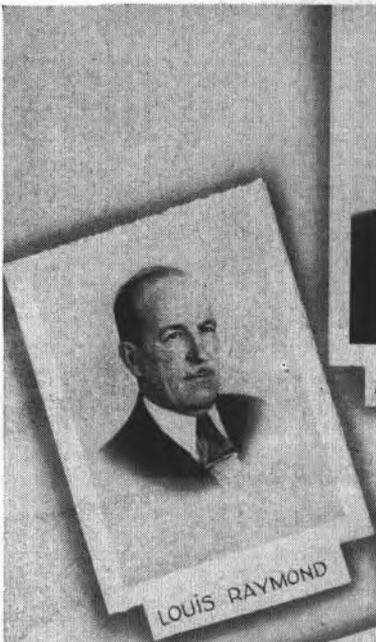
Écoles des rangs

Si les écoles du village se sont ouvertes les premières, celles des rangs l'ont été à mesure que le nombre d'enfants d'âge scolaire en légitimait la construction. Voici la liste par ordre chronologique : écoles no 2, école Desjardins en 1902 ; école no 3, école Raymond en 1903 ; école no 4, école Fortin en 1903 ; école no 5, école Charette en 1903 ; école no 6, école Patrick Filion en 1908 ; école no 7, école Marleau en 1911 ; école no 8, école Lacoste en 1948. Les écoles sont désignées officiellement par un numéro d'ordre. Le nom ajouté à ce numéro est celui des familles les plus nombreuses du rang.

Bien que l'école Desjardins ait été construite en 1902, Alexandrine Meilleur, la première maîtresse enseignait déjà, en 1898, à 32 enfants qu'elle groupait dans une maison de colon, louée à cet effet.

Mademoiselle Azilda Trudel

Souignons brièvement le passage d'Azilda Trudel, la deuxième institutrice de l'école Charette. La première fut Véronique Valiquette. La compétence de Mlle Trudel s'était si fortement établie après quelques mois d'enseignement que sept ou huit filles, des plus avancées de l'école du village, s'établirent pensionnaires à la petite école. Des paillasses, gonflées de feuilles de blé d'inde ou de paille fraîche, étendues sur le plancher nu du grenier, constituèrent le mobilier du dortoir ; les provisions de bouche apportées par les pensionnaires correspondaient aux divers menus de la semaine. Après l'étude et le souper, on allait veiller en groupe, de temps à autre chez l'un ou l'autre des habitants du voisinage. Durant les belles



LOUIS RAYMOND



ALEXANDRE FORTIN



ADRIEN GAUTHIER

de
Gaston Marchand

Commission

Écolaire



LUCIEN GAGNÉ



ALBERT GAUVREAU



LIONEL FROMENT

soirées de mai, un vrai petit pèlerinage se dirigeait vers la croix du chemin chez les Filion, en bas de la montagne, pour le mois de Marie que présidait Mme Gilbert Filion ou Mme Isaac Charette. Après la récitation du chapelet et de la prière du soir, Mlle Trudel faisait chanter par ses élèves les cantiques les plus populaires à la Vierge Marie. Les parents s'unissaient à ce chœur d'enfants, et insensiblement tous les hommes se laissaient entraîner, et les notes graves étoffaient les voix claires, le granit des montagnes amplifiait cette harmonie et doublait l'enchantement, sous la voûte étoilée.

Mlle Trudel concrétisait son enseignement et adoptait le programme d'études. Elle apprenait à ses jeunes filles leur vocation de mères de famille.

Après deux ans et demi d'enseignement à l'école Charette, Mlle Trudel se mariait, en 1905, à M. Boudrias de Saint-François-de-Sales, et elle mourait, en 1920, à Détroit, Michigan. Celles qui lui ont succédé immédiatement furent Marie-Louise Lalonde, mariée ensuite à M. Charles Cadieux de Valleyfield, et morte à l'automne 1947 ; Eugénie Fortin de Sainte-Agathe-des-Monts qui vit encore à Saint-Chrysostôme, et Louisa Leduc.

* *
*

L'administration des écoles, en 1887, était présidée par Samuel Chartier pendant que son fils Horace agissait comme secrétaire. À partir de 1898, Constant Pécelet remplira cette dernière charge, jusqu'en 1924. Théophile Fortin conserva la succession de Samuel Chartier pendant 30 ans. Les inspecteurs du Département de l'Instruction publique furent :

1896-1892	Auguste Guay	1928-1930	J.-A. Lefrançois
1892-1897	J.-O. Thibault	1930-1931	Joseph Bédard
1897-1915	J.-A. Cléroux	1931-1937	Arsène Brillon
1915-1917	Léopold Langlois	1937-1941	Henri Jolin
1917-1920	Roger Maltais	1941-1943	Fortunat Royer
1920-1923	L. Desgagné	1943-1951	Robert Frémont
1923-1928	Gustave Girard		

Si l'école est un foyer culturel incontesté, il en est d'autres où l'esprit trouve son compte, comme : le Cercle agricole, qui tint sa première réunion le 11 novembre 1888, sous la présidence d'Édouard Barnard, directeur des Sociétés d'Agriculture de la Province ; l'Union Catholique des Cultivateurs ; le groupe de la Jeunesse Agricole Catholique ; l'Oeuvre des Tabernacles ; le Cercle des Fermières ; le Cercle des Jeunes Éleveurs ; autant de sections utilitaires où se discutent et se règlent les problèmes propres à chacun des groupes, où l'on s'instruit des devoirs de sa vocation et où l'on prépare ses chances de réussite.

Fanfare et théâtre

Que l'on signale l'existence d'une fanfare dans une ville, le cas est banal ; qu'un village jeune de vingt ans possède la sienne, le fait est remarquable. En 1902, L'Annonciation pouvait déjà se vanter d'en avoir une. Grâce à la générosité de l'aubergiste Eugène Danis, « l'Union Musicale des Colons du Nord » fut pourvue d'instruments qu'elle utilisait deux fois la semaine pendant les répétitions dirigées par Laviolette, De-Grandpré ou le Dr Pineault. Les grandes cérémonies religieuses et les fêtes civiques importantes concouraient à mettre en évidence ce corps musical, qui agrémentait et solennisait les célébrations.

Musique et théâtre vont de pair. D'ailleurs, parmi les membres de la fanfare, il y avait des acteurs. La troupe fut d'abord dirigée par le R. Père Jean-François Mallet, puis par Wilfrid Dumouchel, secondé par sa femme dans les pièces mixtes. Mme Dumouchel était aussi organiste à l'église.

Les acteurs qui ont tenu les principaux rôles sont : Wilfrid Dumouchel, Théophile Brulotte, Charlemagne Denis, Henri Pécelet, Georges Clouette, Alphonse Renaud, Bruno Boileau, Armand Archambault, Aristide Charbonneau, Côme Robidoux, Antonio Vaugeois, Joseph Charbonneau, Léon-J. Raymond, Arthur Pharand, Albert Gauvreau, Liguori Gervais, Damien Boileau (souffleur). Parmi les actrices qui ont prêté leur concours dans les pièces mixtes ont relèvent les noms



Avant, de g. à d.: Dosithée Boileau, Noni Charette, Aldéric Labelle, Guillaume Maurois, Dr Josué Pineault, Noé Charbonneau, Joseph Tranchemontagne, Horace Chartier, Polydore Danis. 2e rangée : Edmond Boileau, Joseph Boileau, Eugène Boileau, Alphonse Boileau, Emmanuel Paré, Charles-Borromée Boileau, Eugène Danis. 3e rangée : Alfred Bélanger, Ovide Brassard, Alfred DeGrandpré, Raoul et Eudore Beauchamp. Fanfare 1903.

de mesdemoiselles A. Henry, Diane et Émilie Léger, Aurore Denis, Thérèse Pécelet, Odina Pharand.

Pour garder le caractère de virilité qui convenait à un théâtre de colons, on ne choisissait au début que des pièces à rôles masculins, telles que : « Jean le Maudit », « Le Contrôleur des wagons lits », « Le coffret », « Je vous conjure », « À l'Auberge no 3 » ; on usa celle-ci à la corde, à force de la répéter. Ajoutons « Félix Poutré », dont le premier rôle était joué par Alphonse Renaud.

Lors de la visite de Mgr Duhamel en mai 1905 le cercle monta pour la circonstance la pièce : « À qui le neveu ? » ; la soirée fut présidée par Monseigneur, qui fit l'allocution de clôture. Il regrettait sincèrement que de tels acteurs ne pussent exhiber leur talent sur des scènes de ville ; il appréciait avant tout le naturel et la diction des figurants.

Les costumes trouvaient leur originalité dans l'inspiration de l'acteur, qui était loin parfois de l'exactitude historique. Les pièces se jouaient au deuxième étage de la manufacture des Boileau, à l'endroit actuel des fours à charbon de bois. La scène rappelait celle des temps moyennâgeux : des madriers montés sur des tréteaux. Elle avait l'inconvénient de produire des coups de théâtre tout à fait imprévus, quand une partie du plateau mobile s'effondrait ; par contre, elle présentait l'avantage de se transporter facilement, quand la troupe devait paraître dans les paroisses voisines : La Macaza, Sainte-Véronique, Lac Sagouay, Terre Haute, Val Barrette, bénéficièrent souvent de la visite de la troupe. L'éclairage au fanal voilait l'émotion des acteurs, lorsqu'ils affrontaient pour la première fois les « feux de la rampe ». Les revenus du prix d'entrée aux re-

présentations étaient consacrés en grande partie à l'encouragement des sports ; — les sportifs mangeaient les profits des artistes, répétaient malicieusement les acteurs.

La fondation du « Cercle de la Gaîté », le 21 octobre 1915, amena la fusion des deux groupes ; cet organisme s'occupera désormais d'ordonner les loisirs : séances récréatives, représentations cinématographiques, baseball, hockey, tennis, courses de chevaux, etc. Le 24 juin 1920, le cercle inaugurait sa salle des spectacles. Auparavant il avait profité de l'hospitalité du Couvent ou de l'Hôtel-de-ville après celle de la manufacture Boileau.

* *
*

Si nous avons omis de parler de la librairie et de la bibliothèque, c'est qu'aucun de ces établissements n'existe, sauf un comptoir de cartes postales où l'on trouve en vente quelques romans à 10 sous et l'Almanach du Peuple. Toutes les organisations de la paroisse : religieuses, agricoles, industrielles, commerciales ou sportives démontrent qu'on a pris les moyens de les établir solides et durables. Toutes contribuent à créer une impression favorable. Mais une étude critique dans le domaine culturel désenchantante. On a lésiné sur les fonds à consacrer au développement intellectuel de la jeunesse ; cela, sans que la population ne s'alarmât, parce que ses économies n'étaient pas menacées ; on a jugé de la valeur de l'instruction au signe de piastre.



Ferme Bélanger.

Cependant, on consent aujourd'hui, après bien des hésitations, à augmenter les salaires des instituteurs ; on reconnaît mieux la grande nécessité de l'instruction, depuis que les moyens modernes de communication nous tirent de l'isolement et nous mettent en relation avec un plus grand nombre de gens cultivés.

Cette inquiétude intellectuelle conduira-t-elle à la fondation d'une bibliothèque publique, à L'Annonciation ? Espérons-le et souhaitons-le de tout cœur ! Aujourd'hui tout le monde sait lire ; il y a des revues spécialisées qui se destinent aux diverses classes de la société ; les agriculteurs sont particulièrement favorisés par les nombreuses publications traitant de l'agriculture sous toutes ses formes. Reste encore à culbuter le préjugé que les livres n'apprennent rien à l'habitant et qu'il n'a besoin que de pratique. On feint de croire qu'il y a bien plus d'avantage à tâtonner des années durant qu'à consulter un livre qui est le fruit des expériences de spécialistes. Mais l'exemple fait son chemin et indique la route la plus courte et la plus sûre de la réussite ; nos habitants croient ce qu'ils voient. Les agronomes, entre autres Gérard Ampleman, Alban Noël et Victor Racine, les coopératives, les cercles et quelques fermes modèles impriment déjà à la culture une nouvelle vigueur, qui porte ses fruits et met en évidence que le succès et le bonheur de la vie dépendent beaucoup plus de la puissance du cerveau que de la force des bras.



CHAPITRE VI

INDUSTRIE ET COMMERCE

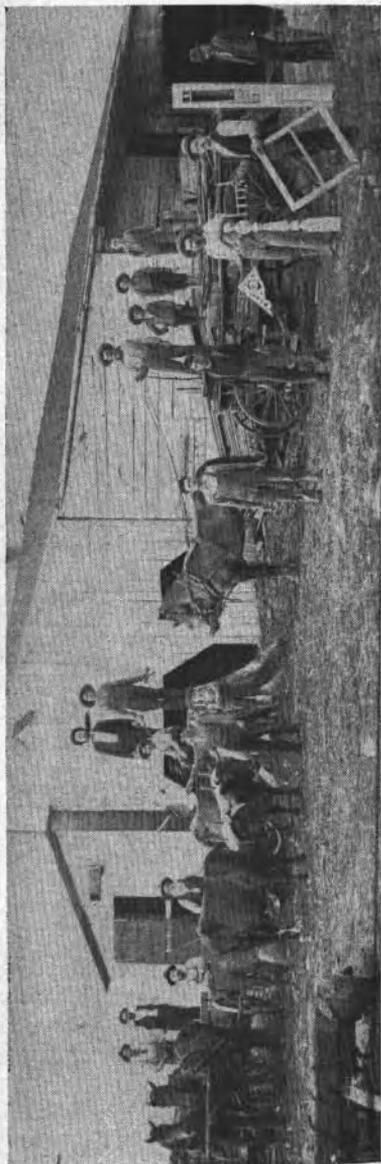
Moulins — Métiers — Un type : Aldébert Pagé — Maison de Commerce — Hôtels — Deux portraits : Joseph Bradette, fromager ; Côme Cartier, médecin — Appendice : Liste des industries et des commerces actuels.

Moulins

Le premier métier pratiqué par les colons campés au milieu de la forêt, fut évidemment celui de bûcheron. Le défri-
cheur, armé de sa hache, s'avavançait lentement dans le bois, toi-
sait les arbres et s'arrêtait devant celui qui paraissait le plus
gros ; après s'être découvert, il se signait pieusement et, d'un
bras robuste, pratiquait deux profondes entailles dans le tronc
de l'arbre. Le géant frémissait un moment, s'inclinait du côté
de l'entaille la plus profonde et s'abattait dans un fracas
effroyable. Alors un faisceau lumineux plongeait subitement
dans la trouée et inondait la figure rayonnante du bûcheron ;
c'était le jour, l'espoir qui jaillissait.

Et peu à peu dans ces éclaircies, s'érigeaient de grossières
maisons en bois équarri à la hache, avec leurs dépendances
pour les animaux ; les constructions s'alignaient le long de la
rivière Rouge ; un village naissait. Un tel groupement d'indi-
vidus crée tout de suite des besoins de nourriture, de vêtement,
d'habitation que la hache seule ne peut satisfaire. L'esprit qui
présida à la création de l'industrie et du commerce en fut un
d'entraide, de secours, avant de devenir celui du lucre et de la
concurrence.

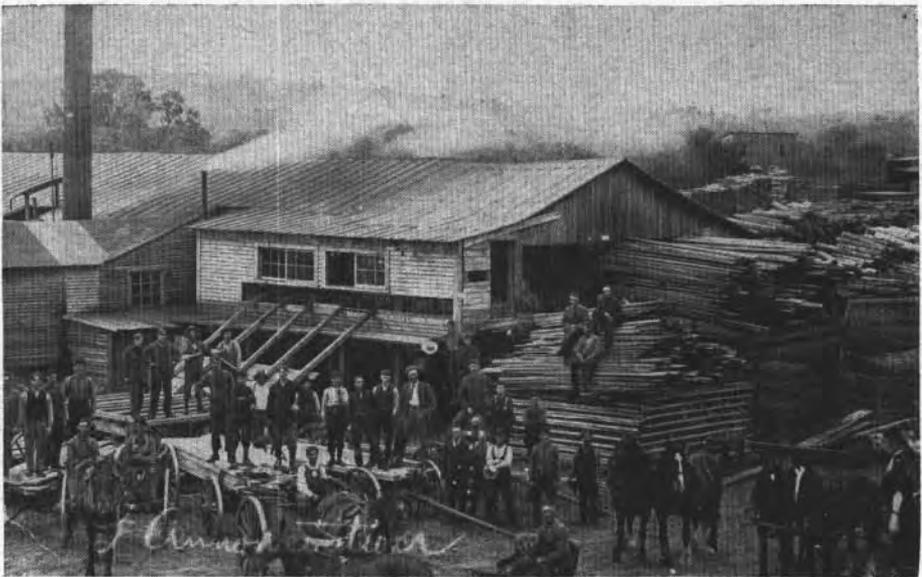
Dès 1882, s'établit l'industrie la plus normale en pays neuf,
une scierie. Joseph Paquette tira profit du ruisseau qu'il bap-
tisa de son nom. En plus de s'occuper du sciage du bois, il
façonnait des bardeaux de cèdre. En aval, Georges Garreault



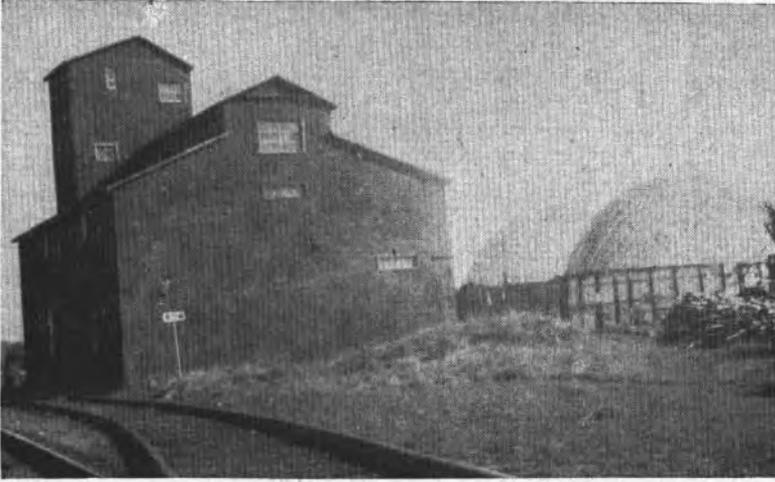
Manufacture Boileau. Assis à terre, de g. à d.: Athanase, Bruno et Alphonse Boileau, Adrien Beauchamp, Alcide Boileau. 2e rangée : Borromée fils, Edmond, Joseph, Borromée, père, Alphonse et Dosithée Boileau, fils. Debout : Inconnu, Joseph Cantin, Noé Berthiaume, Dosithée Boileau, père, Adélard et Arthur Bastien, Eugène, Inconnu, Louis Brunet.

de Sainte-Adèle installa, en 1883, une carderie que son fils Jules continua, en 1887, après le retour de son père à son village d'origine. En plus de la scierie, Joseph Paquette bâtit un moulin à farine en 1890. Cet industriel était parti de Saint-Jérôme à l'instigation du curé Labelle, qui, comme sous-ministre de la Colonisation, lui avait concédé, le 18 janvier 1881, six arpents de terrain longeant le ruisseau, à condition d'y établir les deux industries mentionnées plus haut ; il remplit honnêtement son contrat.

À l'endroit actuel des fourneaux de charbon de bois, les Boileau construisaient en 1896, un moulin à scie et une manufacture de portes et châssis, mus par la vapeur. Vers la même date, Horace Chartier et des associés, édifièrent sur la limite sud du village, un établissement important de tinettes à beurre. C'est à ce moulin que Gédéas Paquette en janvier 1898 eut le crâne sectionné par la moitié. Il était à faire des réparations sous le chariot lorsque par mégarde il releva la tête sous la scie circulaire en mouvement. Le même accident faillit arriver à Donat Léger. Sa tête évita la scie de justesse, il n'eut que l'oreille gauche amputée.



Moulin Perley.

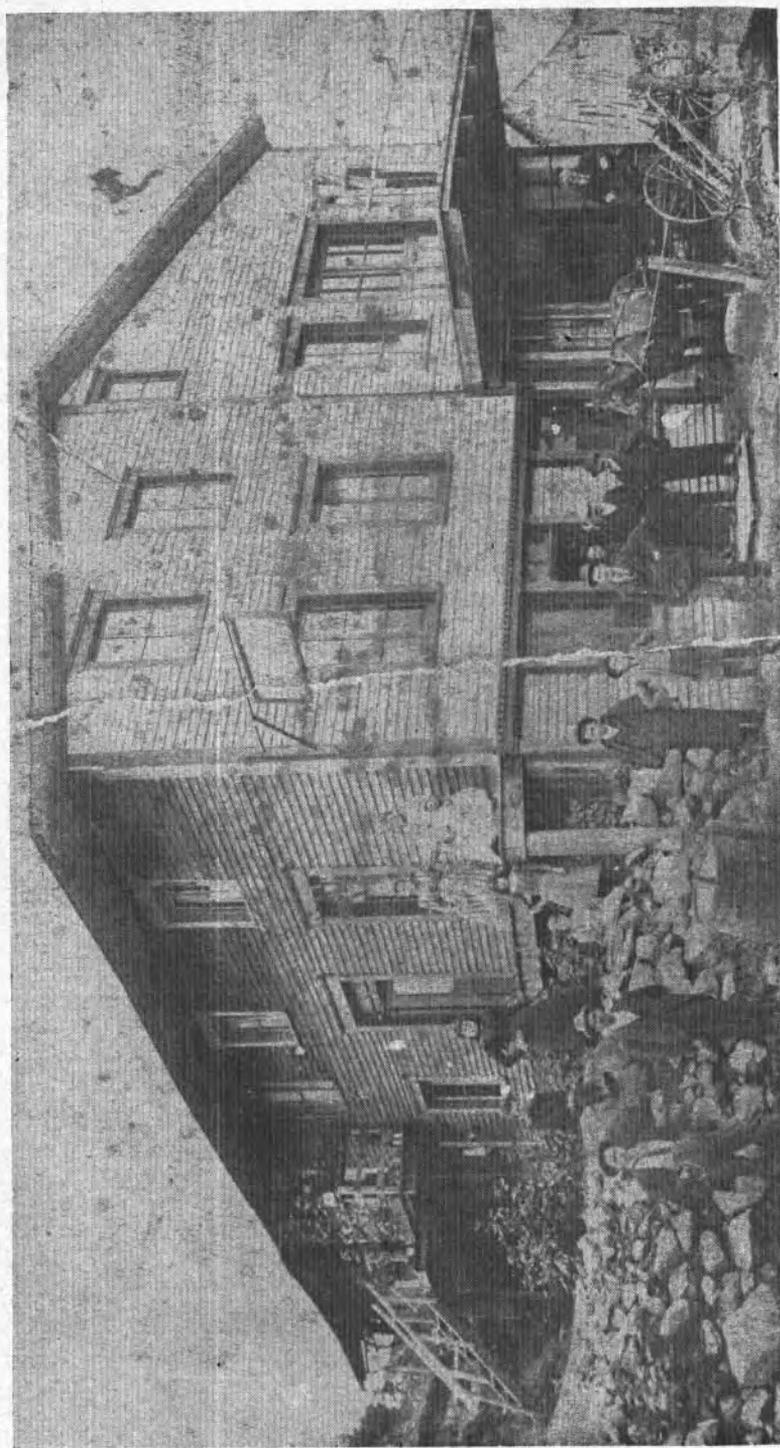


Entrepôt à grain et four à charbon de bois. (Willie Borduas)

À ces premières industries, ajoutons les moulins de Ladouceur, de Racine et celui de Georges Perley. Ce dernier fut longtemps un des gros marchands de bois de la région et construisit une scierie sur la Rouge à la pointe de la terre de Michel Charette en 1905. Après l'incendie des bâtisses, en 1908, l'emplacement fut vendu. Ce monsieur Perley, homme politique né à Lebanon, New Hampshire, en 1857, représenta le comté d'Argenteuil aux Communes de 1904 à 1938, année de sa mort.

Métiers

De tous les métiers, celui de forgeron sera considéré comme le plus indispensable ; c'est au forgeron qu'on confiera toutes les réparations des machines agricoles ou autres, en plus du ferrage des chevaux. La première boutique de forge fut tenue par Noël Charette, à l'emplacement actuel de M. Lafantaisie. M. Ovide Giroux fut d'abord son aide, avant de travailler à son propre compte ; Joseph Tranchemontagne eut également la sienne ainsi que J.-A. Authier et Herménégilde Taillon. Le ferrage à neuf coûtait \$1 ; on payait 50 sous si on employait les mêmes fers. Le forgeron travaillait rarement dans la solitude ; pendant qu'il battait l'enclume, des hommes de tout



Boutique de forge d'Aulher. — Hôtel-de-ville actuel.

De g. à d.: Wilfrid Berthiaume, Moïse Godmer, Simon Barrabé, Xiste Authier, Raoul Pagé, Joseph Provost, Thomas Potvin, Michel Desjardins, Émile Authier. En arrière : Léo, Marie-Anne, Ida et Éva Authier sur la galerie Mme A. Authier et Joseph Provost.

âge, assis sur des barils de clous, l'œil ouvert pour se garer de la pluie des étincelles, causaient de politique, du temps, des semences, des récoltes, du dernier sermon du curé, de tous les problèmes de quelque intérêt.

Hors le bon pain de ménage, les gens de L'Annonciation n'en ont guère mangé d'autre que celui de M. Ovila Gauvreault, depuis 1899 ; deux autres boulangers l'avaient précédé : Gédéas Paquette et Félix Filiatrault.

Comme nous le disions au début du chapitre, les colons construisaient eux-mêmes la charpente de leurs maisons ; le travail de menuiserie était confié à des hommes du métier dont les premiers furent : J.-A. Authier, McNab, Sévérin Rochon, Ménéippe Forget, Noé Charbonneau. On ne trouve pas, à L'Annonciation, de ces vieilles maisons en pierre avec toit en longues pentes, si communes dans la vallée du Saint-Laurent et du Richelieu. Ce fait s'explique par la formation récente du village. Les maisons d'habitation et les bâtiments les plus anciens sont construits de pièces équarries à l'herminette spéciale, dont le taillant a de 8 à 10 pouces ; le bois bouveté et la brique apparaissent dès que l'état de fortune permet un peu de confort. Les maisons de pierre à style moderne ou de vieux style ont fait leur apparition dans le village tout récemment.

Un type

Dans la confrérie de l'égoïne et de la plane il faut signaler « Tom Pouce » ou « Baptiste Bardeau ». Il suffit de l'avoir vu une fois pour ne jamais plus l'oublier ! Aucun ne s'informait de son nom, en apercevant ce gros bout d'homme tassé à quatre pieds de la semelle de ses souliers de bœuf, plus de la moitié aussi large que haut, avec des muscles de percheron, des

bras ramassés, un cou de taureau, barbu de toute la face, jusque sur le nez. L'apostrophe Tom Pouce jaillissait spontanément. Dans le registre des baptêmes de Sainte-Adèle, on lit : Aldébert Pagé.

Ce gnome s'était constitué quêteux, mais un quêteux qui ne jetait pas de sort, un quêteux qui gagnait sa nourriture et celle de son cheval blanc, à planer du bardeau et à fabriquer des barattes. Il avait un itinéraire à peu près invariable ; bon an mal an, ses clients recevaient sa visite à époque fixe. Nécessairement il fallait tirer avantage de son métier ; autrement, votre nom était biffé de sa liste et pour tout l'or du monde, « Tom Pouce » ne remettait plus les pieds chez celui qui avait osé lui refuser de l'ouvrage. Il ne demeurait jamais plus d'une semaine au même endroit, quelque travail qu'il eût à terminer. Son salaire consistait à lui fournir trois repas, lui remettre au bout de la semaine une brique de lard salé, une douzaine d'œufs (sans compter ceux qu'il buvait à la dérobee pendant son séjour) et un flacon de gin. Il ne consentait jamais à coucher dans un lit, il avait mieux à son goût. En été, il se faisait un bon nid sur des copeaux de cèdre ; en hiver, il se pelotonnait dans la crèche de son cheval.

Il serait aussi fort intéressant de broser les portraits de Baptiste Treize Boutes, de Louis son Père, de Flic, de Tigris Dame et de quelques autres qui ont laissé leur trace d'originalité, mais passons.

Commerce

Le commerce et l'industrie sont connexes, aussi les deux s'établirent-ils en même temps à L'Annonciation.

Jules Paquette, dont la maison était voisine de la scierie de son frère Joseph, avait réservé une pièce pour la vente d'outils essentiels : haches, marteaux, égoïnes, varlopes, clous, etc., sans parler du whisky blanc, qu'il débitait au flacon et au verre ; avec permis, bien entendu. En 1886, Joseph Demers ouvrit le premier magasin général où se trouvent aujourd'hui les entrepôts de M. Létourneau.

Outre les magasins du village, il y avait aussi les roulottes ; ici, nous pensons bien à Renaud la Poche, parcourant tous les rangs dans sa grande boîte rouge défraîchie, vendant sa camelote au prix fort, puis achetant à un prix dérisoire les peaux, la laine, la guenille, les poches, tout ce qui peut enrichir un fils d'Israël menant une vie à la Séraphin Poudrier. Mais le « peddler » Alias Georges et le contenu de ses deux grosses valises en cuir nous étaient autrement plus sympathiques.

Quelle joie pour les enfants, quand la maman ouvrait la porte toute grande à ce Syrien, marcheur infatigable, qui parlait si drôlement et avait de la si belle marchandise ! Georges connaissait la manière : il s'informait de la santé de tout le monde, des travaux, caressait les jeunes, louangeait au sujet d'une amélioration récente, félicitait de la venue d'un nouveau-né. Quand il avait fini de débiter son boniment, les valises étaient grandes ouvertes avant que la mère ait eu le temps de protester contre tout ce dérangement inutile.

« Eh ! chère médame, voyez cé beau flanelle grise pour les bonnes couches du petit dernier, pas cher, médame ; et pouis, cette pièce de indienne corrotée, pour les grands tabliers des belles petites filles à l'école, combien dé verges, médame, combien ? dé bonne élastique rouge pour les petites garçonnès, quatre verges ? c'est le temps, médame, moi ne pas venir avant l'année après ». Et Georges mesurait la distance du bout du nez au bout d'un bras légèrement tendu.

La valise de la lingerie intéressait peu les enfants ; mais, dès qu'il avait étalé par terre les tiroirs bourrés de bibelots et de pacotille de la deuxième valise, toutes les têtes couvraient le bazar ; on n'en avait jamais tant vu à la fois. C'est là que la maman subissait l'assaut formidable des appétits de son petit monde ; comme il lui était impossible de satisfaire à la demande elle n'achetait ordinairement rien de ces babioles. Cependant un midi, comme Georges avait accepté de dîner et qu'il ne voulait pas rester à court de politesse il nous avait offert le choix parmi les articles à bon marché. Comme bien l'on pense, nous avions pris un couteau à ressort. Après avoir « gossé » à notre goût, nous cassions, quelques jours plus tard, la grande « allumelle » dans un bourlet de gomme d'épinette.

Pour donner une idée du coût de la vie, je relève du journal « The Lumber Trade of the Ottawa Valley », en date du 8 janvier 1880, le prix des articles suivants :

Bois	\$1.20 à \$2.	la corde
Bœuf et mouton	.06 à .15	la livre
Poule	.25 à .30	chacune
Lait	.05	la pinte
Beurre	.15	la livre
Fromage	.12	la livre
Thé	.70 à .75	la livre
Café	.25	la livre
Sucre brun	.03	la livre
Savon	.05	la livre
Pain	.10	pain de 4 livres
Farine	.03	la livre
Blé d'Inde	.02	la livre
Patates	.25	le boisseau
Chou	.05	la pomme
Tomates	.10	le quart
Pommes	.12	le quart, \$5. le baril de 200 livres
Habit d'homme	10.00	
Chaussures	3.00	
Cultivateurs	8.00 à \$10.00	par mois avec pension
Bon menuisier	1.50	par jour

Un seul de ces prix correspond à la vie actuelle, c'est celui du thé à très bon marché.

Parmi les autres commerçants du début du siècle, on trouve le boucher italien Fumagali Carlo ; l'orfèvre, Ovide Brassard ; le sellier, Emmanuel Paré ; et enfin, Pierre Gervais qui, avec son métier de voiturier, fut croque-mort pendant quarante ans.

À la sortie de la messe de Pâques 1907, Gervais fit annoncer par le crieur public, Horace Chartier, que la première personne qui décéderait étrennerait gratuitement le corbillard. Le cadeau, tout macabre qu'il fût, exprimait une intention généreuse ; malheureusement, le 13 mai, c'est notre père qui entreprenait son dernier voyage terrestre dans cette lugubre voiture neuve.

À cette énumération, il convient d'ajouter le barbier, Joseph Dion, ainsi que les hôteliers.

Hôtels

Jules Paquette vendit très tôt, en 1887, son permis à un contremaître des chantiers de Hamilton, Zéphirin Panneton ; celui-ci retourna tôt aux Trois-Rivières, mais tous ses enfants demeurèrent, pour constituer à L'Annonciation une des belles familles pionnières. Son fils, Louis, continua le commerce. Cet homme était à l'abord renfrogné, à la rebuffade vive et cinglante, recevait l'étranger comme un chien dans un jeu de quilles ; mais tout cela était de la pose, une façon railleuse de se payer la tête des poltrons et de faire fondre les timides. D'épais sourcils en corniche, une forte moustache noire lui donnaient cet air rébarbatif ; rien de l'extérieur ne traduisait son grand cœur. La première impression vous figeait ; et vous maudissiez le sort ou l'ami qui vous avait suggéré cette auberge ; mais, à voir les mines réjouies des pensionnaires, à entendre les rires, l'assurance renaissait. Que de voyageurs il a mystifiés ! Sa femme, Adèle Dumouchel, était tout l'opposé, au physique, et elle le doublait, au moral : petite, délicate, voix fluette, serviable à tout le monde, surtout aux enfants. Ces deux braves citoyens sont morts à Montréal, M. Panneton à Verdun en mai 1936, Madame à Ville Lasalle en 1940. Quelques-unes de leurs sept filles vivent encore ; leur fils Achille est décédé en 1950.

Eugène Danis obtint son permis en 1899 ; il occupait l'hôtel Léger. C'était l'hôtel chic du temps. Eugène tirait du grand. Bel homme, il avait de l'entregent à en revendre, il moussait toutes les organisations qui jetaient de l'éclat sur son village. Il défraya presque entièrement le coût des instruments de la fanfare ; pour apprécier ce geste généreux, la direction de l'harmonie lui confia la canne de tambour-major. Dans les parades, le public partageait ses préférences entre les sara-bandes du tambour-major et la beauté de la musique. Les grands dîners étaient servis à l'hôtel Danis.

En 1902 deux hôtels se construisirent près de la gare, celui d'Alfred Pharand, un tout petit homme, et celui de Lalonde

qu'il vendit à Dominique Chartier, un hercule de six pieds et plus, pesant près de trois cents livres. Il ne faisait pas bon de jouer au matamore dans le bar de l'hôtel, c'est ce qu'apprit un jour le minime Antoine Primeau qui feignait de se ficher des menaces de Dominique. Celui-ci l'empoigna par le chignon du cou et le fond de culotte et s'en allait le jeter sur le siège du « tape-cul » qui stationnait depuis longtemps dans la rue lorsque, en franchissant la porte, il s'entend dire d'une voix pâteuse et chevrotante : « Excusez monsieur Chartier si je passe devant vous ». Dominique pouffa de rire et laissa choir « Tитоine » sur le bas de porte ; l'esprit triomphait de la matière.

* *

*

Ces vieilles auberges avaient à peu près toutes le même caractère. L'édifice pouvait avoir de dix à quinze chambres à coucher, un bar spacieux, deux salles, une pour les dames, l'autre pour les hommes. La plus grande servait de réfectoire et de dortoir pour les clients les moins fortunés : les hommes de chantiers, les « draveurs », les colons. Autour de cette grande salle, tout le long des murs, s'alignaient des rangées de coffres en bois servant de sièges et divisés en compartiments dans lesquels les voyageurs mettaient leurs « paquetons ». Après avoir pris un souper simple, mais copieux, qui leur coûtait 15 sous, ils étendaient par terre leur « capot » ou leur robe de voiture, presque toujours en peaux de bêtes sauvages ou de mouton, s'allongeaient dessus et dormaient jusqu'au matin.

Les voyageurs plus fortunés payaient 25 sous par repas ; les mets consistaient surtout en omelette au lard, en saucisse et boudin fabriqués à la maison, en ragoût à boulettes, tourtière, truite rouge, perdrix, chevreuil, orignal ; en fraises, framboises, bleuets, crème et beurre frais, tartes de toutes sortes et beignets.

Les coucheurs versaient 25 sous pour une chambre ; si celle-ci n'était pas luxueuse, elle était toujours très propre. La plupart des commodités de nos jours : telles que lavabos, baignoire, électricité, étaient inconnues.

Un soir d'été, un couple de Montréal en voyage de noces arrive à l'obscurité, dans la plus belle chambre de l'hôtel Danis ; la jeune femme croit apercevoir la corde de la lampe électrique qui pend au plafond, tire... et le papier à mouches tombe sur la corbeille à fleurs de son chapeau de noces.

Les voyageurs ne se plaignaient pas de cette absence de confort ; ils se sentaient aussi heureux, plus heureux peut-être, que ceux d'aujourd'hui, car les vieilles maisons de pension avaient un air de famille qui faisait plaisir. On se sentait chez soi, et souvent les voyageurs passaient la veillée ensemble, dans l'une des grandes salles, à jouer aux cartes, à chanter ou à faire de la musique, avec les gens de la maison.

Au fond de la cour, il y avait de vastes écuries, parfois à deux étages comme chez Danis, contenant plus de cinquante stalles, dont le loyer était de 10 sous, de 25 sous avec foin et de 35 avec portion d'avoine.

C'était là que se tenait le marché des maquignons. Pierre Clément offrait un jour à Francis Léger une paire de chevaux : « Voici, Francis, deux bonnes bêtes, pas gesteuses, ni ombrageuses, commodes aux portes, qui feraient bien ton affaire ; il y en a seulement une qui tire un p'tit peu d'une patte d'arrière, à cause d'un commencement de nœud ». « Eh bien ! mon Pierre, vois-tu, je charge fort et j'ai loin à porter dans le bois, j'aimerais autant avoir un cheval qui tire des quatre pattes ».

Tout ce commerce et ce travail supposaient des économies, qu'on enfouissait dans des cachettes aussi peu sûres que les bas de laine, les paillasses, ou les sacs de grain ; mais les plus avertis les convertissaient en prime d'assurance. L'Union St-Joseph recruta des membres, dès les premières années de la colonie. La Banque Canadienne Nationale ouvrit une agence le 30 septembre 1916, qui devint succursale le 4 juin 1919. Les gérants qui se sont succédé depuis à L'Annonciation, sont :

1919-1923	E. Chartier	1946-1949	H. Angers
1923-1940	D. Lauzon	1949-1953	J. Audy
1940-1945	R. Rompré	1953-	T. Dubois
1945-1946	J.-A. Dumontier		

« La Compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu de la paroisse de L'Annonciation », fondée par M. Constant Pécelet en 1927, offrait aussi l'avantage d'un bon placement.

Les activités de la Chambre de Commerce de L'Annonciation datent du 16 juin 1936. Ce fut l'initiative de M. Damase Lauzon alors gérant de la banque Canadienne Nationale. Le premier conseil était composé de MM. Côme Cartier, président ; Arthur Sarrazin, vice-président ; Damase Lauzon, secrétaire-trésorier ; Arthur Paquette, Delphis Desjardins, Henri Fortier, Côme Robidoux, Athanase Sarrazin, Georges Pécelet, Hector Beaudoin et E. Léonard, conseillers. Le district de cette Chambre comprend les paroisses de L'Annonciation, La Macaza, L'Ascension, et Sainte-Véronique.

Nous nous sommes limité ici au commerce et à l'industrie du village. Pour le métier de défricheur et de cultivateur, je n'y reviendrai pas ; cependant, je ne puis ignorer celui de fromager, exercé par Joseph Bradette. Les trente premières années du rang des Charette ont été les plus fécondes parce que le groupe des cultivateurs était plus nombreux, plus actif et moins isolé. Ce rang était la route entre L'Annonciation et Nominuingue, par le chemin Boileau ; celui-ci a été abandonné à l'avantage de la route nationale, qui passe beaucoup plus loin. Une importante fromagerie recevait tout le lait des deux rangs : celui des Fillion et celui des Charette. Cette fromagerie s'élevait à la croisée des chemins, en face de l'école actuelle et occupait deux fromagers : Joseph Bradette et Ernest Charette. Ce dernier exploite aujourd'hui une ferme, à L'Ascension.

Joseph Bradette

La famille Gédéon Bradette de Berthier arrivait à L'Annonciation en 1901. Le plus vieux des garçons, Joseph, manifestant un goût très marqué pour l'étude, son père l'envoya à l'école laitière de Saint-Hyacinthe, sous la direction de J.-D. Leclair. Il en revint avec un certificat, pour exercer son métier à la fromagerie des Charette. Jeune homme avenant, courtois et d'une propreté minutieuse, il concourait à faire progresser



Sénateur Joseph Bradette, Cochrane, Ont.

l'industrie laitière, par la facilité avec laquelle il écoulait sa marchandise. Il aspirait à mieux, il rêvait d'une coopérative qui engloberait toute la production de lait du canton, comme celle d'Adamsville, comté de Shefford, la première de la province, fondée par l'abbé J.-B. Allaire, en 1903. Après quatre ans de vains efforts, il émigra avec sa famille sur une terre de colons, à deux milles de Cochrane, Ontario. Il fit de sa terre une ferme modèle, qu'il exploite depuis 35 ans. Le commerce du bois l'intéressa ; il s'engagea comme agent vendeur d'une compagnie, puis fut promu gérant. En 1918, devenu propriétaire d'un magasin à Cochrane, il convertit l'étendue de sa terre cultivée en « ranch ». La ville le nomma commissaire des Services publics et l'élut conseiller. Patriote jusque dans la

pointe des cheveux il ne se sentait pas en mesure de réclamer la part des Canadiens français, dans la langue de ceux qui évinçaient les nôtres des charges publiques ; il s'inscrivit, en 1920, à l'Ontario Business College de Belleville, pour se rendre maître de la langue anglaise. De retour avec son diplôme commercial, il est élu par les Canadiens français président de la Commission des Écoles séparées ; et, en 1913, ils le portent candidat fédéral du comté qu'il a représenté sans interruption jusqu'en 1953.

« À Ottawa, entre les séances des Communes, il poursuit son cours classique à L'Université d'Ottawa et décroche après cinq ans d'études acharnées, son Baccalauréat ès Arts. Il ne s'arrête pas là ; il veut satisfaire une ambition de jeunesse : devenir avocat. À force de volonté, il a touché son idéal intellectuel, il a su partager ses journées entre l'étude et les exigences de son état. S'il lui arrivait de consacrer plusieurs jours à la préparation d'un discours ou à sa correspondance, il reprenait bientôt le temps perdu en prolongeant les séances tard dans la nuit, à la table de travail ».

Un tel bourreau de travail s'imposait non seulement à l'administration, mais à l'appel de ses compatriotes qui désiraient profiter de cette énergie pour les soutenir dans leurs luttes et réclamer pour eux, auprès des autorités, les droits des minorités. Cet homme aux cheveux blonds, blanchis par l'âge et les soucis, au visage encore frais, aux yeux bleus et rieurs, demeure à son poste, aux Communes, à cause de ses qualités supérieures ; il est parmi nos députés les plus en mesure d'assurer l'avancement des Franco-Ontariens. Ce député colon a prêché par l'exemple, le travail et la parole, avec une énergie et un zèle qu'aucun obstacle n'a pu affaiblir ou ralentir. Il vient d'être nommé sénateur.

Voilà un modèle que tous les jeunes de L'Annonciation et d'ailleurs auraient profit à garder dans leur mémoire, quand ils trouveront que le succès est lent à venir et coûte de l'effort : « Ceux qui vivent sont ceux qui luttent » (Victor Hugo).

Terminons ce chapitre par le portrait du docteur Côme Cartier.



M. et Mme Côme Cartier (Albertine Latreille).

Il fut un de ceux qui ont le plus contribué au bien-être de la région, d'abord par 51 ans de services comme médecin, ensuite comme maire, commissaire et préfet du comté.

Avant lui, nous avons eu quatre médecins : le Dr Tom, le Dr Archambault de 1896 à 1899, le Dr Côté en 1899 et le Dr Pineault de 1900 à 1907. Au début, les grands malades avaient recours aux soins du Dr Bigonnaise de la Chute-aux-

Iroquois ; les autres faisaient venir le Dr Tom. Celui-ci, envoyé par le curé Labelle, avait conquis par son doigté et par sa charité, la confiance de toutes les mamans. Le Dr Tom n'était autre que Mme Thomas Brunet, Elmière Boileau, sœur de Dosithée, qui avait d'abord été sage-femme. Elle trouvait remède à tous les bobos ; ses médicaments-nature portaient le brevet de l'expérience. La sauvagesse « Chichip » rendit les mêmes services aux Indiens du lac Chaud et aux premières familles du village, quand elle planta son wigwam près du ruisseau Paquette.

Le Dr Côme Cartier est originaire de Saint-Antoine sur Richelieu. Il est un digne rejeton de la lignée de Jacques Cartier, marchand à Québec en 1750. Né le 19 octobre 1877, il fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe, reçut son doctorat en médecine de l'Université Laval, section de Montréal, en mai 1902 et arriva à L'Annonciation le 17 septembre 1902. En 1904, il épousait Albertine Latreille de Montréal ; ils eurent huit enfants : Lucille, Jacques, Noémi, Georges-Étienne, Côme, Henriette, Paul et Fabienne. Deux de ses fils continuent la profession de leur père. Jacques est établi à L'Annonciation et habite la première maison construite dans le village, celle de Dosithée Boileau ; des transformations et des agrandissements lui ont redonné sa jeunesse. Paul s'est spécialisé en chirurgie Cardio Vasculaire à Barn's Hospital St. Louis and Cleveland, Ohio, et pratique à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

À soixante-seize ans, le docteur Côme ne semble pas marqué par l'usage. Il paraît encore jeune avec sa chevelure grise, abondante, renversée à la Georges-Étienne Cartier, avec son teint rose, ses yeux vifs, sa figure qui respire la décision et l'intelligence ; stature moyenne, taille plutôt élancée, démarche vive, tête un peu en arrière qui dénote la force de sa volonté et la fermeté de son caractère. Il défend ses idées avec une obstination irréductible, jusqu'à donner, un jour, sa démission comme maire, parce que ses conseillers ne se rendaient pas à son opinion, après cinq minutes d'avis, montre en main ; il répétait ainsi le geste de son oncle Georges-Étienne Cartier.

Sa devise pourrait bien être : « Non is sum qui pedem referam ».

Connaissant tout le monde du canton par son prénom, il est au courant de beaucoup d'affaires. Il ajoute à l'étude constante une expérience longue de trois quarts de siècle. Il reçoit, le cœur sur la main, le regard pénétrant, habitué qu'il est à fouiller l'homme jusque dans les replis de son âme, pour découvrir les tares réelles, ou imaginaires. Son commerce est agréable et utile. Une heure de conversation avec lui n'est jamais du temps perdu. Il possède l'art de souligner le comique d'une situation. Il est d'une sensibilité aiguë et affiche une certaine impassibilité de surface ; la littérature, les évocations du passé, la douce poésie des vieilles traditions l'attendrissent aux larmes. Il aime à s'entourer de jolies choses. Il adore la nature, ce qui a beaucoup contribué à le retenir dans les montagnes du Nord.

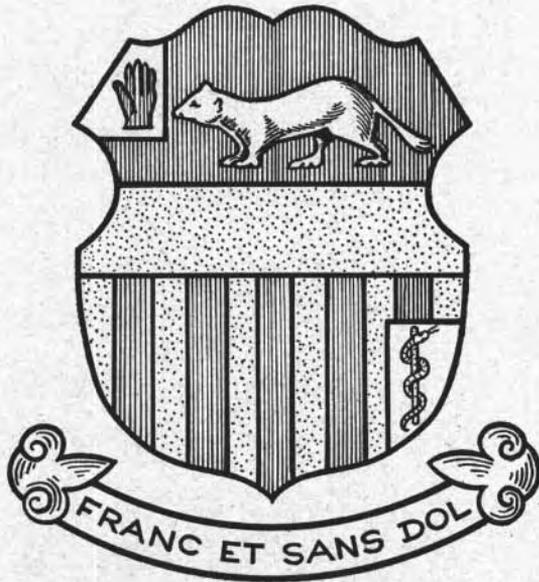
Le Dr Cartier est conservateur nationaliste, en politique. Sa famille a de puissantes attaches au parti, mais il est assez libre de pensée pour s'élever au-dessus de cette alliance, quand des principes d'ordre supérieur sont en jeu. Il sait pratiquer un patriotisme sain et éclairé ; ce qui explique son appui total à Henri Bourassa, député du comté Labelle pendant vingt-deux ans.

Il a gardé le goût de la jeunesse, de l'optimisme, de l'humour et du rire. Il a contribué de toutes façons à l'organisation des sports. En toute saison, il est assidu à toutes les joutes disputées au village.

C'est le modèle du véritable médecin de campagne par sa grande compréhension, par son mépris de la distance à parcourir et de la fatigue, par son dévouement et sa compétence. Quand il entre dans une maison où un patient l'attend depuis une journée parfois, dans ce pays aux chemins impossibles, c'est comme un soulagement, tant il sait inspirer confiance aux gens. On l'attend avec impatience à cause aussi de sa bonhomie, de sa jovialité ; et puis le patient a l'impression que le Dr Côme s'est dérangé par plaisir, pour lui rendre une petite visite de cérémonie, comme on va voir un ami dont on n'a pas

de nouvelles depuis quelque temps déjà. Au surplus, les soins sont peu compliqués. Quand le docteur a expliqué au malade et à ceux qui en ont soin ce qu'il faut faire, c'est clair, chacun comprend ; et, quand il prend congé, le malade est convaincu que son cas n'est pas grave, mais qu'il faut prendre les précautions voulues comme si c'était grave. Le Dr Cartier sait que les semeurs de confiance font des miracles.

Tel est bien le grand mérite de cet homme, qui a pris occasion de sa profession pour pénétrer dans tous les foyers, afin de relever les courages, de stimuler les initiatives, de suggérer des projets ; c'est-à-dire afin de travailler au progrès des familles et des institutions de sa petite patrie.



Armoiries de la famille Cartier.

Profession, métiers, industries et commerces actuels

	<i>Année de fondation</i>		<i>Année de fondation</i>
1		6	
	<i>Associations</i>		<i>Beurrerie</i>
	Cercle des Fermières		Voir numéro 12
	Cercle de la gaité	1915	
	Chambre de Commerce	1936	7
	Chevaliers de Colomb		<i>Bois et matériaux de construction</i>
	Club de balle	1918	Canadian International
	Club de hockey	1907	Paper Co.
	O.T.J.	1952	
	Quatre H	1930	Cie de produits ciment
	Union Catholique		Fournerie Léon
	des Cultivateurs	1934	L'Annonciation Furniture
			River Rouge Lumber
			Robidoux Conrad
2			1925
	<i>Assurances</i>		
	Bastien Jacques		8
	Cie ass. mutuelle	1928	<i>Bouchers</i>
	Noël O.		Voir numéro 15
3			
	<i>Avocat</i>		9
	Dussault J.-A.		<i>Boulangers</i>
			Gauvreau Ovila
			Landry Alphonse
			1899
			1950
4			
	<i>Banques</i>		10
	Caisse populaire	1951	<i>Canot et Chaloupe</i>
	Canadienne Nationale	1919	Robidoux Conrad
			1925
5			
	<i>Barbiers</i>		11
	Clapin Léo	1935	<i>Ciment</i>
	Godard Floribert	1920	Voir numéro 7



Chaloupe de draveur.

12	<i>Coopératives</i>		20	<i>Garages</i>	
	Société Coopérative agricole de la Rivière Rouge	1936		Boileau & Frère	1924
	Société Coopérative d'électricité des Laurentides	1948		Cotte & Frères	1922
13	<i>Cordonnier</i>			Forget Lionel	1948
	Valade Alexandre	1913		Maranda & Poirier	1948
14	<i>Électricité</i>			Strasbourg Ad.	1948
	Denis Jacques	1948	21	<i>Grain</i>	
	Gatineau Power Co.	1927		Voir numéro 12	
	Voir numéro 12		22	<i>Horlogers</i>	
15	<i>Épiciers-bouchers</i>			Noël Onésime	1927
	Côté Louis-Provost	1938		Poirier Adrien	
	Piché Roger	1951	23	<i>Hôtels</i>	
	Raymond Marcel	1948		Château Laurentien	1945
16	<i>Épicier en gros</i>			Léger Raymond	1946
	Létourneau J.-Oscar Inc.	1942	24	<i>Magasins généraux</i>	
17	<i>Farine</i>			Borduas O.	1935
	Voir numéro 12			Charlebois Gérard	1945
18	<i>Forgerons</i>			Côté Hormisdas	1935
	Giroux Ernest	1940		Denis Napoléon (père)	1883
	Raymond Emmanuel	1940		Denis Charlemagne (fils)	1917
19	<i>Fourneau de charbon de bois</i>			Denis Jacques (petit-fils)	1952
	Borduas Willie			Noël Onésime	1927
				Péclet (père)	1893
				Péclet (fils)	
				Pelletier Joseph	1937
				Taillon Paul-Émile	1930
				Viger & Fils	1947



Fromager Ernest
Charette — Léc-
nora Bourgeois
(institutrice).

25	<i>Médecins</i>		29	<i>Nettoyeur</i>	
	Cartier Côme (père)	1902		Godard Jean	1949
	Cartier Jacques (fils)	1936			
26	<i>Merceries</i>		30	<i>Notaire</i>	
	Bertrand Côme	1949		Cyr Lucien	1951
	Lafontaine Mme G.	1948	31	<i>Pharmacie</i>	
	Raymond Mme A.	1948		Cartier Jacques	1936
27	<i>Meubles</i>		32	<i>Portes et Châssis</i>	
	Nantel Bruno			Landry Roger	1951
	Voir numéro 7			Robidoux Conrad	1925
28	<i>Meunerie</i>		33	<i>Plombier</i>	
	Voir numéro 12			Richard Georges	1946



Joseph Boileau.



Joseph-Adalbert Authier, forgeron.

- 34 *Produits pétroliers*
Péclet Georges
- 35 *Radio et Télévision*
Godard Floribert
- 36 *Restaurants*
Bertrand Lucien 1952
Clapin Léo 1935
Racicot L. 1930
- 37 *Sellier*
Bélanger H. 1920
- 38 *Téléphone*
Compagnie Bell 1950
- 39 *Transport*
Autobus Victoire 1942
Boileau Alphonse
Canadien Pacifique 1904
Cantonnier :
Poirier Dosithée
Chalifoux Osias
Charette Rosaire
Jeanlegros Albert
Inspecteur C.P.R. :
Grignon Jacques
Richard Armand
Tremblay Alphéodor
Vallée Hormisdas



Osias Chalifoux.



CHAPITRE VII

RÉCRÉATION

Réjouissances

« Nos aïeux furent souvent de pauvres gens, ce furent rarement de tristes gens ». ¹ Le secret de leur bonheur résidait dans la netteté de leur conscience, l'acharnement au travail, l'amour du prochain et le don d'être contents de peu. Avaient-ils le temps de s'amuser ? Certainement, et beaucoup plus qu'aujourd'hui. On envisageait la vie gaiement, on prenait le temps de vivre, quoi ! Ce brasseur d'affaires américain qui trouvait que les Canadiens français passaient la moitié de leur vie à fêter au lieu de penser à gagner de l'argent, caractérisait bien la mentalité de nos ancêtres.

1. L. Groulx, *Semaines sociales*, IX session (1923), 337.

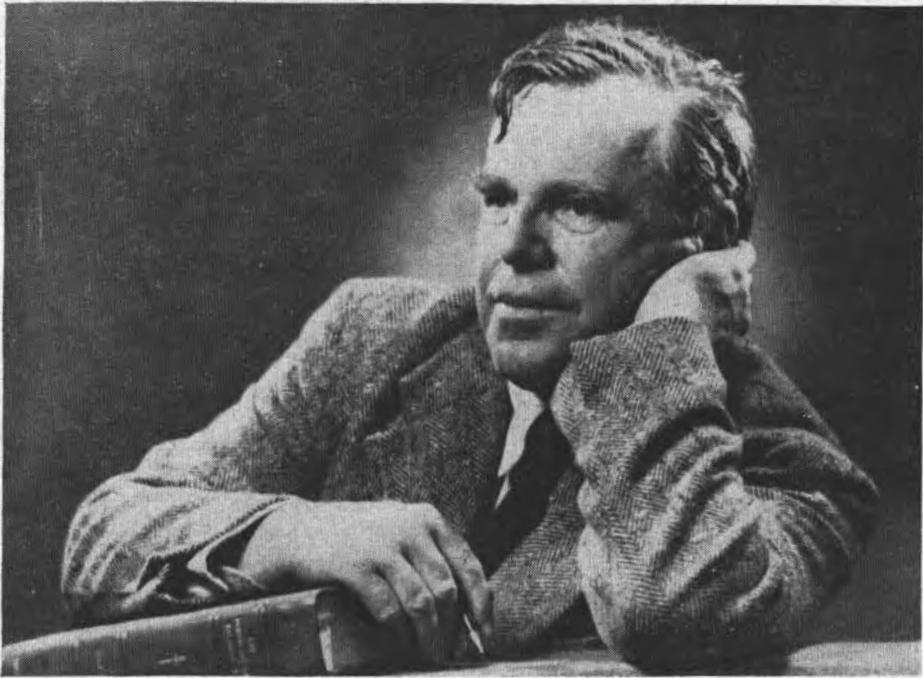


Danse carrée à une partie de sucre.

Le travail, les préoccupations, la maladie, l'isolement, la mort, tout cela créait un courant de sympathie où se mêlaient le sérieux et beaucoup de jovialité ; le moindre événement donnait prétexte à une réunion de parents et de voisins. Dans cette harmonie de sentiments secourables sonnait toujours une note joyeuse, même dans les circonstances les plus tristes.

Toutes les corvées, les « bee » comme on dit chez nous : l'érection d'une grange, le broyage du lin, l'épluchage du blé d'Inde, se terminaient par un souper et une veillée. Le Père Étienne Riou, invitant les bonnes dames de Sainte-Anne à donner quelques heures pour laver l'église et la sacristie, s'entendit dire timidement par la mère de José Filion, qui restait à quatre milles du village : « On va-ti être capable de « stepper » après, mon père ? » Malgré tout le respect qu'on avait pour les défunts, on se racontait, pendant les veillées au mort, des histoires qui auraient pu faire rire le cadavre si la mort ne l'avait pas figé dans le sérieux pour toujours.

Il faudrait parler ici des baptêmes, des fiançailles, des noces, de la Sainte-Catherine, de la guignolée, du mardi gras, des rafles, des parties de sucre, de la Saint-Jean-Baptiste, des fricots, de ces longues soirées de cartes, l'hiver, où l'enjeu était des pommes ou des noisettes. Au milieu de la table un grand plat recevait les mises. À mesure que la veillée progressait, le plat des gagants s'« *enfaitait* ». Quand la visite faisait mine de partir : « Fumez, fumez, yé pas tard » ! répétait le maître de céans. Tout doucement la mère « gréait » son petit monde qui dormait couché par terre ; les marmots se laissaient entortiller dans les grands châles de laine ; le père prenait délicatement ces tapons, les plaçait sur la paille de la grande boîte rouge, rejetait une épaisse peau de fourrure sur la nichée et « get up Sam » ! La petite jument cendrée revenait bon train à la maison. Et que dire des Noël's et du temps des Fêtes ? Le moment est venu de rappeler ici les pages brûlantes que Claude-Henri Grignon publiait dans le « Digeste Français » de décembre 1950.



Claude-Henri Grignon.

« Les Noëlés et fêtes d'autrefois »

À cette époque de l'année il m'arrive d'être triste, non pas de mourir d'ennuyance et de repentance mais d'être chagrin. Je songe à des vieux souvenirs ; j'attise les cendres encore tièdes du passé pour mieux réchauffer, semble-t-il mon cœur qui se fait déjà grelottant.

Je souhaiterais plus de neige, un froid plus vif, un ciel plus haut et plus serein. Il me semble que ce jour de Noël que je voudrais chantant et plus lumineux encore n'a rien des Noëlés d'autrefois.

Autrefois ce n'est pourtant pas si loin. À peine cinquante ans, à peine quarante, mais c'était « autrefois », et je le veux, j'éprouve le besoin de vous parler de ces Noëlés de jadis qui ont marqué d'une étoile d'or une enfance capricieuse. Les hommes sont bien méchants s'ils méprisent le passé et se moquent des traditions qui ont donné à notre vie familiale, à notre vie nationale un charme qui fut un moment de notre histoire et l'une de ses raisons d'être.

J'habite un pays merveilleux. Tout le monde peut en dire autant de son coin de terre ; n'empêche que j'habite un pays de rêves dans ce décor même de lacs solitaires, de rivières pleureuses et de montagnes modestes. Les pays d'en haut ! Qui ne les connaît pas ? Qui n'a pas entendu parler de Sainte-Adèle, ce petit village situé à cinquante milles de Montréal ? Je me dois de dire la vérité. Il faut savoir que ce pays n'offre rien de rassurant au point de vue agricole. La terre est ingrate ; le sol est pauvre et ne peut pas nourrir son homme. Pays de chagrins, pays de misère, pays de rêves. Les premiers colons venus ici étaient des poètes. Ils ne savaient pas trop pourquoi. Ils défrichaient, ils peinaient, ils en arrachaient. Ils sont venus, ils y sont restés. Ils ont bien fait puisqu'à tout prendre ils vécurent aussi heureux dans leur simplicité que les grands de ce monde dans leur somptuosité. Cependant, c'est le tourisme qui devait les sauver. Le gros curé Labelle, le roi du Nord, avait raison de crier en 1880 du haut du Mont-Tremblant : « Ne vous découragez pas, colons, persistez, ne lâchez pas et dans cinquante ans, les étrangers viendront ici et sèmeront l'or à pleines mains. » C'est vrai. Le prophète de la colonisation ne se trompait pas.

Les premiers colons ont su tenir et maintenir. On vivait de peu ; on se contentait de peu. On espérait : on attendait et pour eux la fête de Noël, c'était l'étoile de Bethléem, une étoile d'espérance dans un ciel d'une pureté sans mélange. Voilà de quoi je suis ému et voilà de quoi je veux vous parler.

* *
*

J'ai connu plusieurs de ces hommes durs, de ces hommes rudes au cœur d'or. Et lorsque je parle de cœur d'or, je ne veux pas dire que ces hommes-là étaient meilleurs que ceux d'aujourd'hui ; je ne veux pas dire qu'ils étaient sans défauts ni sans péchés, je veux dire, que le moment venu, au milieu de toutes les épreuves, au milieu de toutes ces misères vécues ensemble, les colons s'entr'aidaient ; ils avaient un sens de

l'humain et du chrétien qui est en train de disparaître de nos jours.

Pour ces gens simples, le soir de la Messe de Minuit, comme on disait dans le temps, marquait une étape franchie ; marquait pour eux une joie commune capable à elle seule d'effacer toutes les épreuves d'une année.

Je les revois tous au magasin général, ces braves défricheurs à la barbe éclatante de frimas ; je les retrouve aussi à l'Auberge du Bossu où il m'arrivait d'aller chercher mon père car ce médecin de campagne, qui n'a jamais tiré du grand, fraternisait avec les pauvres, les malheureux et les cœurs simples. Ensemble ils avaient connu les mêmes combats et connu les mêmes chagrins ; ensemble ils se devaient de fêter les fêtes avec une joie, avec un entrain et une profonde poésie, qui constituaient la gloire des temps d'autrefois. Finies les querelles du village, finies les disputes politiques et les rancunes personnelles. Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Il n'y avait plus de pauvres parmi les pauvres, plus de malheureux parmi les malheureux. Il semblait que sur une terre de glace et de misère Noël apportait une joie brûlante qui fait que le malheur avait perdu le sens de la réalité.

* *
*

Ce soir, et du plus lointain de mon enfance, remontent les souvenirs des Noëls d'autrefois. Je ne sais pas pourquoi, mais il me semble que la neige de ces temps-là avait une qualité, et renfermait une poésie difficile à définir. L'air était d'un bleu d'acier et le froid d'une froidure faite pour durer. La neige abondante formait des bancs qui cachaient le premier étage des maisons. Et la lune qui jetait sur le décor sa lumière d'argent ajoutait à la beauté picturale de cette veille de Noël. Ô Nuits d'hiver d'autrefois, nuits incomparables de silence et de bleu infini, est-il possible que vous soyez mortes à jamais et que jamais plus je ne vous reverrai !

Je n'oublierai pas non plus que les préparatifs du réveillon gardaient quelque chose de naïf et de solennel. Ma mère, d'ori-

gine anglaise et pour qui la fête de Noël était la grande préoccupation de l'année, se donnait beaucoup de mal pour apporter dans la maison un air de gaieté et de bonheur que je n'ai jamais retrouvé depuis.

Il me souvient que vers les dix heures, le soir de la messe de Minuit, on pouvait entendre de très loin le chant menu des grelots dans la campagne. C'étaient les colons et les habitants qui s'en venaient au village. Il y avait beaucoup d'animation et seules les lumières, provenant des lampes à pétrole suspendues dans les maisons, éclairaient faiblement les rues. Ô temps béni d'autrefois quand on n'avait pas besoin d'une clarté si aveuglante pour lire au fond des cœurs ! L'automobile aussi, cet engin infernal, est venu briser la poésie de ces réjouissances. Autrefois rien de ce modernisme tapageur. Je ne demande à personne de penser comme moi. Je livre mes impressions et mes souvenirs avec la liberté et la franchise que vous me connaissez.

* *
*

Tel défricheur que je revois encore chantait, et cela, depuis des années, le « Ça, bergers assemblons-nous » ; tel autre le « Minuit, Chrétiens » tandis que mademoiselle Angélique, la maîtresse de poste, roucoulait « Les anges dans nos campagnes ». Toujours les mêmes voix qui revenaient chaque année se faire entendre dans l'église si humble de mon village. Voix toutes simples qui avaient le mérite d'être justes et sincères.

J'ai toujours conservé l'affection la plus tendre pour ces vieux airs de Noël qui n'ont pas pour moi aujourd'hui le même charme, le même accent parce qu'ils sont chantés par des gens qui n'ont pas connu la misère et la grandeur que les hommes d'autrefois ont vécues.

Et le réveil un peu avant minuit dans l'éblouissement de l'arbre de Noël ! C'était un conte des Mille et une nuits. Un conte vrai. Les bibelots et les boules de couleur et les bougies de cire qu'il fallait guetter, remplacer et rallumer et qui se

tenaient par miracle sur les branches de sapin. Tout cela répandait dans le vieux salon une poésie, un charme que la mécanique de nos jours ne saurait nous donner.

La belle invention de ce temps-là c'étaient l'entrain et le sérieux qu'on apportait à cette veille de Noël qui était le prélude des fêtes qui d'ordinaire duraient un mois. Parents et amis venaient de loin pour continuer une tradition des plus délicieuses autour de la table familiale. Quelles boustifailles capables d'étonner Pantagruel lui-même ! Quels chants d'allégresse et quelle musique entraînant ! Et cependant personne n'aurait voulu se soustraire à son devoir.

C'était ensuite le Jour de l'An, la bénédiction, cette coutume attendrissante appelée à disparaître comme tant d'autres et le Jour des Rois, le gâteau traditionnel, les discours, les embrassades, les serremments de main.

Pendant des jours et des jours, pendant des nuits et des nuits les courses rapides en carrioles, en sleighs, en berlots sur des chemins bleus et glacés au travers des montagnes. Au loin, le carillon des grelots et des voix d'hommes, qui ont vécu, chantant des complaintes et des romances de ce temps-là.

Le plus souvent ces complaintes, ces romances, ces chansons à répondre avaient été écrites et composées par des bardes inconnus, presque des ignorants. Ceux-là laissaient chanter leur cœur.

Ces mélopées ou ces chansons à boire étaient portées de lèvres en lèvres par nos gars des chantiers. Ils en faisaient leurs beaux dimanches et au temps des fêtes on en gardait une chaleureuse souvenance.

Même au fond des bois on continuait la tradition. Un prêtre dévoué, qui ne craignait pas de franchir cinquante, soixante milles par des bordées d'enfer, se rendait dans un chantier et là chantait la messe de minuit pour ces rudes travailleurs qui en profitaient pour se confesser et communier avec une ferveur d'autant plus grande qu'ils se trouvaient séparés de leur femme et de leurs enfants.

Ces bûcherons, ces draveurs à la parole parfois brutale et souvent imagée n'auraient pas voulu laisser passer le temps

des fêtes sans manifester leur joie. Ils savaient qu'ils ne reviendraient qu'au printemps dans leurs foyers ; ils savaient qu'ils descendraient avec la drave dans un grand remous de soleil et de sainte délivrance. D'ici là ils fêteraient à leur manière les vieilles traditions, se rappelant qu'au village, à la même heure, des êtres chers s'épuisaient en oraisons pour entendre le plus tôt possible le chant des corneilles.

On fêtait aux chantiers comme partout ailleurs. Pendant huit jours tout travail cessait dans la forêt. C'était la grande vacance. Tout de suite après souper on faisait place nette. L'un jouait de l'accordéon ; un autre la musique à bouche et envoyez donc les rigaudons ! On dansait les steps à deux et des concours d'endurance s'organisaient. Le champion gagnait une récompense en argent et tout le chantier s'ébranlait sous le tonnerre des applaudissements.

Le jour on s'exerçait à des tours de force. Certains soirs on racontait des histoires de loups-garous, de chasse-galerie et des petits lutins.

On en profitait aussi pour écrire soit aux amis ou aux parents. On éprouvait le besoin impératif de communiquer avec ceux-là qui attendaient là-bas et que l'on reverrait dans six mois. Et pour se consoler on buvait un « misérable », c'est-à-dire un verre de whisky blanc.

De nos jours les gars des chantiers « descendent » vers les villages pour y fêter les fêtes. Et la belle poésie d'autrefois n'existe plus.

* *
*

Il faut bien le dire puisque c'est la vérité. La grande industrie et le modernisme avec tout son confort et le progrès bruyant nous dévorent. Ce qui avait été jadis notre fierté et notre joie de vivre une vie de famille, tout cela est disparu.

Deux guerres atroces, celle de 1914 et celle de 1939 ont contribué à relâcher les liens qui consolidaient, qui maintenaient notre force et notre survivance. Il y a toujours un peu-

ple canadien-français. Cette bonne race n'a pas encore accepté de mourir, je le sais, je le sens comme vous. Admettez tout de même que nous abandonnons peu à peu des traditions qui composaient le principe même de notre originalité, et parmi ces traditions, les fêtes d'autrefois.

* *
*

Certes, encore aujourd'hui, nous continuons ces traditions de Noël, du Jour de l'An et des Rois. Je crois que ces fêtes ont perdu de leur puissance d'attraction spirituelle et fraternelle.

On passe les fêtes dans des clubs de nuit le plus souvent ou dans des établissements de grand chic. On y fait beaucoup de bruit et les bibelots coûtent plus cher. Le modernisme nous dévore et nous tue, je le répète. Et le snobisme aussi ! C'est avec une certaine tristesse que j'écris ces vérités.

On me traite de passéiste en ce sens que j'attache une importance capitale au passé et à certaines traditions que je voudrais voir renaître ainsi que le feu reprend dans ses cendres. Que voulez-vous ? Je croirais trahir mon métier d'écrivain si je ne disais pas franchement ce que je pense.

Pour conclure il faudra rappeler ces mots d'un écrivain français tumultueux, un traditionnaliste célèbre, un vrai patriote et qui se nommait Charles Péguy. Il déclarait un jour : « Que l'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas. Je dis : nous avons connu un peuple que l'on ne reverra jamais. Je ne dis pas : on ne verra jamais de peuple. Je ne dis pas : la race est perdue ; le peuple est perdu. Je dis : nous avons connu un peuple que l'on ne reverra jamais. »

Permettez-moi d'ajouter : « Nous avons connu des Noëls, nous avons connu des Fêtes qu'on ne reverra jamais. »

* *
*



Type de maison en bois rond. — Georges Péclet.

Pour compléter ce chapitre il nous faudrait aligner des noms et des dates ; chaque famille apparaîtrait rangée autour d'une table débordante, tournerait en rond dans la grand-salle au son du violon et de l'accordéon, ou réciterait le chapelet et la prière au pied de l'image de la Sainte Famille, mais nous renonçons à ressusciter tant de souvenirs. Ces scènes charmantes se répètent sans doute, mais moins souvent et moins gaiement. Nos gens, en prenant de l'aise, ne sentent plus le besoin de s'accoter « épaule à épaule, pour voir venir le malheur ». En copiant le mode de s'amuser des citadins, ils ont perdu leur naturel ; le masque de snobisme qu'ils empruntent, les contraint de se peindre de rouge criard, de roucouler des fredons langoureux, de sauter des *Boogie-woogie* sauvages avec des airs de commande tous estampillés « standard ».

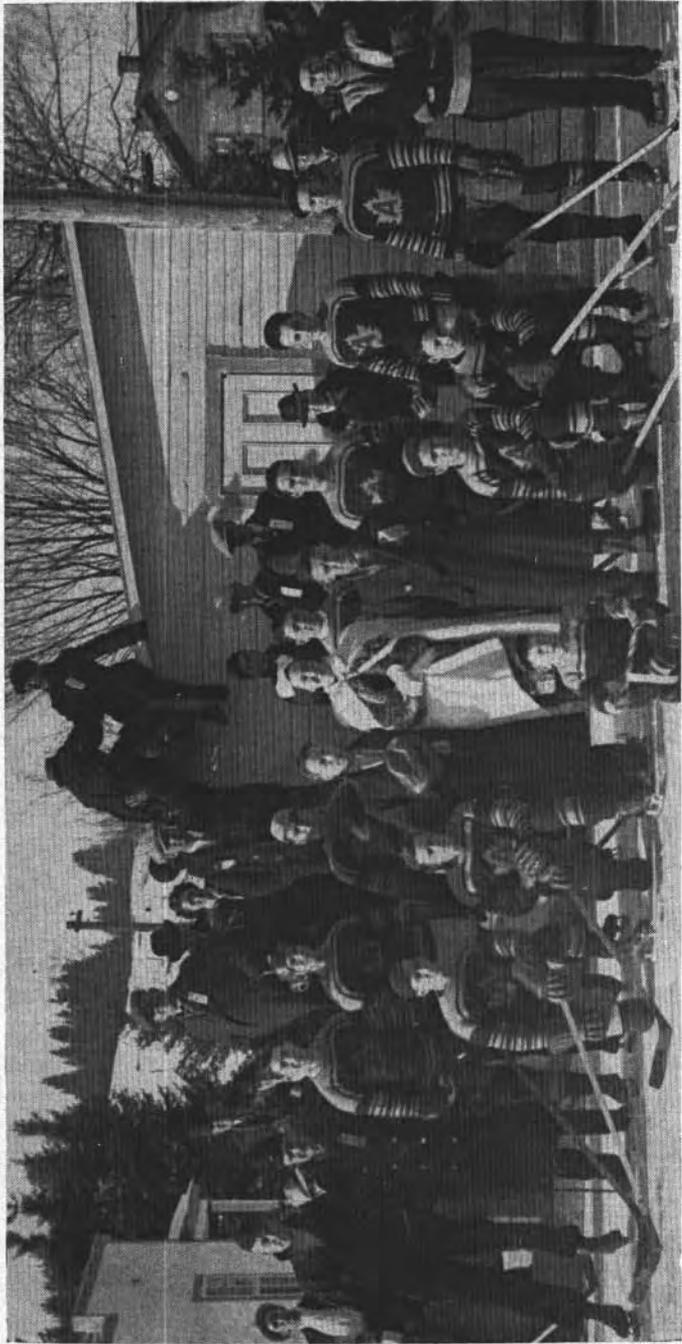
Soufflons la chandelle ; nos belles veillées canadiennes d'autrefois ne reviendront plus ; contentons-nous de lire, sous les feux fluorescents, les originaux qui ont exalté leur simplicité, source de beauté et de vrai bonheur.

Les sports

En plus des soirées de famille, on organisait des sports pour l'agrément de la collectivité ; les premiers furent les courses de chevaux. Le 9 août 1904, les organisateurs, Napoléon Drouin, Eugène Danis et Dominique Chartier, mirent \$160 en prix à partager entre les concurrents. « Mary Blin » de Napoléon Drouin, « Poilu » d'Ovide Giroux et « Cake Walk » de Damien Jérôme comptaient parmi les meilleurs coursiers et tenaient tête à « Ben Bee » de Paul-Émile Forget de La-



Équitation. — Benoît Charette.



A genoux, de g. à d.: Fernand Dion, Côme Boileau, Léo Boileau, mascotte, Arthur Cameron, Marcel Boileau. Debout: J. Beatty, arbitre, Conrad Mailloux, sergent, Roger Léger, Claude Gariépy, Laurent Dumas, Dr Jacques Cartier, président, Diane Cook, reine, Raymond Léger, Georges Pécelet, gérant, Fernand Dumas, Alcide Gauvreau, Jean-Paul Beauchamp, Paul Fortier, arbitre.

belle. L'événement débuta après la grand-messe et se prolongea jusqu'au souper. On fit halte pour le dîner, qu'on servit dans la cour d'Eugène Danis au coût de 25 sous.

La grand-rue, longue d'un mille, avait d'abord servi comme terrain d'essai. Le succès engagea les promoteurs à niveler une piste permanente sur laquelle évoluèrent: «Duc» de Côme Cartier, «Bayard» de M. David, «Prince» de Émery Godard, «Star» (cheval qui partageait dans les chantiers en hiver) de Henri Gariépy, «Belly Boy» de Alphonse Labelle, «Gazette» de Henri Pécelet. Il y en venait d'autres de Sainte-Agathe, de Chénéville, de Saint-André Avelin et d'Alfred, Ontario. Les courses de chiens eurent des fervents, comme Joseph Boileau et Joseph Charbonneau, qui se partagèrent l'honneur d'avoir les attelages les plus rapides.

Les deux amateurs Fred White et Georges Cook mirent sur pied, dès 1907, la première équipe de hockey avec les joueurs suivants: Dubreuil, but; Thomas Draper et Emmanuel Paré, défenses; Fred White, «rover»; Romulus Chartier, Eugène Danis et Albert Labelle, avants. La première équipe de balle fut l'œuvre d'Ernest Rochon et de G. Forebill en 1908. Depuis leur fondation, les deux équipes se sont maintenues sans une année d'interruption; c'est un fait digne de remarque, qui témoigne de l'intérêt que la population porte au sport. La valeur des équipes a varié; mais, dès 1913, le championnat du Nord au hockey revenait aux nôtres. L'alignement des joueurs s'établissait ainsi: Joseph McGibbon, but; Edgar Fee et Paul Couvrette, défenses; Ernest Rochon, capitaine, Joseph Leblanc, Georges Pécelet, avants; aucun substitut. La partie se jouait en deux périodes de trente minutes chacune. Chaque joueur voyait à ses dépenses d'équipement. Les premières patinoires s'installèrent sur la rivière;



Equipe de 1913. Assis : Jos McGibbon, buts. — 2e rangée, de g. à d.: Ernest Rochon, capitaine, Joseph Leblanc, centre, Wilfrid Dumouchel, chronométrateur, Georges Pécelet. — 3e rangée : Dr Côme Cartier, vice-prés., Edgar Fee, défense, Wesley Beatty, gérant, Paul Couvrette, Eugène Danis, président.

par un trou pratiqué dans la glace on puisait au seau l'eau nécessaire à l'arrosage. Avant qu'on occupât le centre sportif actuel, le terrain libre à côté de l'église, opposé au presbytère, a été témoin des meilleures parties. L'exploit de 1913 s'est répété en 1934 sous la gérance de Georges Pécelet et Henri Fortier, qui avaient opposé à toutes les équipes du Nord les joueurs suivants : Laurent Dumas, but ; Gérard Côté et Côme Gervais, défenses ; Liguori Gervais, ailier droit ; Adrien Charbonneau, ailier gauche ; Roger Léger, centre ; substituts : Florian Léger, défense ; Côme Boileau, centre ; Lucien et Jean-Paul Beauchamp, Fernand Dion et Jean Savoie, ailiers.

* *
*

Puisque le nom de Roger Léger vient d'être mentionné, nous en prenons occasion pour fournir quelques détails sur la carrière de ce professionnel, que L'Annonciation a l'honneur de revendiquer pour l'un des siens. Roger, fils de Donat Léger et de Marie-Ange Charette, est né le 26 mars 1919. Il fréquenta les classes des Religieuses de Sainte-Croix du village, où il se rendit à la 10^e, la dernière du cours. Jusqu'à l'âge de vingt ans, il fit partie de l'équipe du village et, avec ses frères :



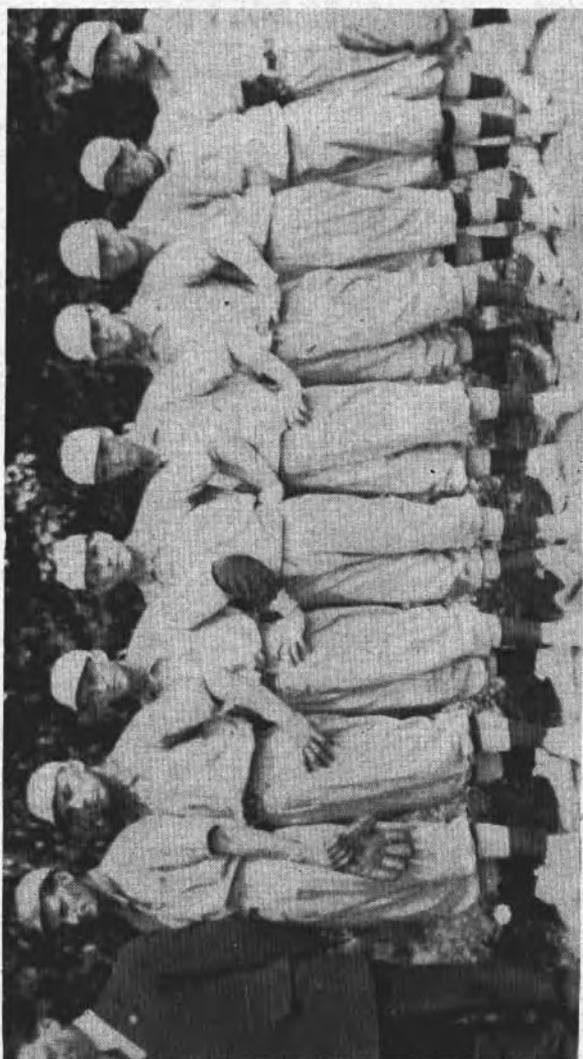


De g. à d.: Henri Fortier, ass.-gérant, Jean Gervais, défense, Liguori Gervais, aile droite, Roger Léger, centre, Adrien Charbonneau, aile gauche, Côme Côme Gervais, défense, Laurent Dumas, buts, Georges Pécelet, gérant, Gérard Côté, défense, Lucien Beauchamp, aile droite, Côme Boileau, centre, Jean-Paul Beauchamp, aile gauche, Fernand Dion, substitut, Damase Lauzon, président.

Florian, Charles, Raymond, Germain et Côme, composa un groupe redoutable. De 1939 à 1942 il joue à Montréal avec le Dominion Glass, géré par Gaston Parent, avec le Hudson Height et le Joliette Cyclone. En 1942, il prête son concours au Valleyfield, comme joueur instructeur. En 1943, il aide le Buffalo de la Ligue Américaine à remporter le championnat et se classe premier parmi les défenses, en obtenant 57 points et une gratification de \$1,000, attribuée au joueur le plus utile à son équipe. C'est en 1946 que cet athlète de 210 livres deviendra professionnel et endossera le chandail no 21 des « Canadiens ». Parmi les nombreuses appréciations qui le concer-

ment nous n'en voulons retenir qu'une, qui les résume toutes. L'instructeur Dick Irvin considérait Léger comme un joueur plutôt lent, mais, par contre, comme le plus intelligent de la Ligue Nationale.

Roger fait honneur à sa profession et à sa nationalité ; il considère qu'un Canadien français a toujours tort d'être le



Club de baseball 1918 — De g. à d.: Emmanuel Chartier, président, Fife, François Nantel, Paul Fortier, Polydore Jeannotte, Adéodat Boileau, Arthur Pharand, Bruno Boileau, Lucien Forget, Georges Pécllet, capitaine.

second, quand il peut être le premier. Son caractère affable et sa science du jeu national le désignaient à la position d'instructeur qu'il a remplie pendant deux ans chez les Cougars de Victoria, Colombie canadienne. Cette équipe a remporté le championnat de la Ligue du Pacifique en 1951, pour la première fois depuis son existence. Léger a joué pour le Royal Senior en 1952 et 1953.

Ses deux frères maintiennent également la réputation que le village s'est acquise dans les sports : Germain à Chicoutimi en 1951 et 1953, à Sainte-Thérèse en 1952 ; Raymond, à Noranda comme instructeur en 1951.

* *
*

Si le hockey a été favorisé d'excellents joueurs, le baseball ne l'a pas été moins, puisqu'en 1918 notre équipe détenait la coupe du championnat du Nord avec les joueurs suivants : Polydore Jeannotte, receveur ; Lucien Forget, lanceur ; J. Cardinal, arrêt-court ; Paul Couvrette, premier but ; Alexandre Pécelet, deuxième but ; Georges Pécelet, troisième but et capitaine ; Adéodat Boileau, premier champ ; Bruno Boileau, deuxième champ ; François Nantel, troisième champ ; Alexandre Côté, lanceur substitut ; autres joueurs : Arthur Pharand, Jos McGibbon et Henri Fortier ; Emmanuel Chartier, président du club.

Occasionnellement, des promoteurs comme Polydore Jeannotte, Liguori Gervais, Henri Fortier et Georges Pécelet, offrirent aux sportifs des combats de lutte et de boxe de grand style. C'est ainsi qu'on vit évoluer, à l'intérieur des câbles de l'arène, des professionnels de la lutte : Deglane, Petroff, Freddie Myers, Kaplen, Delongchamp, Bob Steele, Bélinsky, Jos Montferrant et de bons amateurs locaux : Polydore Jeannotte, Liguori Gervais et Joseph Bastien. La boxe offrait ses attraits avec les professionnels : Sylvio Mireault et Raymond Lyrzin ou les amateurs : Arthur Lapierre, Arthur Saint-Jean, Liguori Gervais, M. Gareau et Arthur Bigras.



Tant que vivront des entraîneurs pour consacrer leur habileté, leur temps et leur dévouement à l'organisation des sports ; des bourses assez généreuses pour se délier en leur faveur et des jeunes qui joueront, la santé morale de la jeunesse d'un village sera vigoureuse. Il est beau et intéressant d'observer une jeunesse qui se divertit honnêtement. Le premier but des sports n'est pas de tuer le temps, c'est de contribuer au développement du corps ainsi qu'à la formation de l'intelligence et du caractère. Ce qui compte, ce n'est pas l'effort physique que l'on dépense, mais la façon de résoudre promptement le problème qui se présente dans l'exécution du geste sportif. Les réactions précises assurent la sûreté du jugement, qualité essentielle à tout homme qui veut faire de sa vie une réussite avec le minimum d'erreurs.

Je n'ai pas mentionné la raquette, parce que au début, tout le monde pratiquait ce sport par nécessité, comme aujourd'hui on enfile une paire de caoutchoucs pour sortir en hiver. De même pour le traîneau, le toboggan ou la traîne sauvage, qu'on est obligé d'attacher, pour ne pas les retrouver au bas de quelque côte ; légère exagération pour dire qu'il n'est guère possible d'avancer quelques cents pas sans monter ou descendre, dans ce pays de montagnes. Le ski est plus en vogue.

Tourisme

Le tourisme a fait des Laurentides la Suisse du Canada, l'un des coins les plus recherchés par les étrangers et des Mont-réalais ; il est assez récent à L'Annonciation et n'a pas encore envahi le village. Cependant, la grand-rue est encombrée en fin de semaine par les nombreuses voitures qui filent vers les plages de nos lacs, vers Senneterre ou Amos via Mont-Laurier. La chasse surtout attire des Nemrods d'un peu partout. Il en



Armand Charette.

vient même par avion. En dépit des engins les plus modernes et de l'habileté de guides comme Angelo et Denis Bastien, Lucien Filion, noyé en 1947, Ubald Chartrand, Eugène Charbonneau, Honoré Allaire, ces chasseurs ne goûteront jamais, dans leurs courses, la joie du petit gars qui découvre, le matin, avec ses vaches, une chevrette et son faon.

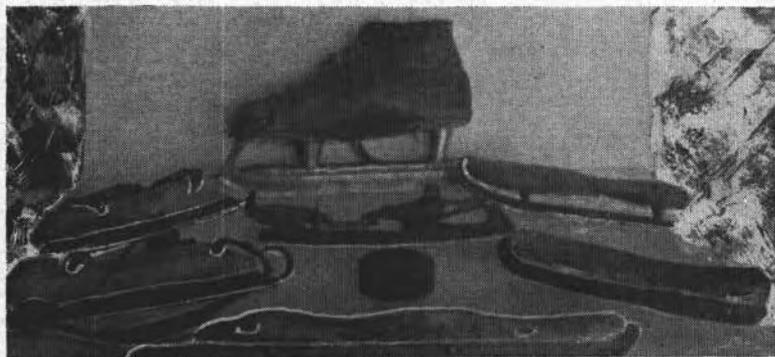
La rencontre d'un ours en plein bois ne donne pas la même émotion, pourtant le cas n'est pas rare. Ce gibier pousse souvent l'audace jusqu'à s'approcher de la bergerie. Un après-midi du mois d'août 1946, pendant que nous étions à jaser sur la véranda de Rodrigue Clément, maître Martin est venu se servir sous nos yeux, à la porte de la grange, et est allé dévorer son agnelet dans le dévalage de la montagne en face de la maison. En parlant d'ours, nous pensons à cette visite que nous firent des Provençaux (probablement), tenant une de ces bêtes en laisse. Le dompteur lui faisait exécuter toutes sortes de manèges très habiles. « Allons, Marianne, couche-toi comme une morte, bois cette bouteille de lait chaud, assieds-toi comme grand-mère, viens ici faire la lutte, embrasse maintenant ton cavalier ». Après toutes ces finesses, Marianne passait le chapeau, en nous remerciant d'un grognement.

Nous avons eu quelques trappeurs de profession : le vieux Amable Simon, les frères Alphonse et Albert Goupil ainsi qu'Ubalde Chartrand, Angelo Bastien et Ernest St-Denis.

Mais, que le touriste vienne jouir de la fraîcheur de nos bois et de nos lacs, taquiner la truite de nos rivières ou abattre le chevreuil et l'orignal de nos forêts, il reste pour nous une richesse que nous avons le devoir de conserver et de développer. Qui croirait que, en 1926, d'après une enquête sérieuse de M. le curé Lesage, les étrangers ont laissé à Sainte-Adèle, en loyers, salaires, achats chez les marchands, etc., une somme dépassant \$24,000 ? Voilà une source de revenus à exploiter. L'Office du tourisme s'y emploie déjà par ses causeries à la radio, ses dépliant d'annonces. Faisons notre part, en montrant un visage bien français par notre hospitalité, par la propreté extérieure des maisons, des dépendances, par les annonces commerciales. Nous couronnerons ces avances par la politesse et la serviabilité.



Eugène Charbonneau, Jean Charette, Alcide Charette.



CONCLUSION

Le curé Labelle, mi-humoristique, mi-sérieux, concrétisait son vaste programme de colonisation dans cette métaphore pittoresque : « Plantons un habitant à la place de chacune des épinettes du Nord ». Ce mot d'ordre a été réalisé, si l'on considère qu'il n'y a plus de terre à coloniser dans cette région des Laurentides. La lutte entreprise vers 1878 contre la forêt et tous les obstacles que suppose la fondation des paroisses a remporté un succès inespéré, mais la marche du début n'a pas conservé l'élan généreux que le prêtre colonisateur lui avait imprimé. Le Rév. P. Alexandre Dugré indique les causes de ce ralenti et suggère les moyens de reconquérir le terrain perdu, dans un article écrit en 1950.¹ Après avoir tracé une synthèse élogieuse des efforts de la colonisation du Nord, l'auteur déplore que les constructions en général laissent une impression désagréable, que le citadin ne trouve pas sur place les provisions de bouche essentielles ; il conseille la culture maraîchère.

* *
*

Le récit que nous avons fait de la fondation et du développement de l'un de ces postes, fixé sur la rivière Rouge par le curé de Saint-Jérôme, justifie les prévisions de ce colonisateur réaliste et pratique, préserve de l'oubli les noms des fondateurs de nos œuvres les plus vitales et enrichit la petite histoire de quelques pages.

1. A. Dugré, s.j., « Les Laurentides à terminer », *Relations* (Juillet 1950) : 204-206.

La fécondité de la race, les aptitudes colonisatrices donnaient la certitude morale à ces fondateurs que, dans un avenir rapproché, cette région, mise en valeur par leurs enfants, s'intégrerait dans le cadre paroissial et qu'autour de leur clocher, agriculteurs, artisans et professionnels seraient les témoins de notre foi et de notre culture.

La monographie de la paroisse de L'Annonciation visait à démontrer qu'un groupe de colons répète ici en petit l'histoire du peuple canadien-français. L'idée maîtresse du curé Labelle, dans la fondation du canton Marchand, est celle qui a présidé à toute la colonisation ; les étapes d'établissement, l'orientation, les faiblesses mêmes sont identiques. La colonisation reste donc l'œuvre religieuse et patriotique par excellence, digne de tenter tous les courages et de déclencher tous les dévouements.

Malgré les traits communs de toutes les localités d'un même type, une mentalité propre se forme dans chacune d'elles, des manières de faire identiques donnent naissance à des traditions locales fortement caractérisées. Le coup de sonde, jeté dans le milieu historique qui fait l'objet de ce travail, permettra de découvrir le cachet individuel qui distingue L'Annonciation des autres localités.

Dans la composition de cette monographie du canton Marchand et du village de L'Annonciation, nous n'avons pas perdu de vue que tout ouvrage d'histoire tire sa plus grande valeur de l'abondance et de la solidité de sa documentation. Si le dépouillement des dossiers publics est relativement facile, il n'en va pas de même pour ceux des familles. D'ordinaire, les vieux conservent avec un soin jaloux la correspondance, les photographies, les papiers qui les rattachent encore au passé ; leurs enfants portant moins d'intérêt aux archives familiales : « La mémoire en tient lieu », disent-ils ; toute la liasse des vieux souvenirs est donc jetée au grenier ou dans le tiroir d'une vieille commode remise au hangar. Le malheur, c'est que vous arrivez presque toujours après la période d'un grand ménage. Toutefois plusieurs détails de la fondation de la localité ont pu être reconstitués par les quatre témoins qui avaient de

7 à 10 ans en 1879 ou 1880, au moment de leur arrivée : Mme Herménégilde Desjardins, MM. Ubald Chartrand, Eugène Boileau et Osias Chalifoux. Le docteur Côme Cartier, qui habite L'Annonciation depuis 51 ans, et les membres d'un comité composé à cette fin, ont bien voulu relire le manuscrit et apporter les corrections historiques.

Ce travail est destiné à glorifier, en une synthèse historique, la mémoire des fondateurs de L'Annonciation, qui, malgré d'inévitables faiblesses humaines, ont splendidement rempli la mission que leur avait confiée le curé Labelle. J'ai voulu aussi susciter chez mes contemporains une admiration moins sceptique, une estime critique et un amour agissant pour nos ancêtres. Si ma plume n'a pas réussi à provoquer cette sympathie, chez mes compatriotes, c'est qu'elle a trahi mon ambition ; « on pardonnera beaucoup à celui qui aura beaucoup aimé ».

Appendice A

(Bill de l'Assemblée No. 96)

Loi érigeant civilement la paroisse de L'Annonciation permettant de renouveler un acte de répartition, et pourvoyant à sa régie future.

Attendu que le curé et les principaux francs tenanciers catholiques romains de la paroisse canonique de L'Annonciation, dans le comté de Labelle, ont représenté par leur pétition :

Que le 16 janvier 1903, Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, a érigé canoniquement, à titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de L'Annonciation, les parties des cantons Marchand et Loranger ci-après désignées, bornées comme suit : au nord-ouest, par le canton Turgeon ; au nord-est, partie par le canton Mousseau, partie par le canton Lynch, jusqu'au rang G du Canton Marchand, inclusivement à l'est, par le cordon qui sépare le rang G du rang C, puis en se dirigeant vers le sud-est, par le cordon qui sépare le rang B du rang C jusqu'au lot numéro 35 du rang B inclusivement, le rang C étant exclu des dites limites ; puis en se dirigeant vers le sud-ouest, par la ligne qui sépare les lots numéros 35 et 34, dans les rangs B et A, jusqu'au cordon qui sépare le rang A du rang nord-est de la rivière Rouge ; puis suivant ce cordon, en se dirigeant vers le sud-est de la rivière Rouge ; puis suivant cette ligne, entre les lots numéros 20 et 19 du rang nord-est de la rivière Rouge jusqu'à la rivière Rouge ; puis suivant la rivière Rouge, jusqu'au lot numéro 11 inclusivement du rang sud-ouest de la rivière Rouge, puis suivant la ligne qui sépare les pointes

des lots numéros 11, 12, 13 et 14 du lot numéro 10 du rang sud-ouest de la rivière Rouge ; puis suivant le cordon qui sépare le rang VI du rang sud-ouest de la rivière Rouge en se dirigeant vers le sud jusqu'à la ligne qui sépare le canton Marchand du canton Joly ; au sud par les cantons Joly et la Minerve ; à l'ouest par la ligne qui sépare le canton Marchand du canton Loranger, jusqu'à l'endroit où cette ligne touche les eaux du grand lac Nominique, sur le lot numéro 1, du canton Loranger inclusivement, jusqu'à l'endroit où la décharge du grand lac Nominique entre dans le canton Marchand ; puis en reprenant la ligne qui sépare le canton Marchand du canton Loranger, depuis la décharge du grand lac Nominique jusqu'au coin des cantons Marchand et Turgeon ;

Qu'avant la promulgation du susdit décret canonique, tout ce territoire et en plus le territoire dit la Macaza, faisant partie du canton Marchand, formait la mission de L'Annonciation ;

Que Sa Grandeur Monseigneur J.-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, sur requête signée par la majorité des habitants francs tenanciers de la mission de L'Annonciation, a, le 1^{er} mai 1896, permis, dans ladite mission, la construction d'une nouvelle église, d'une nouvelle sacristie et d'un presbytère, et qu'à cette fin, le 19 mars 1897, l'élection des syndics de cette mission a été confirmée par les commissaires pour l'érection civile des paroisses et un acte de répartition autorisé ; que le 10 avril 1897, cet acte de répartition fut passé et fut dûment homologué le 29 avril de la même année par les mêmes commissaires ;

Que les travaux susmentionnés ont été faits, et que le coût en a été payé au moyen d'emprunts s'élevant à onze mille cinq cents piastres, au remboursement desquels les propriétés des habitants francs tenanciers d'alors, de la mission de L'Annonciation ont été affectés par l'acte de répartition du 10 avril 1897 ;

Que lors de la construction de ces église, sacristie et presbytère, les francs tenanciers de la mission étaient en nombre restreint, qu'ils avaient déjà fait et subi de grands sacrifices pour ouvrir à la colonisation ces nouvelles terres, que les nouveaux venus profitant des sacrifices des premiers jouissent d'une aisance beaucoup plus considérable, et ne contribuent en rien au paiement de la construction desdits édifices religieux ; qu'en conséquence il est injuste que les mêmes soient obligés de subir des dépenses encourues pour des objets dont jouissent également les nouveaux venus ;

Que Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque d'Ottawa a jugé opportun de ne pas comprendre dans les limites de la nouvelle paroisse de L'Annonciation, une certaine partie de canton, dite territoire de la Macaza, lequel territoire faisait partie de la ci-devant mission de L'Annonciation et contribuait pour sa quote-part aux frais de construction ; que, par le fait que ce territoire est exclu de la paroisse, il est juste qu'il

soit dégrevé des frais que l'acte de répartition lui imposait pour la construction des édifices religieux qui ne lui serviront pas, et il est nécessaire, par conséquent, de faire un nouvel acte de répartition ;

Que cette paroisse de L'Annonciation est située à une distance considérable du lieu des réunions ordinaires des commissaires pour l'érection civile des paroisses ; que les communications sont lentes et très difficiles et que vos requérants en souffrent et souffriront des retards et des dépenses considérables pour communiquer avec eux ; qu'en conséquence il est opportun qu'ils soient dispensés de recourir à eux dans l'avenir, pour obtenir les homologations prescrites par la loi ;

Que les requérants désirent obtenir la passation d'une loi érigeant civilement ladite paroisse canonique de L'Annonciation, confirmant l'élection des syndics en date du 17 mai 1896, et les actes d'emprunts contractés pour la construction de l'église et du presbytère de ladite paroisse, autorisant de renouveler le rôle de cotisation passé le 10 avril 1897 et homologué le 29 avril de la même année, en se basant sur le rôle d'évaluation municipale et en répartissant aussi chaque versement à venir en vertu des actes d'emprunt ci-haut, soit pour payer les intérêts dus ou amortir le capital, sur les immeubles des francs tenanciers catholiques romains de ladite paroisse, alors concédés par le gouvernement ou occupés sans titre, pourvoyant pour l'avenir aux dépenses nécessaires à la construction ou réparation des édifices religieux, presbytères et cimetières, en exemptant de l'homologation d'élection des syndics et l'acte de répartition et d'emprunt nécessités dans ces cas ;

Et attendu qu'il est à propos de faire droit à ladite requête ;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. La paroisse canonique de L'Annonciation, bornée et délimitée tel que susdit, est érigée civilement.
2. Les cinq syndics élus le 17 mai 1896 pour les fins de construction d'une église, d'une sacristie et d'un presbytère, sont confirmés dans leur charge.
3. Le curé et le marguillier en charge de ladite paroisse feront, ex officio, partie du bureau des syndics, dont le quorum sera de quatre, et ce bureau, dont le président ordinaire sera le curé, formera un corps politique sous le nom de « Les Syndics de la Paroisse de L'Annonciation ».
4. Les vacances parmi les syndics, survenues par décès ou autre cause, seront remplies par les francs tenanciers catholiques romains résidant dans ladite paroisse, à la majorité des voix dans une assemblée générale desdits francs tenanciers, convoquée par un avis donné au prône de la messe paroissiale, pendant deux dimanches consécutifs, présidée par le curé, et cette élection ne requerra pas de requête aux commissaires pour la convocation de l'assemblée de la paroisse.
5. L'élection des syndics ne requerra pas la confirmation, l'approbation

ni l'autorisation des commissaires, si dans les quinze jours de telle élection il n'y a pas eu de plainte formulée par écrit et signée par au moins dix francs tenanciers catholiques romains résidant dans la paroisse, déposée entre les mains du curé de la paroisse.

6. Le bureau des syndics est autorisé à prélever la somme de onze mille cinq cents piastres avec les intérêts de cette somme sur les francs tenanciers catholiques romains de ladite paroisse de L'Annonciation, à l'effet de payer l'emprunt qui a été fait pour défrayer les frais de construction d'une église, d'une sacristie et d'un presbytère, par versements annuels s'étendant sur une période de pas plus de cinquante ans ; et le premier versement deviendra dû et exigible le 30 mars 1904.

7. À l'expiration de l'acte d'emprunt susdit, le bureau des syndics pourra contracter un nouvel emprunt pour la somme qui resterait à payer sur ce susdit premier emprunt, et pour une période n'excédant pas le terme fixé dans l'article précédent.

8. Le bureau des syndics prélèvera chaque versement annuellement sur les francs tenanciers catholiques romains de ladite paroisse, au moyen d'un acte de cotisation comprenant toutes les terres et les autres immeubles alors concédés de la paroisse, comprenant aussi toutes les impenses et améliorations sur les terrains occupés par des occupants sans titre (squatters), sauf et excepté les terrains et autres immeubles, impenses et améliorations alors possédés ou occupés par des non catholiques romains. Cet acte de cotisation se fera autant que possible dans la forme indiquée par l'article 3408 des Statuts refondus, et sera basé sur le rôle d'évaluation municipale alors en vigueur dans les différentes municipalités comprises dans les territoires de la paroisse, et indiquera le montant en argent proportionnel à la quantité de matériaux s'il y a lieu, pour lequel chaque terre ou autre immeuble a été cotisé. Cet acte ne sera pas soumis à l'homologation par les commissaires, l'homologation du rôle d'évaluation municipale, devant la cour de magistrat de district et de la même manière.

L'appel aura pour effet de suspendre l'entrée en vigueur de l'acte de cotisation jusqu'à la décision de la cour.

9. Ce nouvel acte de cotisation annulera celui homologué le 29 avril 1897, et le versement dû en vertu de cet acte de cotisation, en l'année 1903, sera le dernier exigible.

10. L'acte de cotisation, après avoir été signé par les syndics, sera déposé au presbytère de la paroisse, au moins un mois avant la date de l'échéance du versement, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance, et avis en sera donné au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui suivra tel dépôt.

Cet avis devra énoncer à qui et en quel endroit devront se faire les versements.

11. Le bureau des syndics ne sera pas tenu de faire tous les ans un

nouvel acte de cotisation, mais il pourra prélever de nouveaux versements de la cotisation, au moyen du dernier acte de cotisation fait par eux, et dans ce cas, cet acte devra être déposé, et avis devra en être donné tel que prescrit à l'article qui précède.

12. Cependant un nouvel acte de cotisation devra être fait par le bureau des syndics dans l'année qui suivra l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation dans la paroisse.

13. Les versements de la cotisation, sans autre avis que celui du dépôt de l'acte de cotisation, seront payables au bureau du secrétaire-trésorier des syndics, ou s'il n'existe pas tel bureau, au presbytère de la paroisse.

14. La cotisation imposée tel que susdit, n'affectera les immeubles cotisés que pour les versements échus. y compris à compter du dépôt de l'acte de cotisation au presbytère, le versement à échoir en vertu de l'acte de cotisation ainsi déposé, et la procédure employée pour la perception des taxes municipales pourra être suivie par le bureau des syndics pour le recouvrement de ces versements.

15. La fabrique pourra, avec l'autorisation préalable de l'autorité diocésaine, employer le surplus de ses revenus pour éteindre la dette et diminuer d'autant les prélèvements annuels à faire par le bureau des syndics pour les fins susdites.

16. Les dispositions de la section III du chapitre 1 du titre IX des Statuts refondus, qui ne sont pas incompatibles avec celles de cette loi, s'appliqueront, au bureau des syndics, aux travaux de construction et réparation, à la cotisation, aux emprunts et généralement à tout ce qui sera fait en vertu de cette loi.

17. Le bureau des syndics pourra nommer un secrétaire-trésorier pour la perception des versements de la cotisation, la tenue des livres des syndics, la préparation des actes de cotisation, et autres travaux se rapportant à ladite cotisation, et lui payer le salaire qui sera convenu, et il pourra exiger de tel secrétaire un cautionnement d'au moins cinq cents piastres.

18. Il sera loisible aux syndics de tenir les édifices religieux assurés contre les risques du feu et contre les accidents.

19. S'il devient nécessaire, soit de construire de nouveaux édifices religieux : église, sacristie, presbytère ou salle paroissiale, de réparer, améliorer ou agrandir ceux déjà existants, de réparer, améliorer, agrandir ou changer le cimetière ou faire d'autres travaux pour un but religieux, et de prélever sur la paroisse un certain montant d'argent à cet effet, il sera loisible aux commissaires pour l'érection civile des paroisses, sur requête de la majorité des francs tenanciers catholiques romains résidant dans la paroisse, approuvée par l'autorité diocésaine, de permettre de procéder conformément aux dispositions de la présente loi, et si les commissaires susdits accordent telle requête, l'élection des syndics aura lieu d'après les sections 4 et 5 de la présente loi.

20. Les syndics ainsi élus formeront avec le curé et le marguillier en charge, sous la présidence du curé, un bureau, dont le quorum sera de trois, et qui formera un corps politique pouvant agir sous le nom de « Les Syndics de la Paroisse de l'Annonciation ».

21. Si les susdits commissaires accordent ladite requête, la présente loi s'appliquera à toute la procédure à faire pour conduire à bonne fin les susdits travaux.

22. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Appendice B

(Lettre de Mgr Thomas Duhamel au Révérend Père Gréa,
supérieur général des Chanoines Réguliers.)

Ottawa, 21 juin 1891.

Au Très Révérend Père Gréa,

Supérieur général des Chanoines Réguliers, France.

Mon Révérend Père,

Je vous envoie avec cette lettre l'inventaire des biens meubles et immeubles, que les Pères Jésuites sont prêts à céder par acte notarié à ceux qui voudront bien accepter de faire l'œuvre qu'ils ont commencée dans l'intérêt de la colonisation et que le manque de sujets les force d'abandonner. Dom Benoit me laissait entendre, dans une lettre du 18 avril dernier, que vous consentiriez à accepter cette succession et que vous tâcheriez de mettre trois Pères à ma disposition dans le courant de l'année prochaine. Je vous en suis bien reconnaissant, mon Révérend Père, mais permettez que je vous prie d'envoyer au moins un Père pour prendre possession du tout au mois de septembre prochain, le Supérieur des Jésuites étant obligé de retirer à cette époque les seuls Pères dont il peut disposer. Si vous n'envoyez personne à cette époque il me faudra tout abandonner, car je n'ai aucun prêtre à placer là, même temporairement. J'ai confiance que vous pourrez envoyer un ou deux de vos Pères vers la fin d'août pour surveiller la récolte et la mettre au grenier. Je vous prie, mon Révérend Père, de vouloir bien me télégraphier votre réponse qui va me tirer d'inquiétude. Je paierai les frais de la dépêche. Si la réponse est affirmative, dites simplement : « ACCEPTÉ », et adressez : Mgr Duhamel, Ottawa, Canada. Je serai heureux le jour où j'apprendrai la bonne nouvelle que des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception vont venir travailler au salut des âmes et chanter les louanges de Dieu dans mon diocèse. Qu'il doit être fructueux le ministère des prêtres qui, plusieurs ensemble, prient, prêchent, récitent, chantent et adorent. Doux Cœur de mon Jésus, que je veux faire aimer de plus en plus, inspirez au Rév. P. Dom Gréa, la réponse que j'attends. Mon très Révérend Père, si vous aimez la devise qui est en tête de cette lettre : « Trahe nos, Virgo Immaculata », laissez la Vierge Immaculée attirer quelques-uns de vos religieux dans le diocèse de votre tout dévoué et déjà reconnaissant serviteur,

Appendice B-2

(Lettre de Mgr Thomas Duhamel au Révérend Père Dom Gréa,
Supérieur général des Chanoines Réguliers.)

Ottawa, 4 novembre 1908.

Au Très Révérend Père D.-A. Gréa,

Supérieur général des Chanoines Réguliers, France.
Mon Révérend Père,

Je vous remercie de votre beau livre que vous m'avez envoyé : « DE L'ÉGLISE ET SA DIVINE CONSTITUTION », nouvelle et seconde édition imprimée à la Maison de la Bonne Presse, Paris, et qui a l'avantage de reproduire plusieurs lettres d'approbation, notamment de S. Ém. le Cardinal Jacobini au nom de S.S. Léon XIII, de S. Ém. le Cardinal Langenieux, Archevêque de Reims, de S. Ém. le Cardinal Foulon, Archevêque de Besançon, de S. Ém. le Cardinal Adolphe-Louis Derraud, Évêque d'Autun, de Mgr Marchal, Archevêque de Bourges, de S. Ém. le Cardinal Caverot, Archevêque de Lyon, de S. Ém. le Cardinal Mermillod, Évêque de Lausanne et Genève, de Mgr Dominique Gaspard-Lancis, Archevêque de Montréal (Sicile), de Mgr Louis Beson, Évêque de Nîmes, et finalement de Mgr Charles Gay, Évêque de Poitiers. De ce dernier mérite d'être citée l'appréciation suivante au Rév. Père D. Gréa : « Cher et vénéré Ami, vous avez fait un bien beau livre. Je l'ai lu avec bonheur, avec profit surtout. Il faudrait que les Évêques le connussent et qu'il devint le Manuel de tous les prêtres. Vous exposez la constitution intime de cette Église Catholique qui est le chef-d'œuvre de Dieu, et où dès lors, son image paraît plus parfaite que dans le reste de ses ouvrages ».

Mon Révérend Père, je m'applaudis d'avoir demandé et reçu dans mon diocèse quelques-uns de vos religieux et je suis heureux de vous dire qu'ils travaillent avec zèle et dévouement au service des âmes qui leur sont confiées. À vous qui êtes le Père et le Fondateur de cette admirable et courageuse Congrégation des Chanoines Réguliers, je vous souhaite le couronnement de vos efforts, les lumières et les bénédictions du Saint-Esprit pour finir votre belle œuvre.

Veillez, mon Révérend Père, agréer mes paternelles et humbles sympathies et me croire dans le présent comme dans le passé,

Votre serviteur dévoué en Notre-Seigneur,

J.-Thomas, Archevêque d'Ottawa.

(Copie conforme à l'original. — Taulignan, France.)

Archives des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception.)

Appendice C

(Assemblée des Syndics du 20 juillet 1890 au sujet de la donation du lot numéro 48)

...Enfin le Père Grenier, s.j., a dit qu'il lui paraissait très important, afin de prévenir certaines difficultés plus tard, de rappeler ici, en présence des syndics et spécialement de M. Dosithée Boileau, père, donateur du terrain de la chapelle et des deux voisins dudit terrain, savoir Théodore Lachaine et Séverin Rochon, certains renseignements concernant le site et l'étendue du terrain donné pour la chapelle et pour l'école ou couvent par Dosithée Boileau père, et de coucher ces renseignements dans un écrit avant que la mémoire s'en perde.

Voici ces renseignements : le terrain donné à l'église par Dosithée Boileau, père, il y a six ans, faisait partie du 48^e lot, rang sud-ouest de la rivière ; c'est le terrain où est actuellement située la chapelle, et qui comprend cinq emplacements de soixante-six pieds chacun et de quatre cents pieds chacun aussi à partir de la rue du village. Ces cinq emplacements pour l'église ainsi que deux emplacements de soixante-six pieds chacun et de deux cents pieds chacun pour l'école ou couvent, ont été donnés avant la vente du 48^e lot à Séverin Rochon et réservés expressément dans le contrat de vente fait de la main du notaire L. de G. Lachaine de St-Jérôme. Pour les deux lots donnés et réservés dans le contrat de vente pour l'école ou couvent par Dosithée Boileau, père, tel que dit ci-dessus, et dont le site n'a pas été déterminé avec précision, le contrat disant seulement que ces lots sont au bout du cimetière, il a été convenu d'un commun accord entre le Père Grenier, s.j., desservant, et Séverin Rochon, propriétaire actuel du 48^e lot, qu'ils se prendraient immédiatement le long de la montée et sans diviser en deux ledit 48^e lot, et que le point d'où ils s'étendraient vers le sud-ouest sur une longueur de deux cents pieds serait la ligne sud-ouest de la rue de quatre-vingts pieds de large qui traverserait le lot 48^e au bout du terrain de la chapelle actuelle. De plus il a été convenu entre les intéressés, le père desservant et Séverin Rochon, propriétaire du 48^e lot, et cela avec l'agrément des syndics, que ledit propriétaire, Séverin Rochon, jouirait de la rue projetée et des deux emplacements réservés pour l'école, à condition que ledit Séverin Rochon ferait, exclusivement à sa charge, toute la clôture entre l'extrémité sud-ouest des cinq emplacements, formant le terrain de la chapelle, et la rue projetée, Séverin Rochon devant à la susdite condition, retenir telle jouissance jusqu'au jour où l'ordinaire du diocèse réclamera les deux lots susdits pour l'école.
(Procès-verbal du cahier des délibérations de la paroisse de L'Annonciation, 20 juillet 1890.)

*Appendice D*Contrat de vente du lot 48^e

En présence du notaire public, soussigné, demeurant à St-Jérôme, district de Terrebonne, Province de Québec, M. Dosithée Boileau, cultivateur de L'Annonciation, reconnaît, confesse par les présentes, avoir vendu, cédé, comporté avec garantie de droit à M. Séverin Rochon, cultivateur du même lieu, présent, acceptant acquéreur pour lui ses droits et ayant cause à l'avenir, savoir :

Le lot connu sous le numéro quarante-huit dans le rang sud-ouest de la rivière Rouge dans le canton Marchand, tel que le tout est actuellement, le vendeur met l'acquéreur en tous ses droits de propriété et autres sur ce que dessus vendu, voulant qu'il en soit demeure propriétaire réel et permanent de ce jour à toujours, à continuer la possession qu'il en a déjà.

La présente vente est faite à la charge par l'acquéreur de payer tout ce qui est dû et deviendra dû au Gouvernement sur ledit terrain. De plus cette vente est faite pour le prix de cinq cent cinquante piastres qui sont payées comptant au vendeur qui le reconnaît et en donne quittance.

De plus le vendeur cède audit acquéreur, acceptant tous les constituts dus par Joseph Demers, Napoléon Denis pour ce qui écherra après le 1^{er} mai prochain. M. Rochon, l'acquéreur, devra passer contrat audit Demers tel que convenu entre ce dernier et ledit Boileau, lesdits constituts étant de six piastres par année au capital de cent piastres pour Demers et dix piastres par année au capital de soixante-six piastres, soixante-sept centins pour Denis.

Le vendeur réserve cinq emplacements pour la Fabrique tels qu'elle en jouit et deux emplacements pour l'école au bout du cimetière.

Les présentes sont consenties en conformité à une promesse de vente par ledit Boileau audit Rochon, reçue devant le notaire soussigné le six octobre dernier (1885).

Dont acte fait et passé à St-Jérôme susdit en l'étude du notaire soussigné l'an mil huit cent quatre-vingt-six le treize janvier sous le numéro mille deux cent vingt-huit. Et lecture faite aux parties, elles ont signé avec nous, notaire.

Dosithée Boileau
Séverin Rochon
L. de G. Lachaine

Vraie copie de la minute restée en mon étude.
L. de G. Lachaine,
Palais de Justice, St-Jérôme.



ABBÉS

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| 1 — Rodrigue
Labelle | 7 — Chabot | 15 — Lepage |
| 2 — Pierre Ethier | 8 — D.-H. Chalumeaux | 16 — M. Classy |
| 3 — Donat Lussier | 9 — Léonide
Geoffrion | 17 — P. Mosilla |
| 4 — Rodolphe
Mercure | 10 — Élisé Alix | 18 — Frère Léonard
Bugnon |
| 5 — Sylva Gaucher | 11 — A. Gilbert | 19 — Arthur
Regimbald |
| 6 — Jean-François
Mallet | 12 — Félix Labonté | 20 — Adélord
Tremblay. |
| | 13 — Denis Jeannotet | |
| | 14 — Dr Lahaie | |

Appendice E

COMITÉ HISTORIQUE DE L'ANNONCIATION

Au début de l'année 1953 le Comité historique de L'Annonciation se constituait pour les trois fins suivantes :

- 1 — Faire la critique historique de la monographie de la paroisse de L'Annonciation présentée par le R. F. Samuel des Frères du Sacré-Cœur ;
- 2 — Recueillir par souscription individuelle le montant requis pour l'impression du volume ;
- 3 — Déterminer le prix de vente de ce volume et le meilleur mode de distribution.

Membres du comité

Président : M. Onésime NOËL
 Secrétaire : Notaire Lucien CYR
 Solliciteurs : MM. J.-Art. AUDY
 Georges GIROUX
 Bruno NANTEL

Directeurs :

MM. Côme ROBIDOUX	MM. Alphonse BOILEAU
Georges PÉCLET	Floribert GODARD
Dosithée POIRIER	Th. DUBOIS
Frédéric COTTE	

SOUSCRIPTEURS

Audy J.-Art.	Labelle Julien
Bastien Denis	Lacasse Roger
Bastien Jacques	Lebrun Adrien
Boileau Alphonse	Léger Donat
Boileau Côme	Léger Raymond
Brisebois Lucien	Létourneau Gérard
Cartier Côme	Morency Mlle Adrienne
Cartier Jacques	Morrisette Lionel
Charbonneau Adrien	Nantel Bruno
Charette Arthur	Noël Onésime
Charette Paul	Péclet Constant
Charette Rosaire	Péclet Georges
Cotte Frédéric	Péclet Henri
Cotte Mme Louis	Pelletier Rolland
Cyr Lucien	Poirier Dosithée
Denis Jacques	Racicot Lionel
Desjardins Uldéric	Raymond Louis
Desmarais Camille.	Robidoux Céade
Dubois Thomas	Robidoux Côme
Falardeau Lucien	Robidoux Conrad
Filion Eugène	Robidoux Freddy
Fortin Léon	Robidoux Ovila
Gariépy Claude	Robidoux Raoul
Gauvreau Albert	Robidoux Ubald
Giroux Georges	Tremblay Alphéodor
Godard Floribert	Viger Claude

BIBLIOGRAPHIE

Sources de renseignements

- 1 Archives du Ministère de la Colonisation, Québec.

Rapports

- a) A. LABELLE, *La Colonisation dans la vallée d'Ottawa*, (1888).
 - b) M. MARTINEAU, *Projet de colonisation*, (1883).
 - c) G.-A. NANTEL, *La colonisation du nord-ouest de la province de Québec*.
 - d) *La région Labelle ou le nord de Montréal*, (1916).
 - e) *Colonisation dans la province de Québec des régions à coloniser*. Tarifs en faveur pour le transport des colons et de leurs effets, en vigueur en 1908.
 - f) *Le nord de Montréal ou région Labelle*. Terres à coloniser dans les vallées de la Rouge, de la Lièvre et de la Kiamika.
 - g) *Au nord : cantons à coloniser*, (1883).
- 2 Archives — paroissiales — municipales — scolaires de L'Annonciation.
 - 3 Archives du Ministère des Terres et Forêts. Lots vendus de 1880 à 1934, Québec.
 - 4 Archives des missions des Jésuites. Scolasticat de l'Immaculée Conception, Montréal.
 - 5 Archives de la Canadian International Paper Co., Édifice Sun Life, Montréal.
 - 6 Archives de la Gatineau Power Co., Ottawa.
 - 7 *L'Avenir du Nord*, hebdomadaire de Saint-Jérôme.
La série complète est conservée chez l'avocat Henri Prévost, 298 rue Labelle, Saint-Jérôme.
 - 8 A. Fauteux, découpures de journaux se rapportant à Mgr Antoine Labelle. Bibliothèque Municipale de Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages consultés

- 1 J.-B. ALLAIRE, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*.
- 2 SŒUR SAINT-ANSELME, *Vers un glorieux passé*, (St-Laurent, 1938).
- 3 E.-J. AUCLAIR, *Le curé Labelle* (Montréal, 1930).
- 4 A. BUIES, *Au Portique des Laurentides*, (Québec, 1891).
- 5 A. DE BARBEZIEUX, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa*, (Ottawa, 1897).
- 6 L. GUÉRIN, *Le type économique et social des Canadiens*, (Montréal).
- 7 E. GRIGNON, *Album-souvenir du cinquantenaire de Sainte-Agathe-des-Monts 1861-1911*, (Sainte-Agathe, 1912).
- 8 E. LAFORCE, *Bâtisseurs de pays : religieux et laïcs*, (Montréal).
- 9 M. LALONDE, *Notes historiques sur Mont-Laurier, Nominique, Kiamika 1822-1937*, (Mont-Laurier, 1937).
- 10 E. LANGEVIN-LACROIX, *Histoire de la paroisse de Sainte-Adèle*, (Montréal, 1927).
- 11 J.-A. LEMONDE, *Histoire de Saint-Faustin*.
- 12 J.-A. LEMONDE, *Histoire de Saint-Gérard de Montarville*, (Nominique, 1906).
- 13 F. LÉTOURNEAU, *Histoire de l'Agriculture*, (Saint-Eustache, 1950).
- 14 *Le Nord de l'Outaouais*, (Ottawa, 1938).
- 15 C. PRÉVOST-LAMARRE, *Par Monts et par Vaux à la suite du Roi du Nord*, (Saint-Jérôme, 1941).
- 16 A. SANSCHAGRIN, *Mémoires paroissiaux de Saint-Faustin*, (1928).
- 17 TESTARD DE MONTIGNY, *Le nord de Montréal ou la région de Labelle*, (Montréal, 1895).
- 18 LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, *Histoire de Sainte-Thérèse*, (*L'Étoile du Nord*, 1940).
- 19 LOUIS FORGET, *Album-souvenir du centenaire de Saint-Sauveur-des-Monts 1853-1953* (Saint-Sauveur, 1953).

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE DE L'ANNONCIATION

PRÉFACE de Claude-Henri Grignon	7
ARMOIRIES	13
Dessin — Explication.	
INTRODUCTION	19
<i>Chapitre Premier</i>	
GÉOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE	
Lacs et rivières — arbres — minéraux — climat	23
<i>Chapitre II</i>	
ÉTABLISSEMENT DES COLONS	
Exploitations forestières, les compagnies : a) Wright ; b) Hamilton ; c) Ward ; d) Church & Fee ; e) Riordon ; f) Perley ; g) International — Fermes (chantiers) — Colons — Curé Labelle — Liste des familles de 1880 à 1903 — Cause déterminante de la venue de ces familles — Famille Chartrand — Famille Boileau — Famille Péclet — Famille Denis — Famille Chalifoux — Famille Sarrazin — Famille Charette	31
<i>Chapitre III</i>	
VIE RELIGIEUSE	
Mgr Antoine Labelle — Mission des Jésuites — Premier bilan financier — Chapelle, description d'Arthur Buies — Première visite paroissiale — Départ des Jésuites — Arrivée des Chanoines Réguliers — Construction de l'église, description du temple — Départ des Chanoines — Arrivée des prêtres séculiers — Liste des prêtres de la cure — Notes biographiques — Prêtres, religieux et religieuses natifs de L'Annonciation — Marguilliers de la paroisse	95

Chapitre IV

ORGANISATION CIVILE ET SERVICES PUBLICS

Municipalité Canton Marchand — Maires et secrétaires de la municipalité — Les routes — Transport — La voie ferrée — L'aqueduc — Municipalité de L'Annonciation — Lumière électrique — Le téléphone — Description du village — Liste des députés fédéraux et provinciaux du comté La-belle — Hommage à Henri Bourassa 141

Chapitre V

VIE SCOLAIRE ET MANIFESTATIONS INTELLECTUELLES

Culture intellectuelle des colons — Premières maîtresses — Premier bilan de la Commission scolaire — Chanoinesses des Cinq Plaies — Religieuses Sainte-Croix — Frères Sainte-Croix — Frère Gabriel (René Charette) — Écoles des rangs — Mademoiselle Azilda Trudel — Fanfare et théâtre 168

Chapitre VI

INDUSTRIE ET COMMERCE

Moulins — Métiers — Un type : Adalbert Pagé (Tom Pouce) — Maisons de commerce — Hôtels — Deux portraits : Joseph Bradette, député colon ; Côme Cartier, médecin — Liste des industries et des maisons de commerce actuelles 190

Chapitre VII

RÉCRÉATION

Réjouissances — Noël et Fêtes d'autrefois par Claude-Henri Grignon — Sports — Tourisme 213

CONCLUSION 235

APPENDICES

- A) Bill d'érection de la paroisse 237
 B) 1 et 2 lettres de Mgr Thomas Duhamel adressées au Révérend Père D. Gréa, supérieur général des Chanoines Réguliers 242

TABLE DES MATIÈRES

253

C) Assemblée des syndics du 20 juillet 1890	244
D) Contrat de vente du lot 48 ^e	245
E) Comité historique de L'Annonciation	247
Souscripteurs	248
 BIBLIOGRAPHIE	 249
 TABLE DES MATIÈRES	 251
 REGISTRE DE FAMILLE	 254

REGISTRE DE FAMILLE .